

# L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Robert de Caix de Saint-Aymour

avec la collaboration de MM. Jean-Louis Deloncle; Henri de Peyerimhoff de Fontenelle; Charles Mourey; Edouard Payen; Paul Labbé; J.-H. Franklin, etc.

Adresser toutes les communications relatives à la rédaction au Bulletin du Comité de l'Asie Française, Paris, 19-21, rue Cassette. — Téléph. 732.84. Adresse télégr. : COMASIE PARIS.

## SOMMAIRE

Le Comité. — Conférence de M <sup>SR</sup> DE GUÉBRIANT : L'œuvre française au Kien-tchang.....	261
Une œuvre française menacée, par ROBERT DE CAIX.....	267
L'enseignement des femmes indigènes en Cochinchine.....	269
La situation dans la Chine du Sud, par JEAN RODES.....	270
Un livre bleu anglais sur les affaires de Perse....	273
Les chemins de fer indochinois, par GUSTAVE SALÉ.....	275
L'organisation judiciaire du Siam.....	277
Les tribus de frontière et la pénétration anglaise du Haut-Assam, par CHARLES-EUDES BONIN.....	284
Indochine. — L'enseignement indigène en Cochinchine. — Les recettes des douanes et régies pendant le premier trimestre. — Les nouvelles taxes de magasinage sur le sel. — La suppression du congé après un séjour de deux ans. — Inventaire de la propriété publique en Cochinchine. — L'exportation du maïs de l'Indochine en 1910. — Les exportations de minerais du Tonkin en 1910. — Etude de l'assainissement de la ville de Hanoï....	293
Levant. — Les chemins de fer. — Les révoltes en Arabie.....	296
Extrême-Orient. — Chine : L'emprunt de la réforme monétaire. — La culture de l'opium. — Le service des postes. — Phobie antiétrangère.....	298
Perse : La situation intérieure.....	303
Asie Anglaise : Les chemins de fer de l'Inde.....	303
Australasie : Le recensement australien.....	303
Nominations officielles.....	304
Bibliographie.....	304
<b>CARTE</b>	
Carte du Haut-Assam.....	285

## LE COMITÉ

Le bureau du Comité s'est associé aux bureaux de la Société Asiatique et de la Société d'Angkor, et à la commission archéologique de l'Indochine au ministère de l'Instruction publique pour offrir, le 29 juin, à M. Sarraut qui vient d'être nommé gouverneur général de l'Indochine et à M. Malan qui est chargé du secrétariat général du gouvernement, un déjeuner intime où l'Académie des inscriptions était aussi représentée par son secrétaire perpétuel.

Au dessert, M. Senart a dit au nouveau gouverneur général quels vœux les sociétés qui l'avaient invité font pour le succès de sa mission. L'avenir de notre œuvre en Indochine dépend de la manière dont nous saurons nous assurer la collaboration des indigènes, et le Comité de l'Asie française, soucieux des problèmes du présent, la Société Asiatique ainsi que la Société d'Angkor et l'Ecole française d'Extrême-Orient, curieuses du passé, se trouvent en étroite harmonie pour souhaiter plein succès à M. Sarraut dans une politique fondée sur l'étude des besoins, des traditions et de l'histoire des sociétés indigènes.

M. Sarraut, répondant en quelques paroles très heureuses, a dit qu'il comprenait bien dans cet esprit l'avenir de notre œuvre indochinoise, œuvre qui ne peut être solide et durable qu'à la condition d'être soucieuse des indigènes et généreuse pour eux. Le nouveau gouverneur général s'est déclaré heureux de partager l'idéal des sociétés dont il avait les représentants autour de lui et de pouvoir compter sur leur concours.

\* \*

Notre collaborateur M. Paul Labbé, secrétaire général de la Société de Géographie commerciale, va reprendre pendant plusieurs mois le cours des études

qu'il avait dès longtemps commencées en Russie d'Asie. Il ajoute ainsi un cinquième voyage aux quatre qu'il a déjà faits en Sibérie et au Turkestan et dont il a rapporté des livres intéressants et de riches collections qui se trouvent aujourd'hui au Muséum d'histoire naturelle et au Musée Guimet. Cette fois M. Paul Labbé a l'intention de s'occuper avant tout de l'état actuel de la colonisation en Sibérie, de la situation économique de la région minière de l'Oural et de l'Altaï; il doit en outre aller compléter ses travaux ethnographiques sur les indigènes de l'Asie russe qu'il a presque tous visités déjà : cette année, il fera un séjour chez les Ostiaks qui vivent dans le bassin inférieur de l'Ob.

## Conférence de M<sup>gr</sup> de Guébriant

### L'ŒUVRE FRANÇAISE AU KIEN-TCHANG

M<sup>gr</sup> de Guébriant, vicaire apostolique du Kien-tchang a fait, le 21 juin, devant un grand nombre de membres du Comité, d'adhérents et d'invités, la Conférence suivante qui a vivement intéressé, et par moment ému son auditoire.

Le Kien-tchang se reconnaît facilement sur une carte à la courbe immense que forme le fleuve Bleu à sa sortie du Tibet, sur la limite commune aux deux provinces chinoises du Seu-tchouan et du Yunnan. La convexité en est tournée vers le Sud et s'enfonce dans le Yunnan jusqu'à 350 kilomètres seulement de la frontière du Tonkin. Une puissante et sauvage rivière, le Ya-long, descend du Nord au Sud à peu près selon l'axe de cette courbe, et reçoit à gauche, 45 kilomètres avant de rejoindre le grand fleuve, une autre rivière plus petite, le Gan-lin, dont la vallée est, par excellence, le pays de Kien-tchang avec sa modeste capitale, Ninyuen-fou. Par extension on entend par Kien-tchang la boucle presque entière du Yang-tseu, et la limite septentrionale en est marquée par le Ta-tou-ho ou Tong-ho, autre sous-affluent du Yang-tseu. C'est un plateau d'une altitude moyenne de 1.400 ou 1.500 mètres, creusé de ravins et de gorges, parsemé de lacs, dominé par des montagnes qui çà et là dépassent 5.000 mètres, grandiose et sévère dans l'ensemble. Physiquement, c'est un coin de l'énorme plateau central asiatique. Administrativement, c'est la plus vaste préfecture de la vice-royauté du Seu-tchouan. Ethnographiquement, c'est un enchevêtrement bizarre et encore inexplicable de populations disparates : Lolos, Sifan, Mosso, Miao-Tseu, Lissou et autres, que les Chinois ont envahies ou refoulées, se glissant entre elles le long des vallées, de sorte que si les zones qu'ils occupent étaient marquées sur la carte par une teinte bien tranchée, on croirait voir les tentacules d'une pieuvre enserrant la contrée. Chacune de ces races a conservé plus ou moins intacts ses mœurs, son costume, sa langue. L'une d'elles, par une exception unique et bien curieuse, a réussi jusqu'à présent à se maintenir pratiquement indépendante dans tout l'Est du Kien-tchang; cette région que les Chinois appellent Grand-Leang-chan et que les Lolos insou-

mis habitent à l'exclusion de toute autre race, empêche toute communication directe entre la préfecture de Ninyuen-fou et l'est du Seu-tchouan.

Le Kien-tchang n'est donc à aucun point de vue un pays banal. Pas un voyageur que je sache ne l'a visité ou seulement entrevu sans que sa curiosité ait été piquée, son intérêt éveillé. Mais combien la pénétration en était-elle difficile pour l'Européen. Le conflit y est continuel entre les Chinois et ceux qu'ils appellent les Barbares. Comment définir et rendre compréhensible le *modus vivendi* existant entre ces peuplades peu soumises et le Chinois colonisateur, si souvent expulsé lui-même des positions qu'il acquiert lentement par sa patience et son labeur, mais que lui garantit mal la protection officielle? Le droit, en pareille matière est peu de chose, le fait est tout. Et le droit même à vrai dire n'est guère qu'une théorie vague, la vieille théorie confucianiste, patriarcale et puérile, du rôle dévolu au Fils du Ciel au regard des Barbares, c'est-à-dire de tout ce qui n'est pas Chinois; elle tient tout entière dans ce bref catéchisme : Qu'est-ce que la Chine dans le monde? Tout. Qu'est-ce que le reste? Rien. Quel résultat pratique peut donner l'application d'un tel principe dans un pays comme le Kien-tchang? En voici un exemple. Je le choisis parce qu'il peut servir à caractériser tout un état de choses, et aussi, je l'avoue, parce qu'il m'est resté comme un poids sur le cœur.

C'était au printemps de 1907. Un petit chef lolo nommé Chouta, ayant compris quel intérêt aurait sa tribu à faire initier quelqu'un des siens aux rudiments des lettres chinoises, chercha à faire recevoir son jeune frère aux écoles païennes de Ho-si, bourgade à demi-étape de Ninyuen-fou. Mal accueilli partout, il s'adressa à l'école catholique, où une vingtaine d'enfants apprenaient la lecture, l'écriture et le catéchisme. Dans le but de créer un nouveau lien de sympathie entre ces primitifs et nous, j'autorisai l'admission. Contre mon attente, le petit Dzetchié, charmant bonhomme de quatorze ans, fit merveille et devint rapidement l'ami et le modèle de ses camarades. Il voulait même une chose qu'il ne pouvait être question de lui accorder, le baptême. Six mois plus tard, en septembre, il arriva qu'une famille chinoise honorable et paisible, voisine du village de Chouta, fut pillée et ruinée de fond en comble par une razzia de Lolos venus des bords du Yalong. C'est l'aventure banale par excellence au Kien-tchang. La suite ne l'est pas moins. Pressé par les réclamations de ses administrés, le mandarin civil de Ho-si, ne sachant comment parvenir, avec les 5 ou 6 soldats dont il dispose, à mettre la main sur les vrais coupables et forcé cependant de donner suite à l'accusation, imagina d'attirer en ville l'innocent Chouta et de le jeter en prison, prétendant lui faire porter la responsabilité du pillage. Grand émoi dans la petite tribu. On multiplie les supplices au mandarin, à son supérieur le préfet de Ninyuen-fou. Peine perdue. Le but visé par l'autorité chinoise, c'est de faire payer le dégât par Chouta, le laissant libre de se dédommager par les moyens en usage chez les Lolos sur ceux de ses congénères qu'il sait coupables. Désespérée, la vieille mère de Chouta vient un beau jour se suicider devant la porte de la famille accusatrice. Dès lors, toute la montagne est en effervescence et les Lolos en armes viennent menacer Ho-si. Les Chinois lèvent au plus vite la garde nationale, marchent contre les Lolos, sont mis en déroute et laissent deux des leurs sur le carreau. Du coup, le mandarin prend peur. Il fait aux Lolos de belles promesses, pourvu qu'ils consentent à s'éloigner. Personne ne bouge. A bout d'expédients, le fonctionnaire se rappelle que le petit Dzetchié, toujours à l'école catholique, est le frère du chef, qu'il est intelligent et parle bien chinois. Il le fait venir, le caresse, l'enjôle et obtient de lui qu'il s'entremette auprès des assiégeants pour faire lever le blocus et entamer des pourparlers. Fier de son

rôle, le gentil gamin s'emploie de son mieux et leur persuade de reculer à 2 kilomètres dans la montagne. Mais cela ne suffit pas au mandarin; il exige maintenant la dispersion pure et simple des Lolos. Ceux-ci refusent. Le temps s'écoule. Un malaise général pèse sur la petite ville et les alentours.

Alors les gardes nationales de plusieurs villages à trois lieues à la ronde se rassemblent et, le matin du 7 octobre, 500 Chinois armés gravissent les pentes de la montagne en marche pour le campement lolo. A mi-route un enfant désarmé se présente à leur rencontre. C'est Dzetchié, un bon sourire aux lèvres, qui vient à l'ordinaire offrir ses services. Soudain des cris de mort s'élèvent des rangs chinois. On se rue sur le petit sauvage. En un clin d'œil le voilà étendu dans la poussière, baignant dans son sang, l'épaule gauche fendue d'un coup de hache, les tendons d'Achille coupés, tout le corps meurtri. Puis la bande tout entière fait volte-face et, emportant comme un trophée de victoire l'enfant moribond, le jette pantelant devant le prétoire de Hosi. Le mandarin, forcé de se montrer content, mais honteux au fond, veut faire porter à l'intérieur le pauvre petit. Une tempête de vociférations l'oblige à y renoncer. Il rentre chez lui et ferme sa porte. Or à cette heure même, par la moins prévue des coïncidences, ignorant de tout, j'arrivais à la mission de Hosi. Mis au courant de ce qui se passe, sachant que des chrétiens ont entendu l'enfant les appeler et supplier qu'on le baptise, je cours au mandarinat. Un enfant de cœur étranger au pays m'accompagne seul, car je n'ai permis à personne de me suivre. La foule armée et bruyante entoure toujours le Yamen, mais sûr qu'au premier moment du moins mon prestige d'Européen me protégera, j'avance en jouant des coudes et j'arrive à rejoindre l'enfant étendu contre la porte fermée dans une boue sanglante. Je m'agenouille près de lui. Ses plaies sont horribles, mais il semble à peine souffrir. « Père, ils m'ont tué, baptisez-moi ». C'est tout ce qu'il a à me dire. Je le console, je l'exhorte, je le baptise malgré la foule qui nous comprime de plus en plus. Mais voici que le mandarin a appris avec épouvante qu'un Français va être écharpé devant sa porte. Il sort, blême de peur, feint de ne pas m'apercevoir et réussit, à force d'éloquence, à faire reculer la foule de trois pas. Vite je promets aux gens du mandarinat un bon pourboire s'ils réussissent à emporter le petit mourant à l'intérieur. Ils y consentent, mais me prient de m'écarter pour détourner l'attention. Aidé par des personnes mieux intentionnées qui ont compris ce qui se passe, je m'éloigne lentement. Mais à peine avais-je regagné la mission qu'on venait me dire : c'est fini. Au premier geste fait pour emporter l'enfant à l'intérieur du prétoire, la horde des vainqueurs s'était précipitée et l'avait mis en pièces.

Je le répète, cette histoire lamentable, si l'on excepte son dénuement exceptionnellement sauvage et révoltant, est caractéristique d'un état de choses. Le Lolo qui, poussé par la faim ou par l'instinct pillard de sa race, sort de ses ravins pour razzier d'inoffensifs cultivateurs, le Chinois pillé, ruiné, sans ressources, qui recourt à son mandarin, bien qu'il le sache hors d'état de lui faire rendre justice, le mandarin impuissant à punir les vrais coupables, qui se rejette sur des innocents, emploie tour à tour la ruse et la force, semble parfois traiter avec les Lolos de puissance à puissance, et tantôt les traiter en sujets dociles, tantôt en révoltés, la lâche brutalité des haines de race, tout cela est bien dans la note. On devine quelles rancunes féroces peuvent rester dans les cœurs après de pareilles scènes.

Aussi les mœurs sont-elles rudes au Kien-tchang. Chacun y combat comme il peut le combat pour la vie, et un coup de couteau s'y donne plus facilement qu'ailleurs un soufflet. Cette barbarie relative des habitants, les guerres fréquentes des Lolos, l'insécurité des routes, sont le pré-

texte habituel dont se servent les mandarins pour essayer d'interdire aux Européens l'accès du pays. Disons de suite qu'une telle interdiction manquant absolument de base juridique ou diplomatique, personne n'a jamais pensé qu'il y eût lieu d'en tenir compte.

De fait; comment ce pays si fermé a-t-il fini par s'ouvrir? Le premier pas dans cette voie a été fait par la mission catholique française qui, établie d'abord au Seu-tchouan, s'était peu à peu étendue sur les provinces limitrophes, le Koueitchéou et le Yunnan.

Son origine remonte au règne de Kang Hi, le contemporain de Louis XIV, sous lequel de petites chrétientés avaient pris naissance au Seu-tchouan proprement dit. Comment ces chrétientés purent-elles se maintenir et même se développer pendant 150 années d'interdiction officielle? C'est là, je vous l'assure, un chapitre admirable dans les annales de l'énergie française. Chaque année, on envoyait du Seu-tchouan à Macao, le seul port ouvert au commerce international, des courriers chrétiens qui, sous couleur de négoce, allaient s'enquérir du va-et-vient des navires étrangers. Quelque bateau venu de France avait-il par hasard débarqué un missionnaire à la Procure des Missions étrangères? On s'entendait avec le procureur pour choisir, en l'attendant souvent de longs mois, le moment propice et tromper la surveillance des douanes chinoises. C'était une terrible entreprise. Les courriers chrétiens aussi bien que le missionnaire y risquaient leur liberté et leur vie. Et pour l'Eglise de Chine tout entière, les conséquences d'une arrestation de missionnaire français eussent été désastreuses. Recherches minutieuses dans les provinces, découverte infaillible des missionnaires cachés çà et là, proscription et persécution générale, tel était l'enjeu. En fait, pendant un si long espace de temps, le cas se produisit à peine deux ou trois fois. L'essentiel était de franchir les douanes cantonaises. Au delà, les risques s'atténuèrent progressivement au cours d'un voyage qui durait plusieurs mois, et une fois au cœur du Seu-tchouan, nos compatriotes pouvaient, moyennant certaines précautions, vivre cachés parmi les chrétiens dans une sécurité relative. Cela pour deux raisons bien curieuses : la première, c'est le bon accord, la sympathie même qui régnait entre païens et chrétiens avant les guerres sino-européennes, fait historique que les missions catholiques n'ont jamais cessé d'affirmer; la seconde est la connivence tacite des mandarins.

Comment pouvait-il y avoir connivence? C'est là une chinoiserie du meilleur type : en effet, la présence d'un Français était-elle signalée au mandarin responsable, celui-ci mettait d'ordinaire tous ses soins à nier le cas, car le cas était mauvais pour lui. Si un étranger vivait sur son territoire, comment l'y avait-il laissé pénétrer? Sa vigilance était en défaut, sa responsabilité à découvert. Aussi nos compatriotes avertis avaient-ils presque toujours le temps de s'éloigner assez tôt pour permettre au mandarin d'étouffer l'affaire. Cela n'empêcha pas plus d'un missionnaire de passer les plus belles années de sa jeunesse dans l'ignominie des prisons chinoises. Tel M. Gleyo qui y resta sept ans, de 1767 à 1774. Il en fut tiré par un géographe missionnaire, le P. da Roca, jésuite portugais, qui, chargé de lever la carte du Tibet et traversant le Seu-tchouan, profita de son titre de délégué impérial pour délivrer le prisonnier français. Et celui-ci, bien que réduit à l'état de squelette et chancelant sur ses jambes, cinq jours après sa sortie de prison, repartit pour le Sud de la province qu'il évangélisa encore vingt ans. L'évêque lui-même se laissa surprendre une fois. C'était l'héroïque M<sup>r</sup> de Saint-Martin. On le dirigea sur les prisons de Pékin avec deux de ses confrères, Français comme lui. Ceux-ci moururent de misère en captivité (1785). L'évêque survécut assez longtemps pour bénéficier d'une amnistie accordée par l'empereur Kien Long, et, feignant de repar-

ir en toute hâte pour l'Europe, il alla simplement chercher à Manille une occasion de regagner Macao, d'où, par les procédés accoutumés, il se fit rapatrier... au Seu-tchouan. La pire tempête fut en 1815. L'évêque, Taurin Dufresne, et presque tout son clergé, fut pris et décapité. Après quoi on recommença. Et ainsi de suite jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

Fuyant les persécutions, plusieurs familles chrétiennes avaient été chercher un refuge jusqu'au lointain Kien-tchang. Le principal groupe était à l'Extrême-Sud, au village de Hong-pou-so, non loin du confluent du Yang-tseu et du Ya-long, près de la frontière du Yunnan.

En 1862, l'évêque du Tibet, M<sup>sr</sup> Chauvot, chassé par la révolte des musulmans, se réfugia à Hong-pou-so. C'est, je crois bien, le premier Français, et, après Marco Polo, le premier Européen qui pénétra sur le territoire du Kien-tchang. Il y resta sept ans, en rapport fréquent avec les missionnaires du Yunnan, Français aussi, et grâce à lui, cette région déshéritée commença à attirer l'attention des missions. Hong-pou-so prit tournure de chrétienté et quand Francis Garnier y passa en 1868, il y prit quelques jours de repos, inaugurant la tradition qui s'est perpétuée là-bas, celle d'utile et affectueuse entente entre les Français qui passent et ceux qui restent.

Une révolte des Lolos rendit à cette époque et durant plusieurs années les communications presque impossibles entre le Kien-tchang et le reste du Seu-tchouan. Seule, la mission du Yunnan put s'occuper un peu de ce pays, y envoyant de temps à autre soit des prêtres chinois, soit un missionnaire français, le P. Proteau, dont les tournées entre Ta-li et Ta-tchien-lou sont restées légendaires.

Grâce à ces visites, on connaissait en 1875 environ deux cents catholiques répartis en 5 ou 6 groupes sur toute l'étendue du Kien-tchang. C'est alors que la Mission du Seu-tchouan méridional, dont le chef-lieu est à Soui-fou, se chargea définitivement du pays et le confia à un provicaire, M. Gourdin, qui, en 1876, accompagné d'un missionnaire, se rendit à son poste par la route du Nord. Pour donner une idée des difficultés qui l'y attendaient et de l'esprit qui régnait alors dans le monde officiel, qu'il suffise de noter le fait que voici. Un des plus hauts fonctionnaires du Kien-tchang, le gouverneur militaire de Yué-hi (Tsiang-tsan-fou) n'était autre que l'assassin du voyageur anglais Margary. Condamné à la peine capitale et exécuté sur le papier, il avait simplement changé de nom et monté en grade.

Au cours d'un voyage extrêmement dur à une époque où aucune mission ne jalonnait la route, où la poste ne fonctionnait pas et où les révoltes des Lolos étaient continues, M. Gourdin perdit son confrère emporté par une pleurésie. On voit sa tombe de la grande route à mi-côte des ravins de Ta-lin-pin. Resté seul, le provicaire continua. A Yué-hi, il eût été arrêté net, s'il n'avait eu le courage de dire en face au gouverneur qu'il connaissait son identité. L'autre comprit la menace et accorda le laissez-passer. Plus loin, le missionnaire prit contact avec les chrétiens du Kien-tchang et, dans l'espoir d'obtenir droit de cité dans le pays entier en s'installant à la capitale, il se rendit droit à Ningyuen-fou.

Les mandarins de la ville, préfet et sous-préfet, répondirent à sa demande d'audience avec une bonne grâce suspecte et prirent rendez-vous avec lui dans une des principales pagodes. En s'y rendant, notre compatriote fut suivi par une foule énorme et la conversation était à peine commencée qu'elle fut interrompue par un grand tumulte et des cris de mort. Pour la forme, les mandarins feignirent de s'employer à calmer l'émeute. Puis, quand la comédie eut assez duré, ils déclarèrent être impuissants à sauver la vie de l'étranger à moins qu'il ne consentît à être reconduit par eux hors de la ville. M. Gourdin dut se laisser faire, mais le sous-préfet l'avait à peine recon-

duit sur la rue qu'il l'abandonna, rentrant précipitamment dans la pagode et faisant fermer les portes derrière lui. Le danger était extrême pour le missionnaire. Il dut son salut au courage de ses porteurs qui, guidés par les chrétiens, s'éloignant au plus vite par des ruelles où la foule ne pouvait se masser, l'amènèrent sur un point écarté où d'autres chrétiens tenaient préparé un bon cheval. Hors de la ville, c'est une famille païenne qui reçut et cacha le fugitif, refusant énergiquement de le livrer à des sbires qui se présentèrent la nuit suivante avec un mandat du gouverneur militaire.

Sorti par le Yunnan, faisant un immense détour pour aller renseigner son évêque et porter ses réclamations à Tchen-tou la capitale provinciale, M. Gourdin put rentrer au Kien-tchang dès 1877, et, renonçant à se faire accepter dans les grandes villes, s'occupa avec un succès relatif d'organiser sur les points accessibles de petites chrétientés. La mission put lui donner deux auxiliaires, et en dix-huit années de labeur patient la situation s'affermir.

Pendant cette période, la guerre franco-chinoise suivie de la conquête du Tonkin amena une crise. Tandis que les chrétientés du Yunnan limitrophes du Kien-tchang étaient mises à feu et à sang, les missionnaires du Seu-tchouan, protégés par un édit du vice-roi Tin Kong Pao à la condition qu'ils ne quitteraient pas leurs résidences respectives, durent renoncer pendant une année entière à se visiter entre eux. M. Gourdin pour cette raison passa treize mois complètement seul dans la ville de Mien-ning et, le bruit ayant couru que tous les Français allaient être expulsés de Chine, il alla demander l'hospitalité aux Lolos de la tribu des Lo-ou, qui l'accueillirent à bras ouverts. C'est ainsi qu'ont débuté nos relations avec ces primitifs, relations qui, non sans beaucoup de prudence et de patience, ont toujours été en s'améliorant.

Des années de calme suivirent cette crise. On apprit que des consulats français s'installaient au Yunnan, que des voyageurs français, le capitaine — aujourd'hui général — d'Amade en 1888, les comtes Bernard et Jacques de Durfort et Guy de Bagneux en 1891, circulaient non loin des frontières du Kien-tchang. Un jour même, en 1892, le bruit se répandit que de grands personnages français, venant directement de France par terre, entraient au Kien-tchang avec une escorte nombreuse. C'était l'expédition du prince Henri d'Orléans. Malgré l'écrasante fatigue d'un voyage presque fabuleux de Russie au Seu-tchouan par le Tibet, le prince et M. Bonvalot, sachant la présence à Mien-ning du P. Gourdin, se détournèrent de leur route pour aller serrer la main du vieux missionnaire. Celui-ci en fut touché jusqu'au fond de l'âme et le laissa si bien voir que le prince d'Orléans consacra au souvenir de cette visite des lignes émues dans une brochure où il a tenu à rendre justice aux missions du Far West chinois.

Les habitants du Kien-tchang commençaient à soupçonner que la France n'était pas seulement un district lointain d'où leur venaient des missionnaires, mais une nation riche et puissante, bienfaisante peut-être et n'oubliant aucun des siens. Deux ans encore et ils allaient être pleinement éclairés.

Nous voici en 1895. Le Japon a vaincu la Chine, et la Chine demande grâce. Mais au Seu-tchouan on ne distingue pas encore entre étrangers. Japonais, américain, européen, c'est toujours le « yang jen », l'homme qui vient d'au delà des mers, l'intrus, l'ennemi. Et le vice-roi Liou Pin Tchang sait si bien inspirer ses subordonnés que bientôt une animosité intense contre les missions se manifeste dans toute la province.

A Mien-ning, pour ne parler que du Kien-tchang, en décembre 1894, un nouveau sous-préfet étant venu s'installer, le missionnaire envoya son catéchiste porter une carte de félicitations au personnage et, en signe de déférence,

présenter son passeport à son visa. Pour toute réponse, le mandarin entre en fureur, se répand en invectives contre les Européens « assassins » de la Chine, confisque le passeport et, après avoir infligé au catéchiste une bastonnade épouvantable, le jette en prison pieds et mains dans des entraves. L'infortuné y resta dix mois, et ne fut sauvé avec les missions du Kien-tchang et du Seu-tchouan tout entier que par l'intervention admirablement opportune et efficace du Protectorat français représenté par l'éminent M. Gérard. C'était l'heure où la Chine aux abois acceptait de céder au Japon, outre l'indemnité de guerre et Formose, la Mandchourie. D'accord avec la Russie et l'Allemagne, la France vint à son secours et, moyennant une indemnité plus forte, lui conserva la Mandchourie. La Chine pouvait-elle en un pareil moment se refuser à punir un vice-roi coupable d'avoir fait détruire, dans toute l'étendue d'une province, tout ce qui s'y était rencontré d'établissements français? Aussi la réparation fut-elle complète et proportionnée à l'injure.

Au Kien-tchang, où j'avais remplacé en 1893 le vénérable P. Gourdin, la bourrasque avait été particulièrement violente. Nos résidences, nos écoles, les maisons de nos chrétiens, presque tout y passa. Ma résidence de Lou-kou qui venait d'être terminée, fut saccagée, ma petite bibliothèque jetée à la rivière. Chassé avec trois de mes confrères jusqu'aux limites du Seu-tchouan, j'allai à Yunnan-sen me renseigner par télégraphe et, sachant par cette voie le tour favorable que prenaient nos affaires sous la direction merveilleusement pratique et sûre du ministre de France, M. Gérard, je me rendis à marches forcées de la capitale du Yunnan à celle du Seu-tchouan; l'autorité provinciale s'y montra disposée à me réintégrer au Kien-tchang avec les honneurs de la guerre. Quand je rentrai à Lou-kou vers le 1<sup>er</sup> novembre, quatre mois après le pillage, le sous-préfet responsable avait déjà fait réparer vaille que vaille ma résidence où je pus me réinstaller le jour même.

Le lendemain, ou tout au plus le surlendemain, vers la fin de la journée, un jeune chrétien accourut chez moi tout essoufflé et me dit à brûle-pourpoint : « Père, père, le prince héritier de France est arrivé. — Où est-il? — Sur le pont. — Comment est-il habillé? — Avec des habits courts et une cuvette de paille sur la tête. — Que fait-il? — Il se promène. »

Devinant qu'il s'agissait d'un voyageur étranger en qui la population croyait reconnaître le prince Henri d'Orléans, je me hâtai d'envoyer ma carte ainsi libellée : « La mission catholique apprenant qu'un Européen est de passage à Lou-kou, demande si elle peut lui être utile en quelque manière. »

Cinq minutes plus tard je faisais la connaissance de M. Claudius Madrolle. Venant du Tonkin par le Yunnan et traversant seul les provinces les plus reculées de la Chine au moment où l'effervescence anti-étrangère était au comble, il arrivait sain et sauf, miracle de sang-froid, à l'extrémité du Kien-tchang. Rencontre frappante vraiment, où les deux Frances, celle qui reste et celle qui passe, se donnaient la main sous les yeux des Chinois, matérialisant en quelque sorte l'aide efficace et dévouée grâce à laquelle les positions françaises se trouvaient reconquises en ces districts perdus.

Les temps les plus difficiles du Kien-tchang étaient désormais passés. Entrés enfin en possession des droits que consacrent les traités, les missionnaires pouvaient circuler librement, résider où il leur convenait et rappeler aux mandarins que les chrétiens, sujets chinois au même titre que leurs concitoyens, devaient être regardés et traités comme tels et cesser d'être mis hors la loi. Quinze ans ont passé depuis lors et, non sans luttes, à travers des fortunes diverses, la mission a fini par étendre son action sur la presque totalité du Kien-tchang chinois. Elle pourrait

aujourd'hui l'étendre sur une grande échelle aux tribus aborigènes, Lolos surtout, si malheureusement les séminaires de France, aux prises avec une crise menaçante, n'étaient incapables de fournir des sujets aux missions.

Dès lors aussi les Français, voyageurs, savants, touristes, commerçants, pouvaient pénétrer au Kien-tchang. Ils étaient sûrs d'y trouver çà et là de petites oasis françaises dont les humbles ressources étaient d'avance à leur service. Et ils sont venus nombreux, entreprenants, courageux, travailleurs. De 1895 à 1900, c'est d'abord M. C. E. Bonin qui découvre le trait peut-être le plus remarquable dans la topographie de la région, le coude étrange que décrit le fleuve Bleu autour de Li-kiang; puis traverse avant tout autre Européen même missionnaire, le royaume tibétain de Mouli, visite les groupes de Lolos les plus avancés vers le Nord, enfin, dans un second voyage, reconnaît après les missionnaires une route nouvelle entre le Yangtseu et Ning-yuen-fou, la curieuse vallée de Yu-choui-pou-ké que les cartes jusque-là attribuaient indûment à la partie insoumise des pays lolos. En même temps, le capitaine de Vaulxserre remonte pendant des centaines de lieues, au prix de fatigues inouïes, le plus haut Yangtseu sur la bordure du Kien-tchang, donnant le premier un tracé du grand fleuve dans une région pratiquement inaccessible.

La crise des Boxeurs et la guerre sino-européenne de 1900 interrompent un instant cette série, mais ont pour résultat de mettre en éclatante lumière, par tout l'Ouest de la Chine, l'énergie française. Car au fur et à mesure des effrayantes nouvelles qui parvenaient au Seu-tchouan, soulèvement des Boxeurs, édits sanguinaires du prince Toan, extermination des étrangers au Chan-si, au Hounan, et ailleurs, siège des légations, danger extrême et imminent pour tout Européen résidant à l'intérieur de la Chine, au fur et à mesure de ces nouvelles, dis-je, on vit la province entière du Seu-tchouan se vider de tout ce qui n'était pas français. Pendant plusieurs mois consécutifs seuls, absolument seuls de tous les étrangers, les missionnaires catholiques et, à leur tête M. le consul de France, Bons d'Anty, restèrent calmes à leur poste, conscients du péril encouru et hors de portée d'un secours quelconque, mais par ce seul acte de calme courage empêchant peut-être le massacre de 100.000 chrétiens.

Aussi les années qui ont suivi ont-elles été des années fécondes. Au point de vue missions, tout en Chine, jusqu'à l'humble Kien-tchang lui-même, s'est agrandi, épanoui. L'accroissement de la communauté catholique chinoise partagée entre 47 vicariats apostoliques ou diocèses se chiffre chaque année par dizaines de milliers. En 1910, il a été exactement de 84.000. En 1911, le chiffre de 100.000 sera certainement et notablement dépassé. Que ce gain des missions soit un profit net pour la civilisation et l'humanité, je l'affirme sans hésiter. Ce qu'on reproche ici ou là aux chrétiens chinois est vrai ou ne l'est pas, ce n'est pas le lieu de le discuter; je maintiens que chez le Chinois devenu catholique il ne reste rien des préjugés qui empêchent la réconciliation des deux races, la blanche et la jaune.

Et, depuis lors aussi, au point de vue de l'exploration, le mouvement n'a pas été moins remarquable. Quelques mois après la crise, une canonnière française, l'*Olry*, remonte pour la première fois les rapides du haut Yangtseu et pénètre au cœur du Seu-tchouan. Le lieutenant Hourst songe déjà à pousser plus loin, jusqu'au Kien-tchang; un obstacle insurmontable l'arrête, mais il n'est pas en Chine, il est à Paris dans les bureaux d'un ministère. Vient ensuite M. Ph. Berthelot, en quête aussi d'une grande synthèse, celle de tous les intérêts français en Asie; secondé par M. le consul Bons d'Anty et le Dr Legendre, il atteint le Kien-tchang par le Nord en remontant le Ta-tou-ho et fait aux Lolos la première visite reçue par eux d'un Français non missionnaire. Bientôt après,

le vicomte Foy traverse de bout en bout le Kien-tchang, préoccupé de son rattachement moral et économique au Tonkin. Un jeune officier, le lieutenant Grillières fait à l'extrémité sud du Kien-tchang une étude extrêmement consciencieuse de cette région, âpre entre toutes, et son voyage dans les conditions où il l'exécute, sans personnel, sans argent, est un prodige d'endurance et d'abnégation, prodige qui, trop tôt renouvelé dans un voyage subséquent, lui a coûté la vie. En 1906, MM. de Marsay et de Las Cases reconnaissent la voie la plus courte entre la capitale du Yunnan et le fleuve Bleu, voie que, depuis lors, les caravanes chinoises tendent de plus en plus à adopter. Puis ils vont constater au sommet de la courbe de Li-kiang la réalité du fait géographique signalé par M. Bonin et, plus au Nord, déterminent le vrai cours du Ya-long dans un dédale inextricable de montagnes. Entre temps, M. Jacque Bacot commence et poursuit sans bruit son étude des régions tibétaines interdites, effleurant parfois ou même traversant le territoire du Kien-tchang et laissant partout, chez l'indigène même, comme une traînée d'estime et de confiance. Plus que personne le Dr Legendre, chef de la mission médicale française au Seu-tchouan, semble s'intéresser au Kien-tchang. Il fait à plusieurs reprises le tour de force de venir à marches forcées de Tchentou lui consacrer quelques jours de vacances. Et pourtant la vie qu'il y mène est dure. Sa première nuit dans un village lolo est une nuit d'horreurs. Ses hôtes sont victimes de la vendetta, sous ses yeux, à l'autre bord d'un ravin infranchissable, l'incendie dévore les maisons, des femmes sont lardées de coups de lance, des jeunes filles brûlées vives. Une autre fois, exténués de fatigue et de froid, nous trouvons chez un chef puissant une réception bruyante et pittoresque au possible, mais pour toute hospitalité, une case vide, humide et froide et une chèvre, une chèvre vivante : ce qui n'empêcha pas le Dr Legendre de partir deux jours après avec une équipe de sauvages et de traverser, entre Haitang et O'Pien l'angle Nord-Est complètement inexploré de la région insoumise. Mais, en citant cette anecdote, j'anticipe de deux ans sur l'histoire de nos relations avec les Lolos.

Ces relations étaient devenues telles que je commençais à regarder comme possible, mais possible pour nous seuls, la traversée du Grand Leang-chan ou Lolotie indépendante le jour où il nous plairait de la tenter. Or, un beau matin de 1907 (mai), le capitaine d'Ollone et le maréchal des logis de Boyve se présentèrent à la mission de Ningyuen-fou. Ils étaient parfaitement renseignés et non moins décidés à traverser la Lolotie de part en part en m'emmenant avec eux. Quel fut leur succès, à travers quelles péripéties, un beau livre, *Les Derniers Barbares*, qui vient de paraître, le raconte avec autant de brio que de sincérité. S'il est très vrai que la mission d'Ollone n'aurait pas pu réussir sans nous, il est certain aussi que, sans l'intelligente ténacité du capitaine d'Ollone, bien servie par l'entrain de M. E. de Boyve, nous aurions remis à plus tard, peut-être même abandonné en cours d'exécution, une entreprise risquée. Je le répète, avec des hommes de cette trempe, tout essai devait aboutir. Pour la première fois, le pays insoumis fut donc traversé dans sa plus grande largeur et il ne l'a pas été depuis, car l'explorateur anglais Brooke, moins documenté, moins en garde contre des dangers trop réels, perdit la vie, dix-huit mois plus tard, n'ayant pu dépasser sur l'itinéraire d'Ollone qu'à peine la moitié.

La série des voyages français continue. La mission d'Ollone parcourt le Kien-tchang une seconde fois, complétée par la présence des lieutenants de Fleurette et Lepage à qui elle doit la meilleure partie de son œuvre scientifique si considérable... Six semaines après le meurtre de Brooke, le Dr Legendre réussit pleinement

dans l'exploration difficile à laquelle j'ai fait allusion tout à l'heure. En 1909, c'est la charmante visite de M. P. Duchesne-Fournet, dont la bonne grâce discrète ouvre toutes grandes les portes des yamens et des prisons, des mandarins chinois et des chefs lolos, lui permettant de recueillir, au cours d'un passage trop rapide, des pièces introuvables, ethnographiques surtout. Enfin, le comte Ch. de Polignac et le regretté Jacques Faure s'annoncent au Kien-tchang, associés au commandant Audemard. Cette fois, c'est l'ancien rêve du commandant Hourst qui va être repris, réalisé, dépassé.

On commence par remonter le Ya-long jusqu'à la cascade de Lo-Oua par 27°50' de latitude. Puis, comme cette farouche rivière n'a jamais été naviguée, on y lance deux embarcations et, malgré la violence des rapides, malgré l'inexpérience de l'équipage indigène, on descend jusqu'au Yang-tseu. Là, le P. Leparoux, missionnaire de Ma-chang, procure aux explorateurs deux barques neuves et d'excellents mariniers. De Ma-chang au pont de Li-kiang, tant à la montée qu'à la descente, on constate l'existence d'un bief utilisable où circule un faible mouvement de batellerie, lequel, encouragé et perfectionné, pourrait rattacher économiquement au port fluvial de Long-kai et par là à Yunnan-sen et à l'Indochine plusieurs districts du Yunnan. Mais cette exploration déjà merveilleuse n'est pour le commandant Audemard qu'un prélude. Resté seul à partir de Long-kai, il entreprend et réussit avec deux barques et six mariniers, sans accident de matériel ni de personnel, l'in vraisemblable descente du Yang-tseu. Non seulement il lui faut vaincre les rapides par centaines, tous inconnus, plusieurs formidables, mais encore l'insurmontable effroi qu'inspirent aux Chinois les Lolos riverains. L'immense cours d'eau est là en plein travail d'érosion. Les rives s'effritent, les montagnes croulent, de droite et de gauche, l'éboulement menace. Ce qui naguère était encore un tunnel souterrain, est en train de devenir une gorge, aux parois rigoureusement verticales dans le bas, aux lèvres se rapprochant en voûte par le haut et laissant à peine entrevoir le ciel. C'est une nature en ruines indiciblement grandiose de silence et de mystère. Si l'on obtient que des cartons du commandant Audemard sorte tout ce qu'un crayon alerte et inlassable y a accumulé de documents minutieusement scientifiques et délicieusement pittoresques, le monde de l'exploration pourra envier à la France une publication sans rivale.

J'ai fini, mais l'œuvre française continue là-bas. Le Dr Legendre, à la tête d'une mission, ajoute à des recherches géographiques, géologiques et ethnographiques étendues, une étude approfondie des intérêts séricicoles du Kien-tchang, étude dont le résultat, contrôlé, sanctionné par l'Institut Pasteur, peut être pour le pays un immense bienfait. Sur le Ya-long, un ingénieur français, M. Kerihuel, jette un pont apporté de France et où passera la grande route de Chine au Tibet. A son compagnon de travail, un compatriote héroïque dont je voudrais savoir le nom, une cartouche de dynamite a arraché une main, sans le décider à quitter son poste (novembre 1910). Le chemin de fer Tonkin-Yunnan, heureusement achevé, met depuis quelques mois la frontière du Kien-tchang, à cinq étapes d'une gare française. Enfin la mission catholique elle-même vient de trouver son assiette définitive par l'érection du Kien-tchang en vicariat apostolique. A cette mesure, c'est pour moi un devoir et une satisfaction d'en témoigner, l'action discrète et patiente du consulat général de France a contribué pour une bonne part. Oui, dans ce recoin naguère inconnu de l'Asie centrale, nous avons donné un bon exemple, l'union, la collaboration de tout ce qui est français en vue de ce qui est intérêt français, et nous avons prouvé, c'est encore une fois ma conclusion, que partout où il y a quelques Français qui s'entendent, le mot impossible n'est plus d'aucun usage.

## UNE ŒUVRE FRANÇAISE MENACÉE

En dépit d'un certain optimisme, professé surtout par les hommes qui ne sont guère sortis de nos frontières, on ne saurait dire que dans ce moment l'influence intellectuelle et morale de notre pays gagne aisément du terrain ou ait seulement chance de garder, sans lutter très âprement, celui qu'elle a conquis. La poussée grandissante des influences rivales impose des tâches singulièrement multiples aux sociétés qui, comme la nôtre, se sont donné pour objet la défense de notre patrimoine moral au dehors, et au moment même où nous devons attirer l'attention de nos adhérents sur la situation de la Faculté de médecine française de Beyrouth, nous nous voyons obligés de leur signaler les dangers qui menacent une autre œuvre française d'une importance égale, si l'on tient compte de la différence des terrains : l'école « l'Etoile du matin » de Tokyo.

En janvier 1888, un marianiste alsacien, le P. Heinrich, débarquait au Japon avec quatre compagnons dans le but de fonder un établissement scolaire où la langue française aurait la première place. L'effort poursuivi pendant les vingt-trois années qui ont suivi a donné de tels résultats qu'aujourd'hui le collège dirigé par le P. Heinrich, « l'Etoile du matin », compte plus de 800 élèves. Des succursales ont été fondées à Nagasaki, Osako, Yokohama. Les établissements des marianistes ont obtenu les privilèges du *ninkei* et du *ninta* qui les assimilent aux écoles officielles. En outre, une sorte d'école normale japonaise, où l'enseignement se donne en français, a été organisée depuis près de deux années à Urakami. Le crédit du principal de ces établissements, « l'Etoile du matin », peut se mesurer à ce fait que trois chaires de l'Université impériale de Tokyo ont été confiées à des professeurs du collège français, ainsi que des chaires à l'École des nobles, à l'École supérieure de guerre, à l'École des postes et à l'École supérieure de commerce de Nagasaki.

La diffusion de notre langue par « l'Etoile du matin » n'est pas un vain article de programme. L'auteur de ces lignes a longuement visité ce collège en 1908 et 1909. Les élèves interrogés par lui étaient tous capables de soutenir une conversation française : cela se conçoit d'ailleurs aisément, puisqu'à « l'Etoile du matin » le français est la langue de l'enseignement. Un pareil résultat doit sembler admirable et même un peu paradoxal pour qui connaît le milieu japonais. Au Japon, le français est presque exclusivement une langue de luxe, tandis que l'anglais est demandé partout, dans toutes les branches de l'activité économique. Il est enseigné dans toutes les écoles officielles, depuis l'école primaire supérieure jusqu'aux universités. Et cependant si les marianistes français ont ainsi réussi à imposer leur langue, ce n'est pas à une réunion quelconque d'enfants pauvres dont les familles seraient trop

heureuses de pouvoir assurer n'importe comment l'éducation : c'est aux enfants des premiers personnages du Japon que l'enseignement des choses de l'Occident est donné par l'intermédiaire de la langue française. Parmi les élèves, on peut citer les fils des marquis Saïonji et Katsura, du baron Kurino, ambassadeur du Japon à Paris, et du comte Motono, qui a passé de l'ambassade de Paris à celle de Saint-Pétersbourg. Ce fait seul témoigne de ce qu'il a fallu au P. Heinrich et à ses collaborateurs d'observation, de tact, de mérite évident et de constance dans l'esprit national pour remonter ainsi le courant ambiant et réaliser cette œuvre de culture française.

La manière dont leur enseignement est apprécié par les familles de leurs élèves s'est révélé par un fait probant. Comme pour la Faculté de médecine de Beyrouth, le succès est devenu pour « l'Etoile du matin » une cause d'embarras. Il a fallu songer à s'agrandir et cela devait entraîner de très fortes dépenses. Pour réunir les fonds nécessaires, un Comité s'organisa sous la présidence du marquis Saïonji Kinmochi, alors président du Conseil des ministres. A la suite de plusieurs réunions tenues au ministère, on lança dans le public japonais une circulaire signée des noms d'une soixantaine de membres de l'élite japonaise, notamment du marquis Katsura Taro, successeur du marquis Saïonji à la présidence du Conseil des ministres ; du comte Hayashi Tadasu, ancien ambassadeur, ancien ministre des Affaires étrangères ; de M. Ito Hirokuni, vice-grand maître des cérémonies, fils aîné du prince Ito ; du marquis Nabeshima Naohiro ; du baron Saïto Minoru, amiral, alors ministre de la Marine ; du vicomte Terauchi Seiki, général, alors ministre de la Guerre ; du comte Togo Heichachiro, amiral, chef de l'Etat-major général de la Marine, pour ne citer que les noms les plus généralement connus en Europe.

La circulaire que ces personnages recommandaient ainsi au public, après avoir rendu hommage à la valeur morale et intellectuelle de l'école, disait : « Pour l'enseignement du français, « l'Etoile du matin » est le seul lycée qui le donne et surtout après l'entente cordiale récemment conclue (le traité franco-japonais de 1907), au point de vue de la politique et des relations sociales, le français devient de plus en plus nécessaire. C'est là une seconde raison pour développer l'école... Nous vous prions, vous qui avez des idées philanthropiques, de vous joindre à nous, de nous aider de votre argent pour nous permettre d'élever des citoyens tels que le bien du pays les réclame et par là, reconnaître les bienfaits dont nous sommes redevables à Sa Majesté l'empereur. »

Cet effort japonais a produit 300.000 francs avec lesquels a été acheté un terrain que le Comité a remis ce printemps au P. Heinrich.

Ainsi on trouve dans des milieux purement japonais, où notre langue ne saurait rien avoir d'utilitaire et n'inspire d'autre attrait que celui d'une culture haute et désintéressée, une somme

importante pour développer l'établissement où cette langue est enseignée. Devant cette générosité, il serait singulier que la France elle-même restât indifférente à une œuvre française. Ce serait d'autant plus inadmissible, que le Comité japonais, lui-même, a cru devoir faire appel à notre pays. Il a remis à l'ambassade de France à Tokyo, qui l'a chaleureusement apostillée, une lettre destinée à être portée à la connaissance du public français et dans laquelle les membres du Comité disent :

«... Votre belle langue française est enseignée déjà au Japon dans plusieurs établissements tant publics que privés ; mais parmi ces derniers, l'école de « l'Etoile du matin » occupe un rang à part par le nombre toujours croissant de ses élèves, par la perfection de ses méthodes et par la supériorité de l'éducation qu'on y donne. Elle est dirigée par un de vos compatriotes qui a pour le seconder un certain nombre de ses amis. Cet établissement est une école secondaire de plein exercice, officiellement reconnue et approuvée par le gouvernement japonais, et jouissant des mêmes privilèges que les établissements similaires du pays. Une école primaire y est annexée. Le nombre des élèves des deux sections — tous japonais — s'élève à plus de 800.

« Le directeur et ses collaborateurs, il est vrai, sont des étrangers par rapport à nous, et la religion qu'ils professent diffère de la nôtre ; malgré cela, quand le directeur est venu solliciter notre appui et nous a demandé de l'aider à réunir les fonds nécessaires pour l'agrandissement de son école, nous n'avons pas hésité un instant à l'assister de nos deniers et à nous constituer en comité pour recueillir les 300.000 yen indispensables pour la réalisation de son projet. Jusqu'ici nous avons déjà pu réunir parmi nos compatriotes la somme appréciable de 150.000 yen. Volontiers nous insisterions davantage, mais les temps sont si difficiles ; et puis d'autres œuvres, intéressantes également, grèvent le budget de la bienfaisance publique. C'est pourquoi nous avons songé à faire appel à votre générosité en faveur de vos compatriotes qui, par leurs efforts et leur dévouement, propagent parmi nous l'influence française, et nous avons la ferme espérance que notre appel sera entendu.

« Les souscriptions individuelles ou collectives peuvent être adressées soit à l'ambassade du Japon à Paris, soit encore au directeur du Crédit lyonnais avec mention : pour l'agrandissement du collège « Etoile du matin. »

Le fait que les souscriptions peuvent être adressées à l'ambassade japonaise montre à lui seul comment « l'Etoile du matin » est appréciée à Tokyo et nous n'avons pas à insister sur les réflexions qu'inspire cet appel japonais.

Il importe d'autant plus de soutenir cette œuvre française qu'elle est menacée maintenant par autre chose encore que les nécessités onéreuses déterminées par sa crise de croissance. Les marianistes, depuis la loi sur les congrégations, ne peuvent

plus guère se recruter en France et, en outre, ils ne trouvent plus dans notre pays des ressources analogues à celles qu'ils pouvaient s'y assurer lorsqu'ils y dirigeaient des établissements prospères comme le collège Stanislas. Leur personnel français non seulement a grand-peine à augmenter avec les développements de leur œuvre, mais encore il ne trouve plus les encouragements et les appuis qui ne lui manquaient pas lorsque fut fondée « l'Etoile du matin ».

La subvention que l'Etat français accorde à cet établissement a, vu sa modestie, moins d'importance en elle-même que comme marque d'intérêt. Et, tandis que nos compatriotes ont plus de peine à faire vivre leur entreprise, ils voient se multiplier autour d'eux les entreprises de nations rivales. Déjà il existe au Japon un lycée allemand fréquenté par environ 600 élèves et qui, fondé par une société de professeurs et de fonctionnaires formés en Allemagne, est énergiquement patronné par le gouvernement allemand, soutenu par ses deniers, encouragé par ses distinctions honorifiques. Mais une concurrence beaucoup plus formidable encore s'annonce. Depuis deux ans, les jésuites sont au Japon, où ils étudient la possibilité de fonder un centre important d'éducation. Presque tous ces jésuites sont allemands ou américains. Il est à prévoir que ce sont les tendances et en grande partie la langue de leur province d'Allemagne qui dominera leur enseignement. Le gouvernement de Berlin encourage cette entreprise. L'épiscopat allemand cherche à lui trouver des ressources en sollicitant les fidèles. Nous avons sous les yeux la traduction française d'un appel rédigé le 23 août 1910 par les évêques d'Allemagne réunis à Fulda et que, le 20 octobre 1910, l'évêque de Strasbourg transmettait sous une version française au clergé de son diocèse. On y fait ressortir la possibilité de favoriser la propagation du catholicisme en l'appuyant sur une propagande scientifique capable de séduire le peuple japonais. « Il s'agit maintenant, dit cet appel de l'épiscopat allemand, d'implanter notre foi au sein d'une nation parfaitement cultivée, qui, en toutes les branches de la science humaine, rivalise avec les nations les plus avancées dans la voie du progrès. Pour gagner la confiance et l'estime du peuple japonais, les missionnaires n'ont pas de moyen plus apte que de montrer à cette nation la puissance souveraine du génie du christianisme jusque dans le domaine des sciences humaines et de l'aider, en développant son instruction, à prendre son essor vers les problèmes les plus ardu de l'esprit humain. Guidé par une juste appréciation de cet état de choses, Notre Très Saint-Père le Pape Pie X jeta dans la capitale du Japon, l'année de son jubilé (1908), les fondements d'une université destinée à cultiver les sciences si chères au peuple japonais. Le foyer de foi et de science qu'a été Fulda pour nos contrées, la nouvelle université de Tokyo doit, dans l'intention de Pie X, le devenir pour tout l'empire du Japon. C'est pour ces raisons que nous devons tenir à honneur de contribuer pour une



bonne part à la réalisation de cette pensée si généreuse et si sublime du Saint-Père. »

Nulle part dans cet appel il n'est question de nationalisme germanique, mais il suffit de rapprocher ce que l'on sait des pionniers que les jésuites ont envoyés au Japon, de la nationalité des évêques réunis à Fulda pour prévoir quelle culture, quelle langue et quelles tendances portera avec elle cette nouvelle œuvre catholique à créer au Japon.

Mais ce qui est plus grave encore pour « l'Etoile du matin » qui pourrait se maintenir en face de n'importe quelle concurrence, c'est la pénurie de sujets français qui menace les marianistes du Japon. On redoute que le provincial ne puisse longtemps refuser les offres qui lui viennent des provinces que l'ordre a dans les pays de langue anglaise et allemande. Sans doute les fondateurs de « l'Etoile du matin » répugnent à accepter des concours qui altéreraient le caractère national de l'œuvre patiemment édifiée par le P. Heinrich. Mais il est désirable qu'ils soient soutenus et encouragés à persévérer. Un groupe comme le nôtre, d'hommes qui se préoccupent de maintenir l'influence du pays, ne sauraient certes, en dépit de toute leur bonne volonté, remédier aux causes profondes de la crise grave que traverse l'école française de Tokyo. Mais ils peuvent l'aider dans une certaine mesure, lui donner des marques de sympathie et aussi essayer de déterminer le gouvernement à lui en donner. A cela le Comité s'emploiera. Pas plus que les particuliers, les pouvoirs publics ne peuvent s'illusionner sur la crise que subit à notre époque l'influence française et cette crise est particulièrement impressionnante quand elle s'attaque à des œuvres comme l'« Etoile du matin » dont aucun Français de bonne foi ayant visité le Japon ne saurait méconnaître l'efficacité et le caractère hautement méritoire.

ROBERT DE CAIX.

## L'Enseignement des Femmes Indigènes EN COCHINCHINE

Nous avons signalé la fondation d'un comité de notables annamites de Cochinchine, présidé par le tong-doc de Cholon, qui s'est réuni pour créer à Saïgon un établissement pour l'éducation et l'instruction des jeunes filles. Cette initiative montre que les Cochinchinois comprennent qu'ils ne pourront élever leur race qu'en appelant les femmes à collaborer à cet effort. Il s'agit moins encore de donner à celles-ci une instruction supérieure que d'orienter leurs idées de telle sorte qu'elles ne résistent plus aux idées de progrès qui se sont répandues, avec l'enseignement français, parmi les hommes des familles annamites aisées. Or les femmes cochinchinoises ignorent encore tout, non seulement des idées occidentales, mais même des notions pratiques les plus néces-

saires à une mère de famille. En cas de maladie, elles continuent à appeler volontiers le sorcier. Elles n'ont aucune idée de l'économie domestique. Aussi l'établissement à créer qui, d'après les idées du comité, devrait comprendre un internat, un externat et un cours d'adultes, servirait-il à enseigner la morale, l'hygiène, la tenue du ménage, la comptabilité domestique, la cuisine, autant que la lecture et l'écriture, fort peu répandues parmi les femmes cochinchinoises, qui sont généralement illettrées ; un peu de français couronnerait les études.

Cette tentative est d'autant plus intéressante que la Cochinchine en a encore plus besoin que le Tonkin où les femmes, tout au moins dans la classe marchande, font preuve de beaucoup d'activité et jouent un rôle social important, et aussi que les Annamites sont généralement assez pauvres, même dans la riche Cochinchine ; une souscription est donc pour eux un véritable effort. La plus grande partie de la richesse est drainée par les Chinois et cette partie de l'Indochine, dépendance politique de la France, est une vraie colonie d'exploitation de la Chine. Le sentiment de cette dépendance économique contribue sans doute pour beaucoup à inspirer aux notables annamites l'initiative que nous signalons à nos lecteurs.

Rien ne pourrait mieux contribuer à faire cesser cet état de choses que l'éducation des femmes qui tendrait à développer dans les milieux annamites plus de prévoyance, d'activité, bref plus de valeur économique. Rien non plus ne serait plus favorable au régime français puisque, à l'heure actuelle, le plus gros obstacle à l'activité industrielle et commerciale des Français en Cochinchine est l'impossibilité de trouver des collaborateurs parmi les indigènes. Jusqu'ici toute la sève économique de cette terre opulente est absorbée, et ne peut manquer de l'être, par le réseau immense des racines de l'arbre commercial chinois qu'elle fait prospérer. A tous égards donc l'initiative des Cochinchinois, désireux de développer l'instruction des femmes, doit être encouragée.

Comme nous le signalait récemment une Française qui vit en Cochinchine, il serait désirable que même de France on lui vint en aide. Il ne s'agit pas de trouver une partie appréciable des sommes nécessaires à la fondation que veulent faire les notables Cochinchinois. Mais si quelques Français, peut-être des jeunes gens ou surtout des jeunes filles en cours d'études, voulaient montrer leur sympathie à cette entreprise, lui adresser leur obole et leur nom, cette marque de sympathie serait vivement appréciée dans les milieux annamites qui ont pris l'initiative et supportent l'effort de la souscription. Nous nous chargerions volontiers de transmettre au Comité de souscription ce qui nous serait envoyé pour aider à l'éducation des femmes indigènes en Cochinchine.

## LA SITUATION DANS LA CHINE DU SUD

Canton.

Au moment où la Chine se détermine de plus en plus dans l'évolution, sinon vers nos idées, du moins vers les formes de notre civilisation et de notre progrès utilitaire, il était intéressant de voir quelle est, à cet égard, la situation des provinces du Sud que l'on dit être les plus avancées de l'empire et qui sont, dans tous les cas, celles qui ont eu les plus anciennes relations avec le monde étranger. Certes, il n'est pas facile d'indiquer avec précision le degré de transformation atteint actuellement par le Kouang-si et le Kouang-toung, parce qu'il faut toujours tenir compte, en Chine, de l'écart, souvent plus considérable encore qu'ailleurs, qui existe entre l'apparence et la réalité. Il faut ajouter que le caractère profondément ancien de la vie et la persistance de certaines pratiques suppriment même l'idée de la moindre modernisation. Néanmoins, outre que plusieurs réformes importantes suivent leur cours, on constate des faits nouveaux qui, quelle que soit leur conséquence immédiate, bonne ou mauvaise, n'en constituent pas moins la marque incontestable d'un commencement de décrystallisation.

La nouveauté qui frappe naturellement le plus le voyageur qui n'est pas venu en Chine depuis trois ans, c'est le grand nombre des gens ayant, à Canton et surtout à Hong-kong, coupé leur tresse. On en rencontre aussi qui ont adopté complètement le costume européen. Il se crée, en ce moment, dans le Sud, à cet égard, un de ces mouvements contagieux propres aux Chinois et qui s'étendra sans doute d'autant plus que la vanité y a une forte part et que cela deviendra peu à peu une manière de se grandir la face. Il s'est formé, dans ce but, des associations de jeunes gens, principalement parmi les étudiants et parmi ceux qui sont employés dans les administrations et dans les offices étrangers. Pour la raison que j'indique plus haut, cela ne pourra que se propager à toutes les classes. Jusqu'ici cependant, la grande majorité de la population des villes et toute celle de la campagne reste fidèle à la tenue traditionnelle.

\*\*\*

Il y a d'ailleurs des innovations plus importantes. On a créé les conseils provinciaux qui sont composés de notables élus, dans la proportion de deux par sous-préfecture, par un suffrage censitaire ou de capacité. Cette assemblée, qui a déjà tenu, dans le Kouang-toung deux sessions, doit logiquement, par ses attributions de contrôle diminuer considérablement l'autorité du vice-roi ou du gouverneur.

On a établi un budget provincial qui, d'après la réglementation nouvelle, doit être soumis au

Conseil. La méthode employée est du reste assez confuse. Le ministère des Finances fait son projet et la vice-royauté le sien et, en dernier ressort, sans doute, le projet définitif est arrêté par la discussion devant l'assemblée de la province. Voici, par exemple, à titre de documents, le budget du Kouang-toung, pour 1911.

### Projet du ministère des Finances :

Recettes.....	23.201.957 taels
Dépenses.....	20.262.273 —
Balance au crédit.....	2.939.684 —

### Projet de la vice-royauté :

Recettes.....	21.000.000 taels
Dépenses : contribution au budget général de Pékin.....	13.000.000 —
Dépenses de la province.....	11.060.000 —
Déficit.....	3.000.000 —

La différence dans le chiffre des recettes vient de la suppression toute récente de la ferme des jeux.

Avec ce nouveau système, les petits mandarins ne pourront plus, comme par le passé, prélever des taxes, à leur fantaisie, dans leur ressort. Toutes les taxes autres que l'impôt foncier et dont les principales sont celles de l'alcool, du sel et de l'opium seront affermées par adjudication.

D'ailleurs, et c'est encore une chose nouvelle, il s'est formé dans beaucoup de villes des *Bureaux autonomes* composés de notables qui gèrent les intérêts de la cité et constituent de véritables conseils municipaux qui doivent, semble-t-il, eux aussi, singulièrement diminuer le champ d'action des mandarins.

L'organisation des nouveaux tribunaux, avec une magistrature spécialisée, porte encore une plus rude atteinte à la puissance de ces fonctionnaires en leur enlevant la principale de leurs attributions, celle du moins de laquelle ils faisaient rendre le plus, la justice. A cet égard, le Kouang-si paraissait avoir une légère avance sur le Kouang-toung. Il avait déjà reçu plusieurs magistrats nouveaux, alors que Canton même n'en était pas encore pourvu au mois de janvier. Il est vrai qu'ils y étaient annoncés et qu'ils ne pouvaient tarder à entrer en fonctions.

La police moderne existe dans toutes les villes importantes. Elle n'est pas municipale comme dans nos villes de province; elle dépend du ministère de l'intérieur et a une unité absolue d'origine, de dressage et d'uniforme. On a même fait à cet égard largement les choses, car il existe un véritable luxe d'agents. A Canton notamment, il y en a à tous les croisements de rues et, dans les grandes artères, ils s'échelonnent tous les 30 ou 40 mètres.

La réforme militaire n'a pas été, dans les deux Kouangs, l'objet d'un effort aussi considérable qu'au Yunnan. Il n'existe au Kouang-toung qu'une seule brigade mixte avec artillerie et cavalerie. Au Kouang-si, il y a également à Nanning et à Koueling, la valeur approximative de deux régiments d'infanterie, sans artillerie, ni cavalerie. Il

est vrai que, dans les deux provinces, il existe, dans le voisinage du Tonkin, de nombreuses compagnies de la vieille armée et de la police frontière qui doivent être progressivement transformées en troupes modernes. J'ai noté, partout où j'ai passé, une grande application aux manœuvres quotidiennes du champ d'exercices. On peut même dire que l'on travaille trop, car le travail qui est ainsi fait se borne à de simples mouvements de parade auxquels les soldats chinois excellent, mais qui ne répondent nullement aux besoins d'une sérieuse préparation à la guerre.

Dans le domaine de l'instruction publique, si l'enseignement primaire est encore en grande partie à créer, on a organisé, dans les capitales provinciales et dans les préfectures, à peu près toutes les écoles qui étaient prévues par les nouveaux règlements pour l'enseignement moyen et supérieur.

\* \* \*

Certes, voilà un ensemble de réformes qui serait très impressionnant si on s'en tenait à des constatations superficielles. Malheureusement, on ne tarde pas à s'apercevoir qu'il y a, à chacune d'elles, une contre-partie qui l'annule presque totalement en supprimant les heureux effets que l'on devait en attendre. Quelques faits suggestifs facilitent, à cet égard, la mise au point. Prenons, par exemple, le conseil provincial. Les vice-rois, qui savent désormais si bien se servir de ce prétexte pour éluder toutes les demandes étrangères en grossissant alors avec excès l'importance et la puissance de ces assemblées, en réalité s'efforcent de les amoindrir en leur refusant même pratiquement les attributions consultatives que les décrets impériaux leur confèrent. C'est ainsi que, pour le budget du Kouang-toung, on le lui a soumis en bloc, sans qu'aucun article ait été exposé et discuté. Il a voulu connaître le détail; on le lui a refusé.

Le conseil a, d'ailleurs, dès ses débuts, donné des preuves de son manque absolu de sens politique. Il s'est surtout signalé dans le Kouang-si, aussi bien que dans le Kouang-toung, par une aveugle xénophobie. Celui du Kouang-toung, notamment, a émis à diverses reprises le vœu que la Chine s'emparât immédiatement de Macao, qui a cependant été reconnu comme possession du Portugal par des traités inattaquables et vieux de plusieurs siècles. De plus, certains faits récents font craindre que ces organes nouveaux aient toutes les tares chinoises que l'on reproche aux mandarins. Ainsi, il y a plusieurs mois, quand la question de la suppression des jeux fut soumise à l'Assemblée principale réunie à Canton, on sut que tous ceux qui avaient voté pour le maintien, une trentaine, avaient été achetés par les tenanciers des tripots.

Les bureaux autonomes causent une plus grande déception encore. De tous côtés, ils font regretter l'administration des sous-préfets qui, eux du moins, avaient le savoir-faire et connaissaient la limite qu'il ne faut pas dépasser dans la pratique

du *squeeze*. L'émeute qui s'est produite ces jours-ci à Poutoung, près de Changhaï, est, à cet égard, des plus significatives. Les notables qui font partie du bureau de cette ville ont établi tellement de taxes que la population s'est soulevée. Par exemple, quand un enfant était né, la famille devait payer annuellement une contribution. Il y avait un impôt sur chaque veau qui naissait, sur chaque pièce tissée et sur les vêtements portés par les femmes. Pas un mandarin n'aurait osé aller jusque-là. Le bureau poussa l'exaspération à son comble en s'emparant d'une pagode pour en faire une école. Les habitants se sont alors soulevés et ont incendié le local des bureaux, les écoles et les maisons des notables faisant partie de cette espèce de municipalité. Les troupes envoyées de Nankin n'ont rétabli l'ordre qu'avec la plus grande difficulté.

Ce qui achève de donner tout son caractère à cette histoire chinoise c'est que parmi les meneurs arrêtés se sont trouvés deux satellites du yamen de la sous-préfecture. Ils étaient furieux de ce que toutes ces taxes fussent prélevées désormais par le bureau autonome et de ce qu'ils étaient ainsi privés de leur *squeeze* habituel. Ces faits ne sont d'ailleurs pas isolés, une agitation semblable a eu lieu dans toute cette région, notamment à la préfecture de Sunkiang.

Les nouveaux tribunaux n'ont pas plus de succès dans le Sud qu'ils n'en eurent à Tien-tsin, lorsque, il y a trois ans, on en commença l'expérience dans cette ville. A Outchéou notamment, où un juge est installé depuis le mois de janvier, on se plaint amèrement et on cite certaines sentences qui sont, en effet, d'une iniquité parfaite. Il semble bien que cette réforme n'ait eu jusqu'ici d'autre résultat que d'augmenter le nombre des mandarins. Selon la vieille tradition qui n'est pas près de s'éteindre dans le Céleste Empire, les magistrats du cadre nouveau entendent sans doute que la fonction, qui leur a coûté cher, leur rapporte en conséquence; d'autre part, les sous-préfets s'arrangeront pour que les revenus de leur charge ne subissent aucune diminution. On comprend après cela combien les réformes doivent peser lourdement sur les épaules des administrés.

Si l'on gardait le moindre doute sur la persistance des mœurs mandarinales, un petit incident du mois de janvier dernier le dissiperait complètement. Au moment où on mettait en adjudication la ferme des alcools pour le Kouang-toung, un groupe de soumissionnaires a fait une démarche pressante auprès du vice-roi pour lui demander d'interdire à ses subordonnés de recevoir ce qu'on appelle couramment de l'*argent noir* (*ho in*) c'est-à-dire des pots-de-vin. Ils ont obtenu satisfaction et on a pu lire, sur les murailles de Canton, une affiche du vice-roi défendant aux fonctionnaires compétents d'accepter le *ho in* habituel, ce qui confirmait d'une manière éclatante l'existence de la pratique, sans être, il est à craindre, assez efficace pour la faire disparaître.

Une des réformes les plus décevantes aura été, dans le Sud, celle de la police. Il n'en est pas, en

effet, qui offre des résultats plus négatifs sous une apparence plus brillante. A Canton, il y a, comme je l'ai dit plus haut, un grand luxe d'agents nouveau style, mais cette police inspire si peu de confiance à la population que les rues commerçantes et les guildes ont conservé leur police privée et le spectacle est piquant de voir les deux personnels faire leur service côte à côte. Il est même arrivé, à plusieurs reprises, que les représentants de la police privée ont arrêté pour quelque méfait des hommes de la police officielle. La sécurité n'est certainement pas plus grande aujourd'hui qu'autrefois. Les riches boutiques sont toujours barricadées au milieu du jour par des portes à gros barreaux à claire-voie et l'on vit, en pleine ville, sous la menace d'un pillage toujours possible. Des bandes existent qui exploitent d'ailleurs cette crainte en adressant aux maisons riches des demandes d'argent sous peine d'attaque à main armée. Pendant mon séjour, un grand hôtel chinois, situé au milieu du nouveau quai en construction, a reçu une lettre de ce genre. Peu après mon arrivée, un grand cirque international étant venu donner quelques représentations, le vice-roi fit savoir qu'il ne pouvait pas répondre de l'ordre. Le jour de l'ouverture, une foule de coulis, ayant voulu entrer gratuitement, répondirent au refus qui leur était opposé en faisant tomber sur l'établissement une grêle de pierres et finalement pénétrèrent et assistèrent au spectacle. Le lendemain, en prévision d'incidents plus graves encore, les autorités chinoises interdirent la suite des représentations et le cirque dut partir.

Tout le pays lui-même est la proie de la piraterie organisée. Il serait trop long d'énumérer les attaques de jonques, de bateaux ou de convois de commerce qui ont eu lieu, dans les deux provinces, durant les derniers mois. La rivière de l'Ouest est surtout le théâtre de ces faits de brigandage. Cependant, là encore, il existe depuis deux ans, époque où le vapeur anglais, le *Sainan*, fut pillé, son capitaine et trois voyageurs tués, un important service de surveillance. Au cours du voyage que j'ai fait dans cette région, j'ai vu des chaloupes de police environ tous les milles et de nombreuses canonnières. Néanmoins, la sécurité est si peu certaine qu'il y a des villes où on ne touche plus, parce qu'on sait que le sous-préfet est affilié aux bandes de pirates.

Depuis plus de trois ans, des décrets ont interdit l'esclavage et la vente des enfants. Malgré cela, ce commerce se fait couramment dans tout le Sud et Canton en est le grand marché. Ce qu'il y a de pis, c'est que la plupart des enfants qui sont l'objet de cette traite ont été volés. C'est du reste l'une des opérations auxquelles se livrent les pirates. La police de la rivière ferme les yeux moyennant quelques piastres.

L'armée, elle aussi, en dépit des soins dont on l'entoure, a des tares qui diminuent singulièrement sa valeur. Si elle travaille avec une application soutenue, comme j'ai pu m'en rendre compte au camp de Yen-Tak, près de Canton, et s'il existe

partout une méthode identique d'instruction, par contre les troupes sont extrêmement indisciplinées et toujours prêtes à s'unir contre leurs chefs. On se souvient de la très grave rébellion qui eut lieu il y a un an, à ce même camp de Yen-Tak. On se rappelle aussi ce détail piquant que les soldats rebelles furent réprimés par les hommes des anciennes formations, autrement dits les *braves*. Au moment où j'arrivais ici, on venait par mesure de précaution d'enlever les culasses mobiles des fusils et il paraît que cela se produit assez fréquemment. Au commencement du mois dernier, à Nanning, dans le Kouang-si, une révolte militaire était sur le point d'éclater, quand les mandarins prévenus à temps ont fait arrêter les meneurs et ont coupé une quinzaine de têtes.

Au cours de l'instruction chinoise qui, on le sait, est admirablement propre à délier les langues, on a appris que le projet était de massacrer les autorités et les Européens. Tout le monde a d'ailleurs une telle méfiance de cette armée moderne que les vice-rois, les gouverneurs et les hauts fonctionnaires ont, chacun pour leur service, une garde militaire à leur solde. Et c'est encore pourquoi les vice-rois ont une extrême répugnance à adopter les vues du ministre de la Guerre qui a l'intention de faire peu à peu entrer les anciennes unités dans les formations nouvelles. Ils ont l'impression que lorsque cela sera fait, ils ne tiendront plus entre leurs mains un instrument docile pour assurer le maintien de l'ordre.

Il y a beaucoup à dire aussi sur les écoles. Comme au Yunnan, comme dans toutes les autres provinces, sauf deux ou trois grands centres, où on a pu faire un effort plus sérieux, l'enseignement ne correspond pas du tout au degré des écoles. Dans les écoles moyennes, par exemple, qui correspondent à notre enseignement secondaire, les notions scientifiques sont données à l'aide des gravures et des leçons de choses dont on se sert pour les enfants, dans nos écoles primaires. On manque d'ailleurs de maîtres, comme il y a trois ans. Dans les principales villes du Kouang-si, on avait, au début, engagé des professeurs chinois de Changhaï, qui avaient fait des études dans les collèges étrangers. On leur donnait 450 dollars par mois. Au bout d'un an, on a trouvé cela trop coûteux, on les a renvoyés et on les a remplacés par leurs élèves. On a même vu certains de ceux-ci devenir professeurs d'anglais après six mois de leçons. Une des plus graves inquiétudes de ceux qui réfléchissent vient précisément de ce que cette génération nouvelle, qui néglige complètement les études chinoises et qui ne sait rien des sciences occidentales, tout en étant convaincue, avec une suffisance extraordinaire, qu'elle connaît tout, n'aura plus aucune culture, ni la culture nationale, ni la culture étrangère. On peut, en effet, attendre avec appréhension les résultats que pourra donner une pareille ignorance unie à l'orgueil démesuré qui caractérise la jeunesse chinoise actuelle. On commence à le voir déjà d'ailleurs par l'indiscipline croissante

des écoles dont les élèves, non seulement briment à tout propos leurs professeurs et se mettent en grève, mais encore ont la prétention d'établir eux-mêmes les programmes et de n'étudier que ce qui leur convient. Cela va beaucoup plus loin encore, puisque ces adolescents se permettent à tout instant d'envoyer des rapports et des lettres comminatoires aux autorités et au Ouai-wou-Pou en s'imposant d'une manière qui nous paraît, à nous, invraisemblable, dans toutes les questions de politique intérieure et extérieure. Cette attitude est même devenue telle qu'elle constitue actuellement, dans tout l'empire, un très sérieux élément d'agitation et de désordre.

\* \* \*

D'autres faits sont encore à signaler. A la diminution normale du pouvoir des vice-rois, qui provient de la création des Conseils provinciaux, s'ajoute un affaiblissement dangereux de leur prestige, provoqué par l'action démagogique d'organisations politiques récentes. Les éléments perturbateurs que la puissance des hauts mandarins et les moyens de répression dont ils disposaient forçaient, autrefois, à se cacher et qui se réunissaient alors en associations secrètes, s'organisent, aujourd'hui, au grand jour, font ouvertement de l'agitation, fomentent des mouvements populaires et tiennent ainsi en échec, quand ils ne la dominent pas, l'autorité supérieure. C'est le cas à Canton et dans les deux provinces, où règne par ses ramifications la société du « gouvernement autonome ». Cette organisation, dont certains des chefs sont publiquement tarés, a pris cependant une telle influence sur les populations et sur le conseil provincial où elle a d'ailleurs des représentants, qu'elle est absolument maîtresse de la situation dans tout le Sud. Elle s'est surtout signalée jusqu'ici par une active propagande antiétrangère ; on l'a trouvée notamment à la tête de toutes les tentatives de boycottage.

D'autre part, l'erreur d'avoir commencé les réformes les plus dispendieuses avant d'avoir effectué celle de la bureaucratie et d'avoir assaini les finances, a eu pour conséquence, les mandarins ayant conservé leur habitude de prélever une large commission sur toutes les dépenses, d'augmenter, dans des proportions considérables, les charges des contribuables et la cherté de la vie. Un notable chinois me disait qu'à Canton celle-ci, depuis dix ans, avait quintuplé. Il en résulte une grande misère et des souffrances qui, pour peu qu'une famine s'y joigne, peuvent amener une très grave crise.

Cette mauvaise situation financière a été encore aggravée dans les deux Kouang, par le contrecoup du *krach* des caoutchoucs et de la débâcle des banques de Changhaï. Il y a eu même, à ce sujet, il y a trois mois, une panique qui, si elle n'avait pu être enrayée, aurait provoqué un véritable désastre. Le public, ayant perdu toute confiance, s'est précipité aux guichets de la banque provinciale pour changer tous ses billets contre de l'argent. Le vice-roi, grâce à l'appui moral des ban-

ques étrangères, grâce aussi à la presse et aux organisations politiques qui, comprenant le danger, ont apporté cette fois leur concours, a réussi à calmer les inquiétudes et le mouvement s'est arrêté. Mais il est à craindre que cela se renouvelle et la situation sera alors d'autant plus mauvaise que l'on prétend que la maison japonaise, chargée de la fabrication des billets, a conservé le cliché et continue à en émettre sans scrupule de nouveaux paquets. Si cela était exact, la banqueroute serait tôt ou tard inévitable et on peut prévoir tout ce qu'elle pourrait entraîner dans ce milieu de commerce intense dont l'effervescence naturelle serait portée, par la ruine, jusqu'au paroxysme.

Certes, il y a là un ensemble de choses qui assombrit incontestablement l'avenir. Pourtant, il ne faut pas oublier qu'en Chine les événements ne se déterminent pas absolument de la même manière qu'en Europe et que la race des Han a une vitalité singulière qui lui permet, comme son histoire le prouve, de résister et de s'adapter aux pires situations. Il faut penser aussi que l'Empire du Milieu traverse une période de transition unique en ce qu'elle précède la plus formidable transformation que l'on connaisse. Les Etrangers doivent donc lui faire crédit et lui faciliter même, autant que faire se peut, ce difficile passage des formes les plus anciennes de l'organisation sociale aux conditions de notre vie moderne.

JEAN RODES.

---

## UN LIVRE BLEU ANGLAIS

### SUR LES AFFAIRES DE PERSE

---

Le dernier *Livre Bleu* publié à Londres par les soins du Foreign Office s'arrêtait au 30 novembre 1909, quatre mois après la chute de Mohammed Ali et la nomination de son jeune fils Ahmed Ali Mirza (1). L'aide des puissances protectrices allait être particulièrement précieuse au nouveau régime : le nationalisme ombrageux de ses partisans rendit la collaboration difficile. Forte de son accord de 1907 avec la Russie, l'Angleterre, tout en offrant son appui financier, insista près de la Perse pour que l'ordre fût enfin rétabli dans la zone soumise à son influence. Ces négociations entraînèrent d'assez longs pourparlers qui font aujourd'hui l'objet d'un intéressant *Livre Bleu* contenant les correspondances officielles échangées entre le Foreign Office et ses agents en Perse. Cette correspondance a trait notamment à diverses négociations financières anglo-russo-persanes, à la chute de Sattar Khan et de Baghir Khan, à la mort de l'ancien régent, aux représentations répétées du ministre d'Angleterre sur la condition des provinces méridionales, à la fameuse note qui souleva tant de polémiques, présentée

(1) Voir Bulletin d'avril 1910.

par la Grande-Bretagne à la Perse et à la réponse de cette dernière puissance. Les pourparlers d'emprunt et l'envoi de cette note constituent d'ailleurs les deux points importants des relations anglo-persanes pendant l'année 1910.

\* \* \*

Le 14 décembre 1909, le gouvernement de Téhéran pressé par des besoins d'argent, sollicita des gouvernements anglais et russe une avance de 500.000 livres sterling. Ceux-ci y mirent des conditions (engagements de financiers et instructeurs français, réserve de concessions de voies ferrées) que la Perse jugea inacceptables. Peu de temps après, on apprit qu'une maison de banque anglaise consentait à prêter de l'argent à la Perse, mais des instructions furent aussitôt télégraphiées à sir G. Barclay pour qu'il avertisse le gouvernement persan de ne pas avoir à conclure d'emprunt sans l'assentiment de l'Angleterre et de la Russie. Les représentants de ces deux puissances à Téhéran présentèrent à cet effet au ministre des Affaires étrangères persan une première note où se trouvaient définies les conditions auxquelles la Perse pouvait faire appel à l'argent étranger :

Nous avons l'honneur de vous informer que l'Angleterre et la Russie, tout en ne mettant pas obstacle aux droits des nationaux des autres puissances de lancer des entreprises purement commerciales en Perse, ne peuvent admettre dans aucun cas que les concessions affectant leurs intérêts politiques ou stratégiques en Perse soient données à des nationaux d'autres puissances.

Une seconde note précisa, à la demande du gouvernement persan, ce premier avertissement :

En vue de difficultés résultant de concessions définies qui pourraient nuire gravement à leurs intérêts politiques ou stratégiques, les deux puissances s'attendent à ce qu'avant d'accorder des concessions quelconques de constructions de lignes télégraphiques ou de ports à un sujet étranger, le gouvernement persan entre en échange de vues avec elles afin que leurs intérêts politiques ou stratégiques soient dûment sauvegardés. Tout acte contrevenant à ce principe sera interprété comme contraire à la tradition d'amitié qui existe si heureusement entre la Grande-Bretagne, la Russie et la Perse.

Sir E. Grey pensa qu'il valait mieux ne pas demander de réponse à cette seconde note collective. « Je suis porté à espérer, écrivait-il, que le gouvernement persan est entré dans une politique de meilleure amitié et prêt à encourager ses avances, mais une très fâcheuse impression serait produite s'il insiste en envoyant sans nécessité une réponse non satisfaisante à notre note modérée. » En dépit du désir exprimé par sir E. Grey et des démarches pressantes faites dans ce sens, une réponse persane arriva. Le ministre des Affaires étrangères de Perse y déclarait d'abord que son gouvernement n'avait jamais agi contrairement aux principes de courtoisie, d'amitié, de bonnes relations avec l'Angleterre et la Russie, mais qu'il était obligé de protéger son indépendance et sa liberté.

\* \* \*

Tandis que s'échangeaient ces propos aigres-doux, la situation des provinces méridionales comprises dans la zone d'influence anglaise devenait de jour en jour plus mauvaise. Vers le milieu d'avril 1910, le consul anglais à Chiraz, M. Bill, était attaqué sur la route d'Ispahan à Chiraz et deux *savars* indiens de son escorte tués par des bandits, M. Maling, chargé d'affaires de la légation anglaise à Téhéran, télégraphia au Foreign Office le 22 avril :

Le second attentat commis sur un fonctionnaire européen nous oblige à quelque action ouverte. Je suggère que je devrais être autorisé à déclarer que le gouvernement de Sa Majesté sera obligé, si la Perse ne le fait pas elle-même, d'assumer la tâche de rétablir l'ordre sur les routes si la sécurité n'est pas revenue d'ici à six semaines.

Sir E. Grey répondit le 26 avril à M. Maling en lui enjoignant de dire à la Perse que l'Angleterre la priait de faire la police des routes, car, après avoir refusé une avance de fonds, elle ne pouvait se retrancher derrière son manque d'argent pour agir. Le 2 juillet, M. Maling écrivit de nouveau au chef du Foreign Office :

La probabilité de voir l'ordre rétabli sur les routes du Sud dans un temps raisonnable est bien faible, et j'en arrive à croire que le moment est venu d'intimer clairement au gouvernement persan qu'une prolongation d'interruption du commerce britannique est intolérable et que le gouvernement de Sa Majesté aura à envisager les mesures qu'il compte prendre lui-même pour y mettre un terme. Il est possible que sous la pression d'une telle menace le gouvernement persan trouve les moyens de rétablir l'ordre. Les efforts heureux de Yeprim dans l'Azerbaïdjan montrent ce qui peut être accompli quand une pression suffisante est exercée, et maintenant que Yeprim est arrivé à Téhéran, ses services pourraient être utilisés aussi efficacement dans le Fars. La seule question réellement embarrassante est la question pécuniaire, mais le gouvernement persan sait très bien que pour un tel but il n'a qu'à s'adresser à l'Angleterre et à la Russie.

Dans une lettre du 8 août suivant à M. Maling, sir E. Grey s'exprimait ainsi :

J'hésite à engager le gouvernement de Sa Majesté dans une politique d'intervention d'une telle étendue, mais je préfère insister d'abord sur la formation d'un corps de garde-routes de 1.000 ou 1.200 hommes environ, enrôlés et commandés par huit ou dix officiers de l'armée indienne prêtés par le gouvernement de l'Inde, dans l'espoir que cette mesure sera suffisante à atteindre le but visé.

Après un échange de correspondance à ce sujet, sir G. Barclay qui était revenu prendre son poste à Téhéran, télégraphiait le 14 octobre :

J'ai l'honneur de rapporter que j'adresse aujourd'hui une note au gouvernement persan l'avertissant que le gouvernement de Sa Majesté insistera sur l'organisation d'une force locale commandée par des officiers anglais prêtés par le gouvernement indien pour faire la police de la route dans une période de trois mois. M. Poklevski supportera énergiquement mes représentations.

Voici quel était le texte complet de cette note du 14 octobre :

J'ai reçu les instructions du principal secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères de Sa Majesté pour vous informer que, si dans trois mois à partir d'aujourd'hui, l'ordre n'a pas été rétabli à la satisfaction du gouvernement de Sa Majesté sur les routes de Bouchir à Chiraz et de Chiraz à Ispahan qui sont les routes où se sont produits les attentats et désordres les plus flagrants, le gouvernement de Sa Majesté se verra obligé de prendre telles mesures qu'il jugera nécessaires à assurer la police convenable de ces routes.

Je puis ajouter que les mesures envisagées d'abord par le gouvernement de Sa Majesté, au cas où le gouvernement ne rétablirait par l'ordre dans le laps de temps accordé, comprennent l'organisation d'une force de 1.000 à 1.200 hommes levés et commandés par des officiers anglais de l'armée des Indes chargés de faire la police des routes en question. Les dépenses de cette force seront en partie payées par une surcharge de 10 0/0 sur les droits de douane prélevés sur toutes les marchandises importées par les ports du Sud et en partie par les revenus de la province du Fars, dont un suffisant acompte sera fourni avec la surcharge des droits de douane susmentionnés au commandant en chef de cette force.

A cette note, le gouvernement persan fit une première réponse en date du 21 octobre où il était dit notamment :

Comme les propositions contenues dans la note ci-dessus sont contraires à l'indépendance incontestable du gouvernement persan, aux relations amicales et à l'amitié qui jusqu'à ce jour ont existé entre les deux gouvernements, le gouvernement persan ne peut les accepter. Mais comme d'un autre côté le gouvernement persan prend note particulièrement de l'inquiétude du gouvernement de Sa Majesté en ce qui concerne les grandes voies commerciales et comme le gouvernement persan considère à la fois le maintien de son indépendance et la disparition des inquiétudes du gouvernement de Sa Majesté comme étant de même importance, il considère qu'il est désirable que cette taxe de 10 0/0 doit être levée sur les douanes par le gouvernement persan lui-même et dépensée pour les mesures de sécurité nécessaires.

Le 12 novembre, sir G. Barclay faisait part au Foreign Office de la démarche que le Sardar-Assad avait faite près de lui pour lui demander une prolongation du délai imparti, et le 17 novembre il envoyait la réponse suivante à celle de la Perse du 21 octobre :

Il ne peut certes y avoir d'espoir de durable reprise d'activité commerciale tant que la présente anarchie continuera sur les routes du Sud et c'était en vue d'assurer à ce déplorable état de choses un remède que le gouvernement persan doit appliquer si possible et si c'est nécessaire avec l'aide d'officiers anglais prêtés par l'armée des Indes au gouvernement persan que je me suis adressé à Votre Excellence. On ne peut prétendre que les mesures ci-dessus constituent quelque infraction aux droits souverains de la Perse, puisque les officiers prêtés par l'armée indienne prendront du service sous les ordres du gouvernement persan.

Le 30 novembre le ministre anglais écrivait à sir E. Grey que le ministre de la Guerre de Perse avait envoyé 2.000 à 3.000 hommes à Chiraz et que le gouvernement persan semblait être sur le point d'accepter l'aide financière de la Banque Impériale. Enfin, le 30 décembre, un télégramme

de la légation de Téhéran annonçait que la route Bouchir-Ispahan était plus sûre, mais que la cessation momentanée du brigandage était due seulement au mauvais état des routes pendant la saison d'hiver. Il semble bien cependant que l'amélioration constatée à cette époque se soit maintenue : quant aux négociations d'emprunt, elles n'ont encore abouti à aucun résultat définitif.

## Les Chemins de Fer Indochinois

La question des chemins de fer indochinois est nettement posée, non pas seulement devant le Parlement, mais aussi devant l'opinion publique tout entière. M. Morel, ancien ministre des colonies, avait voulu provoquer à ce sujet la consultation de toutes les compétences et avait prié M. Klobukowski de venir exposer en France les vues du gouvernement général. Il est question d'autoriser un emprunt nouveau et important pour les travaux publics de l'Indochine.

Sans présumer en quoi que ce soit des décisions du gouvernement, non plus que des votes de la Chambre et du Sénat sur le principe même de l'emprunt, nous allons examiner quelle est à l'heure actuelle la situation exacte de nos chemins de fer en Indochine et essayer d'établir quelles sont les voies dont la construction s'impose immédiatement et quelles sont celles dont la construction peut être différée sans dommage pour notre colonie.

L'Indochine possède aujourd'hui un réseau ferré de Laokay et de Langson à Hanoï et Haïphong et de Hanoï à Vinh. D'autre part une voie est établie entre Tourane et Dong-Ha par Hué, une autre entre Saïgon et Phantiet et une dernière entre Saïgon et Mytho. Quels sont les résultats obtenus par les différentes lignes que nous venons d'énumérer ? Nous devons établir ici deux catégories distinctes et distinguer les lignes confiées à des compagnies privées de celles directement exploitées par la colonie.

Le chemin de fer de pénétration au Yunnan donne un coefficient d'exploitation de 82 0/0 (1). Ce n'est pas excessivement brillant, mais étant donné les difficultés rencontrées dès le début, on peut se contenter des résultats obtenus et prévoir sous peu une exploitation plus rémunératrice. La ligne Saïgon-Mytho, confiée comme la précédente à l'initiative privée donne des chiffres bien supérieurs et nous offre un coefficient d'exploitation de 47 0/0.

Il n'en est malheureusement pas de même pour les voies ferrées exploitées par la colonie. La ligne de Hanoï à Vinh, qui traverse les riches régions de Nam-Dinh, de Ninh-Binh et de Thanh-hoa donne un coefficient d'exploitation presque déficitaire de 97 0/0. Entre Dong-ga et Tourane

(1) D'après les chiffres officiels communiqués à l'Office Colonial par la Compagnie du Yunnan.

c'est bien pis et le coefficient d'exploitation s'élève à 19,14 0/0. Entre Saïgon et Phantiet, même exploitation déficitaire à 108 0/0. (Chiffres officiels. Statistiques définitives de 1909.) En face de ces chiffres, contentons-nous de placer ceux obtenus par les chemins de fer siamois de pénétration entre Bangkok-Outaradit et Bangkok-Korat dont le coefficient moyen d'exploitation est de 39,7 0/0, d'après de récents documents officiels. (Chiffres officiels siamois.)

\* \* \*

Cet exposé rapide et quelque peu brutal, en raison même de l'éloquence des chiffres, était nécessaire avant d'aborder la discussion des divers projets connus jusqu'à ce jour.

L'ancien gouverneur général, M. Klobukowski, s'était donné comme but de développer économiquement l'Indochine par les moyens les plus rapides et pour arriver à ce résultat, il proposait la construction des voies ferrées de Pnom-Penh à Battambang et de Mytho à Cantho. Il accordait bien entendu, d'autre part, les sommes nécessaires pour achever les tramways entrepris entre Phantiet et Nhatrang.

M. Paris, député de Cochinchine, demande l'exécution du programme de 1898, c'est-à-dire la réalisation du transindochinois côtier auquel il ajoute la prolongation de la ligne de Mytho jusqu'à Cantho. Quant au chemin de fer de Battambang, il propose seulement de le commencer.

L'Union coloniale se montre favorable au projet intéressant la Cochinchine, mais demande surtout que le grand réseau soit immédiatement achevé entre Vinh et Dong-ha pour relier directement et définitivement Hanoï à Tourane.

Enfin, de nombreux Indochinois voudraient voir débloquer le Laos par la construction du chemin de fer du Mékong à la mer.

Les sommes prévues pour chacune des lignes préconisées sont les suivantes :

Vinh à Dong-ha.....	36.000.000 francs
Keng-Kabao à Dong-ha. ....	35.000.000 »
Phantiet-Nhatrang.....	25.000.000 »
Mytho-Cantho.....	11.500.000 »
Pnom-Penh à Battambang...	24.000.000 »

Ces divers chiffres sont ceux donnés par les autorités compétentes. Il me paraît cependant bon de signaler : 1° que certains ingénieurs ne pensent pas pouvoir construire la ligne de Vinh à Dong-Ha à moins de 45 millions ; 2° que la ligne de Mytho-Cantho comporte en plus du chiffre fixé l'édification de ponts excessivement onéreux, mais dont on pourrait à vrai dire se passer en usant de bacs, et que le prix de revient de Pnom-Penh-Battambang dépend surtout du choix du trajet par le Nord ou le Sud du Tonle-Sap.

\* \* \*

Avant d'aller plus loin et d'examiner quels sont les avantages et les inconvénients de chacun des projets, il est nécessaire de dire tout d'abord un mot du prolongement de la ligne de Saïgon-Mytho

jusqu'à Cantho. Chacun sait que la société exploitante actuelle de la ligne dite de Mytho demande dans de certaines conditions à construire la voie nouvelle jusqu'à Cantho. A ce sujet l'opinion est unanime en Indochine et dans les milieux coloniaux les mieux informés : il convient d'accepter la proposition faite et d'avoir recours à l'initiative privée. L'Indochine retrouvera ainsi la disponibilité de 11.500.000 francs qu'elle peut employer utilement et avantageusement sur d'autres points du territoire.

Ajoutons à un autre point de vue que les colonies ne doivent pas décourager cette initiative privée qui fit la fortune des colonies anglaises et que nous regrettons toujours de ne pas rencontrer assez souvent dans les possessions françaises.

\* \* \*

En ce qui concerne la ligne de Pnom-Penh à Battambang, nous devons regretter tout d'abord de ne pas nous trouver en face d'un projet capable de rallier tous les suffrages. Les uns veulent construire au Sud du Grand Lac par Pursat, les autres préfèrent passer par le Nord et desservir Angkor. Pnom-Penh sera sacrifié disent alors les premiers. Il ne le sera pas, disent les seconds et, d'autre part, notre tracé ne passe pas dans une région inondée, Angkor est une source de revenus et nous devons songer aux riches mines de fer du Pnom-Dek.

Enfin, certains partisans d'autres voies font observer que la région de Battambang est desservie par bateaux pendant plusieurs mois de l'année et que, si la construction de cette voie s'impose, elle ne s'impose pas immédiatement. Il convient de faire remarquer cependant que, pour être transportés par eau, les riz de cette région doivent voyager pendant la saison des pluies, ce qui est nuisible à leur qualité et par conséquent à leur vente sur le marché de Cholon.

\* \* \*

Un des projets le plus généralement défendus est celui de la ligne de Vinh à Dong-ha. Avec 36 millions, dit-on, nous allons relier Hanoï à Tourane et créer un réseau complet des frontières de Chine au port central de notre colonie. La raison est excellente et l'argument porte. Comme corollaire, on ajoute que nous ne pouvons nous rendre ridicules en ne reliant pas des tronçons qui ne mènent à rien et qui s'exploitent déficitairement précisément en raison de leur isolement. Nous pourrions répondre que deux lignes déficitaires en pays riche ne sauraient devenir lucratives par le fait de leur liaison par une voie traversant une région moins riche, mais ce serait aller contre un programme établi, celui de 1898, et nous reconnaissons volontiers qu'il peut être important de relier Hanoï à Tourane et que les 36 millions dépensés pour ce faire seront utilement employés. Ceci ne diminue, d'ailleurs, en rien nos préventions trop justifiées contre les chemins de fer côtiers qui ont à subir la redou-



table concurrence des transports maritimes, et dont nous avons donné plus haut les regrettables coefficients d'exploitation. Nous ajouterons encore que le transindochinois traversant des régions plus ou moins fertiles, dont presque chacune est d'ailleurs desservie par son port, ne vaudra guère que par ses tronçons et non comme une ligne ayant un trafic de bout en bout.

\* \* \*

Nous en arrivons au dernier projet, qui consiste à débloquent notre colonie du Laos en reliant le Mékong à la mer, le Keng-kabao à Dong-ha par une ligne de 310-kilomètres dont le prix s'élèvera, d'après des documents officiels, à 35 millions environ. Ce projet, particulièrement séduisant, qui attirera l'attention de M. Beau, qui fut l'objet des préoccupations de M. Klobukowski et que M. Etienne lui-même défendit à l'Union coloniale, présente des avantages remarquables qu'il est nécessaire d'exposer. La ligne nouvelle aboutit au Keng-kabao, à l'entrée d'un bief navigable de 565 kilométrés et allant jusqu'au delà de Vientiane, capitale du Laos. Ainsi donc, 310 kilométrés de voie ferrée ouvriront près de 900 kilométrés à l'exploitation et pourront faire, par conséquent, un trafic égal à un chemin de fer de 900 kilométrés. Il y a là des conditions économiques toutes particulières et très avantageuses que l'on n'a pas le droit de passer sous silence.

D'autre part, depuis dix-huit ans que nous sommes au Laos, pays qui s'est donné à nous sans coup férir, nous n'avons rien fait pour le mettre en valeur, et nous assistons à ce spectacle paradoxal d'une colonie française que nous administrons pour le compte du Siam. La plus grande partie du commerce laotien se fait, en effet, par Outaradit et par Korat, en raison des difficultés et du prix des moyens de transport par le Mékong ou par l'Annam. En reliant le Mékong à la mer, non seulement nous ramènerons en Indochine tout le commerce du Laos lui-même, mais encore nous détournerons peut-être vers Tourane quelque partie du commerce du Laos siamois. Nous réussirons encore beaucoup mieux dans cet ordre d'idées si M. le ministre des Colonies veut bien adopter le vœu émis par le Conseil supérieur de l'Indochine et qui consiste à faire du Laos une zone franche. Les droits perçus à l'entrée en Indochine constituent à l'heure actuelle une prime formidable en faveur de la voie siamoise en raison des faibles droits perçus à Bangkok.

Nous rendrons enfin possible l'exploitation des bois de teck du Haut-Laos et nous permettrons la mise en valeur des plaines d'élevage. Je ne parlerai que pour mémoire des richesses forestières et minières qui ont permis au gouverneur général de comparer le Laos à un boulet d'or attaché aux pieds de l'Indochine.

\* \* \*

Telle est la situation actuelle de notre colonie au point de vue des voies ferrées et tels sont les

problèmes actuellement posés. Quelle sera la décision prise, quelles lignes seront construites? Un jour prochain nous le dira.

Mais s'il était permis d'émettre un simple vœu, ce serait de voir enfin relier à la côte le grand bief navigable du Mékong.

GUSTAVE SALÉ.

## L'ORGANISATION JUDICIAIRE DU SIAM

### I. — HISTORIQUE

Il y a vingt ans à peine, l'organisation judiciaire du Siam était encore des plus primitives. A Bangkok même, il existait un système compliqué de tribunaux, l'un chargé de la réception des affaires, l'autre de leur mise en état, le troisième de l'appréciation des faits et le quatrième du prononcé du jugement. Chaque classe de la population relevait d'une série particulière de cours. Les Chinois, les Malais avaient leurs tribunaux séparés. Les affaires immobilières venaient devant des juridictions distinctes suivant qu'elles concernaient des rizières, des jardins ou des maisons. La confusion était inextricable.

Dans les provinces, l'organisation était plus simple en ce sens que pouvoirs judiciaires et pouvoirs administratifs étaient réunis aux mains des gouverneurs locaux. Mais comme le territoire était réparti entre trois ministères, et que les appels étaient jugés par des bureaux de ces ministères, les justiciables étaient soumis à des jurisprudences différentes suivant la portion du Siam qu'ils habitaient. De plus, les provinces extrêmes du Laos, de la péninsule malaise et de la rive droite du Mékong échappaient à tout contrôle judiciaire du pouvoir central.

C'est vers l'année 1890 que le Siam, sous l'impulsion du roi Chulalongkorn, est entré dans la voie des réformes empruntées à l'Europe. La justice est une des branches sur laquelle le gouvernement a porté le plus d'attention et il y a accompli des progrès réellement remarquables, surtout si l'on songe qu'ils ont été réalisés en moins de vingt ans.

La première chose à faire était d'unifier l'organisation judiciaire. On commence donc par créer un ministère de la Justice (1892) auquel furent rattachés tout d'abord seize des tribunaux spéciaux de Bangkok. Successivement, les tribunaux de police qui relevaient du ministère du gouvernement local (administration de la province de Bangkok), puis ceux qui relevaient des départements ministériels de l'Intérieur furent placés sous le contrôle du nouveau ministère. Pour l'Intérieur, la réforme se fit par étapes, à mesure que l'organisation administrative elle-même progressait. Les derniers tribunaux que l'on a fait ainsi passer d'un département administratif au département judiciaire sont ceux des provinces

d'Udon et d'Isarn limitrophes du Mékong et de l'Indochine française. Leur rattachement a été opéré en 1908. Depuis cette date, toute la justice siamoise relève du ministère de la Justice, à la seule exception des cours ecclésiastiques qui ont la discipline des bonzes, de la Cour du palais qui juge les affaires survenues dans l'enceinte même des palais royaux, et des tribunaux de l'armée et de la marine.

Le mérite de l'organisation nouvelle remonte surtout au prince Rajburi, fils du feu roi, jurisconsulte distingué, ancien élève de l'Université d'Oxford, qui a dirigé de 1897 à 1910 le ministère de la Justice. Il a été assisté dans sa tâche par des conseillers européens, d'abord par des Belges venus au Siam avec M. Rolin Jacquemyns, puis par un Japonais, par des Anglais et en dernier lieu par des conseillers français. L'économie générale du nouveau système était inspirée de l'organisation judiciaire européenne continentale. Mais, dans les formes de procédure, l'esprit anglais a prévalu, tous deux corrigés, cela va sans dire, par les nécessités locales.

Parallèlement au travail d'organisation, diverses commissions étaient chargées de la préparation des lois les plus urgentes. Un code provisoire de procédure criminelle a été publié en 1895, accompagné d'une loi sur la preuve en matière civile et criminelle. En 1896 on a promulgué une loi d'organisation judiciaire et un Code de procédure civile, qui ont été réédités en 1908 avec un certain nombre d'additions ou de modifications. Une loi succincte sur la faillite, décrétée en 1892, a été aussi remaniée et refondue en 1908. La commission de codification créée en 1905 et qui comprend aujourd'hui quatre jurisconsultes français a déjà soumis à la sanction royale un Code pénal, en vigueur depuis le 21 septembre 1908. Elle prépare en ce moment un Code civil, un Code d'instruction criminelle, et des textes définitifs pour le Code de procédure civile et la loi d'organisation judiciaire.

Le fonctionnement des tribunaux siamois, dans une période de formation aussi laborieuse, a été sujet à d'assez nombreuses modifications. Dès maintenant, toutefois, l'organisation générale est assez nette, et les tendances qu'elle accuse assez claires pour permettre de croire que sa constitution définitive ne sera pas très éloignée de celle qui existe aujourd'hui.

## II. — ORGANISATION ET COMPÉTENCE DES TRIBUNAUX DE PROVINCE

Au point de vue administratif, le Siam est divisé en province ou monthons, subdivisées elles-mêmes en muangs (arrondissements). Chaque muang comprend plusieurs districts ou amphus. L'organisation judiciaire est calquée sur l'organisation administrative : il existe un tribunal supérieur dans chaque monthon, et un tribunal ordinaire dans chaque muang. La loi d'organisation judiciaire de 1908 a prévu des tribunaux inférieurs, qui constitueraient un troisième degré

de juridiction, tout au bas de l'échelle, à raison d'un par district ; mais ces tribunaux n'existent encore que sur le papier. L'administrateur de l'amphus a cependant qualité pour examiner en conciliation les affaires civiles d'un taux inférieur à 1.000 ticaux, mais ses décisions n'ont de valeur qu'autant qu'elles sont acceptées par les parties.

On compte aujourd'hui 15 Cours de monthon et 59 tribunaux de muang, comportant un total de 157 juges.

Les ressorts territoriaux des Cours correspondent aux divisions administratives. Au point de vue juridique, la Cour de muang a compétence au civil jusqu'à 10.000 ticaux et au pénal jusqu'à un maximum de dix ans de prison : au-dessus commence la compétence de la Cour de monthon.

Jusqu'à la fin de l'année 1909, les Cours de monthon étaient des tribunaux fixes et tout à fait distincts des Cours de muang. Comme les monthons ont une grande superficie territoriale et que les communications y sont souvent malaisées, l'instruction des affaires civiles et criminelles de la compétence de ces Cours qui survenaient hors du chef-lieu rencontrait de nombreuses difficultés pratiques. Un décret du 11 décembre 1909 a décidé que désormais le juge de la Cour de monthon se rendrait successivement dans les divers muangs de sa circonscription pour y juger, avec l'assistance des juges du muang, les affaires de la compétence du monthon. S'il est empêché de se rendre sur place, l'instruction est faite par la Cour de muang qui l'adresse, avec son avis motivé, au juge du monthon. Celui-ci examine le dossier à son tour, exprime son opinion et le jugement est rendu à la majorité des voix. Si la majorité se prononce contre l'avis du juge du monthon, celui-ci rédige et annexe au dossier une « opinion » séparée qui pourra servir d'élément d'appréciation à la Cour supérieure en cas d'appel. Il y a là une tendance vers l'organisation d'« assises » pour les affaires criminelles importantes.

## III. — ORGANISATION ET COMPÉTENCE DES TRIBUNAUX DE BANGKOK

Dans le monthon de Bangkok, qui est le plus peuplé, celui où l'activité commerciale est la plus considérable et celui où les communications sont les plus rapides, il existe une organisation spéciale.

Dans la banlieue, on retrouve les tribunaux de muang ordinaires, au nombre de cinq. Mais à Bangkok même, il n'y a ni tribunal de muang, ni Cour de monthon : les affaires sont réparties entre trois justices de paix (ou Borispah), un tribunal civil et un tribunal criminel. Les borispah ont compétence au civil jusqu'à un maximum de 200 ticaux, et au criminel jusqu'à six mois de prison ; elles sont en outre chargées de l'instruction des affaires criminelles les plus importantes. Les tribunaux civil et criminel connaissent de toutes les affaires civiles et pénales qui ne sont point portées devant les borispah.

## IV. — ORGANISATION DE L'APPEL

Le système de l'appel a été extrêmement développé au Siam : en partant des Cours inférieures de province, on pouvait arriver à la Dika (Cour suprême) en passant par quatre degrés successifs de juridiction qui tous connaissaient de l'affaire au fond. On en appelait, en effet, du tribunal de muang à la Cour de monthon, de celle-ci à la Cour d'appel et de la Cour d'appel à la Cour Dika qui représente la juridiction suprême du roi. Aucun jugement n'était rendu en premier et dernier ressort. Cet excès du droit d'appel n'a pas été sans soulever de nombreuses critiques et, ces dernières années, on s'est efforcé de le restreindre, avec une tendance à établir l'appel à un degré tel qu'il existe dans la procédure criminelle européenne et japonaise. La nouvelle loi de décembre 1909 a contribué à cette réforme en supprimant l'appel des tribunaux de muang aux Cours de monthon. Les appels contre les jugements des tribunaux de muang vont directement à la Cour d'appel de Bangkok, comme les appels contre les jugements des Cours de monthon.

Aujourd'hui deux degrés de juridiction peuvent connaître d'une affaire en appel :

1° La Cour d'appel de Bangkok, comprenant deux chambres : celle des provinces qui connaît des appels contre les jugements des Cours de muang et de monthon, et celle de Bangkok qui connaît des appels des affaires jugées par les tribunaux de muang de la province de Bangkok, par les borispah, et par les tribunaux civil et criminel de Bangkok ;

2° La Dika ou Cour suprême. — Le roi de Siam, juge souverain du royaume, est le recours suprême de tous ceux qui ont des plaintes à soumettre au gouvernement. On peut, théoriquement, en appeler à lui des actes ou décisions de toutes les autorités judiciaires ou administratives. — Pour ce qui est des recours en matière judiciaire, le souverain a depuis longtemps jugé préférable de les faire examiner par une Cour qui le représente et qui ne relève que de lui. Cette Cour est la Cour Dika, où le roi nomme autant de conseillers qu'il le juge utile, et qui n'est responsable qu'envers lui. La Dika reçoit directement les pourvois formés contre les jugements de la Cour d'appel de Bangkok, dont elle est la juridiction de cassation. Les recours en matière non judiciaire continuent à être adressés au roi lui-même.

La Cour d'appel et la Dika peuvent convoquer à nouveau les témoins et les parties et rechercher de nouvelles preuves. Mais en pratique les audiences sont rares. Les affaires sont quelquefois plaidées. Elles sont jugées sur pièces dans l'immense majorité des cas.

Les pouvoirs des juridictions d'appel sont très étendus : la Cour d'appel et la Dika peuvent confirmer, infirmer, amender les jugements soumis à leur examen, diminuer ou augmenter la peine. Elles peuvent faire procéder à des suppléments d'enquête ou même casser toute une procédure et ordonner le renvoi devant la même juridiction ou

devant une juridiction équivalente. Elles peuvent aussi casser sans renvoi et retenir l'affaire au fond.

On s'est efforcé de limiter le nombre des affaires qui peuvent être portées à la Cour suprême en édictant une série de dispositions aux termes desquelles il ne peut y avoir de recours contre un arrêt de la Cour d'appel ne prononçant pas une condamnation supérieure à six mois de prison, ou à 400 ticaux d'amende, ou statuant au civil dans une affaire où la valeur de l'objet en litige ne dépasse pas 160 ticaux : toutefois, si les juges de la Cour d'appel, ou un ministre d'Etat, ou le procureur général, ou deux avocats siamois estiment que le cas est d'importance et le certifient sur la requête d'appel, l'appel est recevable quel que soit le taux du litige ou de la condamnation.

Ce système n'est pas sans inconvénients. D'une part il empêche de soumettre à la Dika les affaires civiles ou pénales où l'enjeu est de peu d'importance mais qui soulèvent des points de droit intéressants. D'autre part il laisse encombrer la Cour suprême de recours en matière pénale basés uniquement sur des questions de fait qui ont déjà été élucidées par les tribunaux de première instance et d'appel.

Dans les conventions de juridiction que le Siam a passées avec la France et l'Angleterre et dont il sera question plus loin, le recours à la Dika est devenu un véritable recours en cassation limité aux points de droit, mais possible dans toutes les affaires, quelque minimes qu'elles soient. C'est un acheminement vers la réforme qui consisterait à décharger la Cour suprême des recours sur points de fait et à lui confier seulement les questions d'interprétation de la loi et le maintien de l'unité de jurisprudence.

## V. — AUTRES JURIDICTIONS

## SITUATION JURIDIQUE DES ÉTRANGERS

Les juridictions d'exception, autrefois très nombreuses au Siam, sont restreintes aujourd'hui, nous l'avons vu, aux Conseils de guerre de l'armée et de la marine, à la Cour du palais et aux Cours ecclésiastiques.

Le recours suprême contre les jugements des Cours militaires et navales est porté devant la Cour Dika qui assure ainsi l'unité d'interprétation de la loi.

En ce qui concerne les étrangers, le Siam était autrefois soumis à un régime d'exterritorialité complète, basé sur l'application stricte de la règle *actor sequitur forum rei*. Quatorze puissances, comprenant tous les Etats importants du globe, avaient passé avec le Siam des traités qui leur assuraient le droit de juridiction exclusive sur leurs sujets. Leurs ressortissants ne pouvaient être poursuivis, au civil comme au criminel, que devant leurs tribunaux consulaires respectifs. Ils ne pouvaient être contraints sur leurs personnes ou sur leurs biens que par leurs consuls. Par contre, lorsqu'ils étaient demandeurs ils devaient porter leurs plaintes devant la juridiction locale,

où ils ne jouissaient d'aucun privilège particulier. Toutefois, le gouvernement siamois avait de lui-même constitué à Bangkok un tribunal spécial chargé de recevoir les affaires civiles et pénales intentées par des étrangers et il avait appelé à y siéger des juges siamois parlant anglais et ayant fait des études juridiques en Angleterre. Ce tribunal spécial s'appelait Cour des causes étrangères.

On sait que le privilège de juridiction, s'il comporte pour l'étranger qui en jouit certains avantages incontestables, entraîne avec lui au point de vue de la procédure, des délais, de l'appel, des demandes reconventionnelles, de notables inconvénients. Ainsi un étranger résidant dans le Nord du Siam, s'il avait une affaire minime contre un sujet siamois résidant dans la même localité que lui, devait en saisir la Cour des causes étrangères de Bangkok, fût-il à un mois de voyage de la capitale. C'était la rançon du privilège qui le soumettait à la juridiction exclusive de son consul de Bangkok.

Dès 1883 le gouvernement anglais, frappé des difficultés que rencontrait l'administration de la justice dans la région de Chiangmai, où résident de nombreux Birmans sujets britanniques, convenait avec le Siam de substituer au système en vigueur une organisation mixte : toutes les affaires intéressant des sujets britanniques dans les provinces du Nord du Siam seraient portées devant les tribunaux locaux siégeant en présence du consul anglais et appliquant une procédure spéciale imitée du droit anglais. Le consul n'était pas juge, mais simple conseil. Il avait le droit, dans tous les cas où le sujet britannique était défendeur, d'évoquer l'affaire en cours d'instance et de la transférer à son tribunal consulaire. Les tribunaux ainsi constitués prenaient le nom de Cours internationales. Les appels contre leurs décisions étaient jugés à Bangkok par une Cour mixte composée du consul général d'Angleterre et de la Cour d'appel siamoise de Bangkok.

Cette organisation a donné d'excellents résultats, si bien qu'elle a été successivement étendue dans le Nord aux ressortissants de la France, de l'Italie, du Danemark.

L'exposé des négociations que le Siam a entreprises alors pour se débarrasser des entraves de l'exterritorialité et recouvrer sur tous les habitants de son territoire ce droit de juridiction qui est une des conditions de l'indépendance politique ne saurait trouver place dans cette étude, dont l'objet est d'exposer le fonctionnement actuel de la justice siamoise. Il suffit de rappeler qu'en 1907, lorsque des pourparlers se sont ouverts à Bangkok entre la France et le Siam sur la question de juridiction, les Cours internationales ont apparu comme un régime de transition tout indiqué entre celui des juridictions consulaires et l'abandon complet de l'exterritorialité. Le traité du 23 mars 1907 l'a étendu à tous les sujets français d'origine asiatique alors inscrits dans nos consulats. Le traité anglo-siamois du 10 mars 1910 y a soumis tous les sujets britanniques

déjà inscrits aux consulats d'Angleterre, même ceux d'origine européenne. Certaines modifications favorables au Siam ont d'ailleurs été apportées au régime de 1883. Ainsi, l'examen des appels des jugements des Cours internationales, réservé à l'origine à une cour mixte anglo-siamoise, a été attribué à la Cour d'appel de Bangkok sous la seule réserve que l'arrêt d'appel devrait être signé de deux juges européens de cette cour. Un recours en cassation a été ouvert contre les arrêts de la Cour d'appel et attribué à la Dika. La Grande-Bretagne, qui abandonna aux Cours internationales le droit de juridiction même sur ses sujets européens, a obtenu, en retour, certaines garanties supplémentaires qui ne figuraient pas au traité de 1883 et dont ne jouissent point les sujets asiatiques français. Mais les sujets asiatiques français et les sujets anglais asiatiques et européens, inscrits après les traités de 1907 et 1909, sont justiciables des Cours siamoises ordinaires. D'autre part il est convenu que lorsque le travail de codification des lois siamoises, actuellement en cours, sera terminé, le régime des Cours internationales prendra fin et les anciens inscrits, comme les nouveaux, passeront sous la juridiction des tribunaux locaux. Les concessions ainsi consenties par la France et par l'Angleterre témoignent de la confiance que l'organisation judiciaire actuelle du Siam inspire à ces deux puissances.

Les ressortissants des autres Etats à traités demeurent pour le moment soumis à l'ancien régime.

## VI. — PERSONNEL DES TRIBUNAUX

*Recrutement.* — Les juges sont nommés ou promus par le roi, sur présentation du ministre de la Justice.

Le recrutement de bons magistrats a été la partie la plus difficile du travail de réorganisation de la Justice. L'ancien personnel comptait, à côté d'excellents éléments, bien des juges dont l'instruction professionnelle était insuffisante. Leur infériorité apparaissait surtout lorsqu'il s'agissait de trancher des différends où des Européens se trouvaient en cause et où se posaient des points de droit occidental. On a paré au plus pressé en envoyant un certain nombre de magistrats ou de jeunes gens faire des études de droit en Angleterre et en organisant une école de droit à Bangkok même.

Le personnel judiciaire siamois comporte :

Cours de province.....	137 juges
Cours de Bangkok.....	37 —
Cour d'appel.....	13 —
Cour Dika.....	5 —
Total.....	212 juges

Sur ce nombre total, 10 juges ont séjourné plusieurs années en Angleterre où ils ont fait des études de droit et pris le grade de *barrister at law*, et 96 sont munis du diplôme de l'Ecole de droit siamoise.

Le règlement de cette école date de l'année 117 (1898-1899). Les étudiants y sont admis sur autorisation du ministre de la Justice. Ils doivent justifier du certificat des écoles secondaires siamoises ou passer un examen préliminaire qui comporte des épreuves de dictée, d'arithmétique, d'histoire, etc.

L'enseignement est donné sous la forme de lectures commentées et d'exemples particuliers. On peut se présenter à l'examen de sortie après une année d'études, et, en cas d'échec, on peut affronter cinq fois les épreuves. L'examen, oral et écrit, porte sur toutes les matières enseignées.

L'école de Bangkok ne constitue à vrai dire qu'un embryon de Faculté de droit. Elle ne comprend aucun professeur étranger et même aucun professeur de carrière. Les cours sont peu nombreux. Les meilleurs sont professés par des juges siamois qui ont fait leurs études de droit en Angleterre. L'Institution aurait besoin d'être réorganisée en vue de donner un enseignement qui concorde mieux avec le système juridique adopté dans les codes déjà promulgués ou en voie de préparation.

*Réglementation.* — Le président est responsable de la marche de son tribunal; il en nomme, change et surveille les auxiliaires; il exerce des pouvoirs disciplinaires et fait les rapports d'usage. Le président des Cours de monthon est investi d'un contrôle général sur les Cours de muang de sa circonscription.

Pour les décisions, il suffit d'un quorum de deux magistrats dans les Cours de province et la Cour d'appel, de trois à la Dika.

*Traitements.* — Les juges sont répartis en sept classes dont le traitement varie de 120 ticaux à 800 ticaux par mois. Ils ont droit, après vingt-cinq ou trente ans de services, à une pension calculée à un soixantième du dernier traitement moyen sans pouvoir dépasser la moitié de ce traitement.

La valeur du tical a beaucoup varié au cours de ces dernières années. Elle est aujourd'hui stabilisée à 1 fr. 92. La magistrature siamoise est donc très convenablement rémunérée. Les fonctions judiciaires sont très recherchées et tenues en haute estime par la population.

#### VII. — CONSEILLERS EUROPÉENS

Pendant sa période de réorganisation judiciaire, le Siam a tenu à recruter un certain nombre de conseillers européens (advisers) chargés d'aider à cette réorganisation, d'éclairer les tribunaux indigènes sur l'application et l'interprétation de la loi et de faciliter les débuts de la jurisprudence.

On peut diviser ces auxiliaires en deux groupes :

1° Les advisers proprement dits, au nombre de seize (dix Anglais et six Français).

Ce sont des jeunes gens (âge maximum vingt-six ans à l'époque du contrat) engagés par le gouvernement siamois en vue de faire au Siam une carrière judiciaire complète. Ils consacrent deux

années de stage à apprendre la langue siamoise, tout en se familiarisant avec le fonctionnement des tribunaux, en assistant aux audiences, en étudiant les textes de loi, etc. Si, à l'expiration de ces deux années, ils justifient de progrès suffisants, ils sont titularisés. Leur traitement est porté à 500 ticaux par mois et s'élève jusqu'à 1.200 ticaux par augmentations annuelles.

Le ministre de la Justice tient la main à ce que les études faites par ces jeunes gens soient très complètes. Ils doivent être en état non seulement de lire et de comprendre le siamois, mais de le parler, de soutenir une accusation dans cette langue, de discuter avec les juges, de rédiger des jugements, en un mot, de se passer complètement de tout interprète.

Après achèvement de leurs études, les advisers sont détachés auprès de différents tribunaux suivant les besoins du service, les uns en province, les autres à Bangkok. A l'heure actuelle, il y en a un à Chiangmai (Anglais), un à Oubone (Français), un à Chantaboun (Français). Cinq autres sont attachés aux tribunaux de Bangkok ou aux services du ministère de la Justice. Sept poursuivent leurs études de stagiaires.

Le rôle de l'adviser est de conseiller le tribunal. L'adviser siège à côté du juge, mais, en principe, il ne fait pas partie du tribunal.

Cependant le gouvernement siamois commissionne parfois des advisers comme juges, soit d'une manière permanente, dans un tribunal déterminé, soit pour une affaire particulière seulement.

L'institution paraît avoir donné jusqu'ici de bons résultats.

Le gouvernement exige d'ailleurs des candidats des titres juridiques sérieux. Parmi les Français, trois sont docteurs en droit; les trois autres sont licenciés. Parmi les Anglais, les uns ont le titre de solicitor, les autres celui de barrister.

2° Pour les Cours supérieures, le gouvernement siamois s'est, de plus, assuré la collaboration de conseillers plus âgés, spécialement recrutés en raison de leur situation ou de leurs travaux antérieurs. Il y en a actuellement deux à la Cour d'appel (un Belge et un Français), trois à la Dika (un Japonais, un Français et un Anglais), et un (Anglais) à la Cour internationale de Bangkok. Tous sont diplômés des Universités européennes ou américaines et plusieurs ont antérieurement occupé des fonctions judiciaires dans leurs pays respectifs. Ces conseillers ont des engagements de plus courte durée.

3° Enfin, quatre conseillers français, dont un professeur de droit, un avocat à la Cour de Paris et un substitut détaché par le ministère de la Justice, font partie de la commission chargée de codifier la législation siamoise.

#### VIII. — ORGANISATION DES PARQUETS.

La loi d'organisation judiciaire (art. 33 et suivants) a institué un procureur public auprès de toutes les Cours. Les procureurs de la province dépendent du ministère de l'Intérieur, ceux de

Bangkok du ministère de la Justice. Il n'y a pas de juges d'instruction au Siam.

L'instruction est faite par les autorités administratives et de police. Les procureurs publics de province étant des fonctionnaires du ministère de l'Intérieur placés sous l'autorité du gouvernement du muang, c'est dans les bureaux du muang et de l'amphu que se déroule l'information préliminaire. A Bangkok, l'instruction est surtout entre les mains de la police.

Le défaut de cohésion des parquets est le point faible de l'organisation judiciaire siamoise. La question est d'ailleurs actuellement à l'étude.

#### IX. — PROCÉDURE

*Procédure criminelle.* — Le droit de poursuite appartient non seulement au ministère public, mais à toute personne lésée par un crime ou délit. Les particuliers en font assez largement usage lorsqu'il s'agit d'obtenir le redressement d'abus de pouvoir ou d'illégalités commises par des fonctionnaires. Ceux-ci n'étant protégés par aucune disposition constitutionnelle et le Siam n'ayant pas de juridiction administrative, beaucoup d'affaires qui, en France, seraient l'objet de recours en Conseil d'Etat, se traduisent au Siam sous la forme de poursuites contre le fonctionnaire auteur de l'acte incriminé. Le public jouit ainsi d'une voie de recours prompt et sûre contre les abus possibles de l'administration.

L'instruction criminelle souffre beaucoup au Siam de l'incertitude ou de l'infidélité des témoignages oraux. La population est très clairsemée (sa densité moyenne ne doit pas dépasser douze habitants au kilomètre carré); le budget peu élevé (il n'atteint pas 14 francs par tête d'habitant); par suite les moyens de police dont on dispose pour les constatations matérielles sont très restreints; la plupart des poursuites reposent sur des témoignages, et il est peu d'affaires où l'inculpé ne puisse présenter un alibi certifié par plusieurs témoins. Aussi le pourcentage des acquittements est considérable.

L'instruction préliminaire faite par le ministère public est secrète et non contradictoire. Mais l'inculpé obtient assez facilement sa mise en liberté sous caution. Cette mise en liberté est même de droit dans toutes les affaires minimales. La caution est élevée: pour des affaires de peu d'importance, pouvant entraîner quelques ticaux d'amende ou quelques jours de prison, le juge la portera volontiers à 200, 300 ou 500 ticaux; elle est fournie quelquefois en espèces, mais dans la majorité des cas c'est un tiers qui se porte caution pour l'inculpé. Si l'inculpé ne comparait pas, le tiers est condamné au paiement de la totalité de la caution souscrite. Les tribunaux y tiennent rigoureusement la main. Aussi une caution surveille-t-elle toujours exactement celui qu'elle cautionne et les disparitions sont-elles rares.

Les audiences des tribunaux sont publiques. L'interrogatoire des témoins à charge est fait par la partie poursuivante, celui des témoins à dé-

charge par l'inculpé. Chaque partie peut interroger les témoins de l'autre. Le tribunal peut poser aussi des questions, mais il n'use de ce droit qu'avec modération. L'inculpé n'est interrogé que s'il y consent. On se borne en principe, après lecture de l'acte d'accusation, à lui demander s'il plaide coupable ou non coupable.

Le tribunal prend note par écrit de toutes les dépositions, qui sont lues ensuite au témoin et signées par lui et par les parties. Ces notes servent d'élément d'appréciation en cas d'appel.

Malgré la multiplicité des degrés de juridiction et le manque de personnel qui amène parfois l'encombrement du rôle, les affaires sont expédiées assez vite. Des recherches faites à la Dika font ressortir à deux ans et deux mois en moyenne l'intervalle qui s'écoule entre la date de l'infraction et celle du jugement définitif rendu par la Cour suprême, après passage à travers le tribunal de muang, le tribunal de monthon et la Cour d'appel.

*Procédure civile.* — La procédure civile est très simplifiée. Le Siam ne connaît ni huissiers, ni avoués. Les parties peuvent plaider en personne ou par l'intermédiaire d'un homme de loi qui se charge en même temps de la rédaction des actes et conclusions. Les significations sont faites par un fonctionnaire ou « sheriff » attaché au tribunal, qui est également chargé de la signification et de l'exécution du jugement.

Tout demandeur doit saisir le tribunal par une requête introductive d'instance qui est aussitôt notifiée au défendeur. Le défendeur a huit jours pour répondre. La requête et la réponse peuvent être modifiées au cours de l'instance par des conclusions. Mais toute demande reconventionnelle doit être introduite dans la réponse à la requête primitive.

Chaque partie doit signifier à l'autre partie copie des documents qu'elle entend verser aux débats, et faire parvenir au tribunal la liste des témoins qu'elle compte produire. Les débats ont lieu publiquement. Il est pris note par écrit des déclarations des témoins.

Si les débats font ressortir la présomption d'une infraction dont l'existence pourrait influencer la décision à intervenir, il sera sursis à statuer jusqu'à ce que la juridiction criminelle ait jugé l'infraction.

La procédure siamoise ne comporte pas de défaut au sens où nous l'entendons en France.

Si le défendeur ne répond pas à la requête introductive d'instance mais comparait à l'audience, il n'a que le droit de déposer en personne, sans pouvoir produire aucun autre témoignage.

Si aucune des parties ne se présente à l'audience, la cause est rayée du rôle.

Si le demandeur ne se présente pas à l'audience, la cause est également rayée et le demandeur également condamné aux dépens.

Si le défendeur ne comparait ni en personne, ni par avocat, le tribunal passe outre, entend le demandeur et ses témoins et juge l'affaire par défaut. Dans les quinze jours de ce jugement le

défendeur peut faire opposition et s'il peut prouver qu'il a été réellement empêché de comparaître, l'affaire est remise au rôle. S'il ne peut justifier de raisons suffisantes de son absence, le jugement par défaut devient définitif. Cependant si le défendeur a été empêché par force majeure de faire opposition, le tribunal peut encore accepter une opposition tardive, pourvu qu'elle soit faite dans les quinze jours de la cessation de l'empêchement.

Dans toute affaire dont le taux dépasse 1.000 ticaux, le demandeur peut obtenir la saisie conservatoire des biens du défendeur pourvu que la réalité de sa demande soit affirmée sous serment par deux témoins et que le défendeur soit absent, ou sans domicile, ou qu'il ait tenté ou manifesté l'intention de disposer de ses biens au détriment de ses créanciers. Le demandeur doit fournir caution pour le dommage qui résulterait du cas ou sa demande principale serait rejetée. Le tribunal peut donner mainlevée de la saisie à la requête du défendeur, sous telles conditions qu'il juge convenables.

Dans toute affaire dont le taux dépasse 200 ticaux, le demandeur peut obtenir du tribunal l'arrestation du défendeur s'il prouve que le défendeur se soustrait volontairement aux citations du tribunal, ou se prépare à quitter le ressort du tribunal, ou dispose de ses biens, ou falsifie ses livres de commerce au préjudice de ses créanciers. Le défendeur a droit à être mis en liberté provisoire s'il donne caution pour le principal de la demande et les frais. Le tribunal peut aussi le libérer s'il prouve que les motifs mis en avant par le demandeur pour obtenir son arrestation ne sont pas justifiés. En aucun cas la détention ne peut durer plus de six mois.

Si la saisie conservatoire ou l'arrestation n'étaient pas justifiées, le demandeur pourrait être condamné à des dommages-intérêts.

Lorsque le demandeur n'est pas personnellement soumis à la juridiction du tribunal, le défendeur peut demander au tribunal que le demandeur soit tenu de déposer une caution *judicatum solvi*.

Le jugement doit être motivé. Il ne doit pas être *ultra petita*. Il est rendu à la majorité, en présence des parties dûment convoquées. Les juges de la minorité ont le droit de consigner leur manière de voir dans une « opinion » séparée qui est annexée au jugement.

Le jugement rendu est signifié à la partie perdante avec injonction d'avoir à l'exécuter dans un délai fixe, faute de quoi il sera procédé par voie de saisie ou de contrainte par corps. Si la partie perdante est demanderesse dans une autre action contre la partie gagnante, elle peut obtenir qu'il soit sursis à l'exécution, jusqu'à ce que la seconde affaire ait été jugée. Des dispositions spéciales règlent les demandes en distraction de biens saisis.

Toute personne qui refuse intentionnellement de se conformer à un ordre du tribunal peut être citée devant ce tribunal aux fins d'explications :

si elle fait défaut ou si ses explications sont jugées insuffisantes, le tribunal peut ordonner qu'elle soit détenue jusqu'à ce qu'elle se soit conformée à l'ordre.

L'appel est limité aux jugements rendus au fond. On ne peut pas en appeler des jugements préparatoires ou interlocutoires, sauf de ceux qui infligent l'amende ou l'emprisonnement. L'appel doit être interjeté dans le mois du prononcé du jugement. L'appelant peut être contraint de consigner les frais de première instance et d'appel. Il peut aussi être contraint de fournir caution pour le principal auquel il a été condamné.

Les arrêts d'appel sont soumis aux mêmes règles d'exécution que les jugements de première instance.

La requête en Cour Dika contre l'arrêt d'une Cour d'appel doit être présentée dans le mois du prononcé de l'arrêt d'appel.

Les frais de justice se composent d'un droit proportionnel de 2 1/2 0/0 de la valeur de la demande, et de droits fixes sur un certain nombre d'actes de procédure. Ils sont perçus par l'apposition de timbres mobiles.

Indépendamment des frais de justice, la partie perdante peut être condamnée à rembourser à l'autre partie ses honoraires d'avocat, d'après un tarif légal, qui varie, suivant les juridictions et suivant l'importance de l'affaire, de 25 à 800 ticaux.

#### X. — BUDGET

Le budget du ministère de la Justice pour l'année siamoise 129 (1<sup>er</sup> avril 1910-31 mars 1911) s'élevait à 2.865.119 ticaux, ainsi répartis :

Administration centrale.....	428.637 ticaux
Tribunaux.....	2.008.447 —
Prisons de Bangkok.....	428.035 —

Les prisons des autres provinces relèvent du ministère de l'Intérieur.

Le produit de la perception des droits de timbre et des amendes s'est élevé, pour le dernier exercice réglé, à 923.144 ticaux.

#### XI. — STATISTIQUES

Le mouvement des affaires pendant l'année judiciaire siamoise 128 (1<sup>er</sup> avril 1909-31 mars 1910) accuse :

TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE	
Affaires pendantes au 31 mars 1909.....	1.783
Affaires introduites en 128.....	48.128
Affaires terminées en 128.....	47.878
Affaires pendantes au 31 mars 1910.....	2.033
COUR D'APPEL	
Affaires pendantes au 31 mars 1909.....	1.253
Affaires introduites en 128.....	4.807
Affaires terminées en 128.....	2.708
Affaires pendantes au 31 mars 1910.....	3.352 (1)
DIKA	
Affaires pendantes au 31 mars 1909.....	482
Affaires introduites en 128.....	646
Affaires terminées en 128.....	612
Affaires pendantes au 31 mars 1910.....	516

(1) Le nombre des arriérés a été particulièrement élevé en 128. Cette situation défavorable est due à l'augmentation du nombre des appels et à une insuffisance temporaire de personnel.

## LES TRIBUS DE FRONTIÈRE ET LA PÉNÉTRATION ANGLAISE DU HAUT-ASSAM

Des nouvelles parvenues d'Assam à Simla le 7 avril dernier ont fait connaître au gouvernement anglo-indien, et de là aux journaux d'Europe, l'assassinat par les sauvages de cette frontière d'un fonctionnaire anglais, M. Noël Williamson, agent politique du district de Sadiya-Lakhimpour, du D<sup>r</sup> Gregorson et des 30 coolies hindous qui les accompagnaient. D'après des renseignements subséquents, cinq de ces derniers auraient échappé au massacre accompli par 4.200 Abors, qui auraient pendant trois jours poursuivi les survivants : M. Williamson, attaqué le premier par surprise, avait été accablé sous le nombre, ligoté, supplicié et mutilé, et le D<sup>r</sup> Gregorson, resté au bord du Dihong avec quelques porteurs malades, avait subi peu après le même sort.

Un détachement de 175 *sepoys*, commandé par M. Arthur Bentinck, a été envoyé dans la direction de cette rivière, mais, devant l'attitude des Abors, il a dû s'arrêter à Pasighat, ne se sentant pas en force, et le *Times* ajoute que « la crue des rivières rend toute expédition impossible jusqu'au retour de la saison fraîche », ce qui laisse prévoir que le châtement des coupables rencontrera quelque difficulté et subira quelque délai.

M. Williamson, arrivé à Sadiya en 1905, avait déjà fait de novembre 1907 à janvier 1908 une première exploration de cette région-frontière, dont il a donné un intéressant compte rendu dans le *Geographical Journal* d'octobre 1909 ; habitué d'autre part, de par ses fonctions mêmes, au contact permanent des indigènes, il n'était donc pas de ces voyageurs novices dont l'inexpérience se heurte, à la première rencontre, à l'hostilité de peuplades qu'ils ne sont pas préparés à manier. Le D<sup>r</sup> Gregorson, d'Edimbourg, était, lui aussi, depuis 1903 en Assam, où il était chargé du service médical des plantations de thé ; il a publié des travaux sur les maladies spéciales au pays et était en très bons termes avec les indigènes : il ne se dissimulait pas cependant les dangers du voyage, car il avait avant de partir réglé ses affaires et écrit à ses amis qu'il pourrait bien ne pas revenir.

En attendant que le détachement de M. Bentinck rapporte d'autres détails sur la brusque fin de cette nouvelle tentative de pénétration de M. Williamson, ceux que l'on trouvera ici sur les régions qu'il se proposait d'explorer et les tribus qui les habitent aideront peut-être à comprendre certaines causes du tragique événement.

\*  
\*  
\*

L'Assam, annexé définitivement à l'Inde par le traité anglo-birman de Yandabo (24 février 1826)

et réuni par lord Curzon au Bengale oriental pour former avec celui-ci une seule province, est compris presque entièrement dans le bassin du Brahmapoutre qui, au sortir du territoire tibétain, le parcourt et l'arrose de l'Orient à l'Occident. Longeant ainsi le pied de la chaîne himalayenne, le fleuve laisse à découvert sur sa rive gauche une plaine d'alluvions plus étendue, et c'est, par suite, dans la partie méridionale de sa vallée ou sur ses bords immédiats que sont placés les centres habités et civilisés de la province, tandis qu'au Nord les pentes boisées de l'Himalaya donnent asile à des tribus sauvages que la pénétration anglaise n'a pu atteindre encore et qui sont par suite fort mal connues (1). Un essai de classification en a été fait par le colonel Waddell, qui dirigea le service de santé de l'expédition anglo-tibétaine de 1904 et dont on connaît les études sur le lamaïsme : se plaçant au point de vue anthropologique, il a reconnu et décrit 38 groupes d'aborigènes de la vallée du Brahmapoutre, dont il a pu prendre des mensurations ; certains, comme celui des Nagas, ne comptent pas moins de 30 tribus répandues entre le fleuve et la frontière birmane. Pour nous en tenir à celles de la rive droite éta-

### (1) BIBLIOGRAPHIE :

- 1° Major GODWIN AUSTEN, *Geology of the Dajla Hills, Journal of the Asiatic Society of Bengal*, XLIV, part. 2.
  - 2° T.-T. COOPER, *The Mishmee Hills : an account of a journey made in attempt to penetrate Thibet from Assam to open new routes for commerce*, Londres, 1873.
  - 3° DALTON, *Descriptive Ethnology of Bengal*, Calcutta, 1872.
  - 4° C.-H. DESGODINS, *le Thibet d'après la correspondance des missionnaires*, 2<sup>e</sup> édit., Paris, 1885 (chap. II, *Tentatives faites du côté de l'Inde*).
  - 5° *Direct communication between Upper Assam and Northern Burma, Proceedings of the Royal Geographical Society*, XIV, juin 1892.
  - 6° *Exploration of route between Assam and Upper Burma, Proceedings of the Royal Geographical Society*, X, juin 1888.
  - 7° E. A. GAIT, *A History of Assam*, Calcutta, 1906.
  - 8° J. ERROL GRAY, *Diary of a journey to the Bor Khamti country and sources of the Irrawaddy, made by M. J. Errol Gray, season 1892-1893, from Assam*, 1893 (cf. sur lui *Geographical Journal*, III, mars 1894).
  - 9° HASSELMAYER, *The Hill Tribes of the Northern frontier of Assam, Journal of the Asiatic Society of Bengal*, 1868, part. 2, p. 192-208.
  - 10° Le P. KRICK, *Relation d'un voyage au Thibet en 1852 et d'un voyage chez les Abors en 1853*, Paris, 1854.
  - 11° LEPPER, *The Singpo and Khamti Country, Proceedings of the Asiatic Society of Bengal*, 1882-1883, p. 68.
  - 12° MAC COSH, *Account of the mountain Tribes of extreme N. E. frontier of Bengal, Journal of the Asiatic Society of Bengal*, V, 1836, p. 197.
  - 13° A. MAC KENZIE, *Report on the Tribes of the North Eastern frontier of Bengal*, Calcutta, 1884.
  - 14° Le P. MAZURE, *Année géographique*, 1862, t. I, p. 318.
  - 15° J.-F. NEEDHAM, *Journey along the Lohit Bhramapoutra between Sadiya in Upper Assam and Rima in South Eastern Tibet, Supplementary Papers of the Royal Geographical Society*, II, p. 487-555, 1889.
  - 16° Capitaine JOHN BRYAN NEUFVILLE, *On the Geography and population of Asam, Asiatic Researches*, XVI, p. 331-352, Calcutta, 1828.
  - 17° W. ROBINSON, *Notes on the languages spoken by the Mishmis, Journal of the Asiatic Society of Bengal*, 1835, p. 307.
  - 18° CAPTAIN ROWLAT, *Asiatic Society Journal*, vol. XIV, p. 477.
  - 19° *Upper Burma Gazetteer*.
  - 20° WADDELL, *The Tribes of the Brahmaputra valley : a contribution on their physical types and affinities, Journal of the Asiatic Society of Bengal*, III, 1900.
  - 21° Lieutenant R. WILCOX, *Memoir of a survey of Asam and the neighbouring countries executed in 1825-6-7-8, Asiatic Researches*, XVIII, p. 314-469, Calcutta, 1832.
  - 22° E. C. YOUNG, *From Yunnan to Assam, Geographical Journal*, août 1907 (cf. sur lui la *Géographie*, octobre 1907).
- Pour la bibliographie de l'Assam, voir H. CORDIER, *Bibliotheca indo-sinica, Toung-pao*, série II, vol. IX, Leyde, 1908.



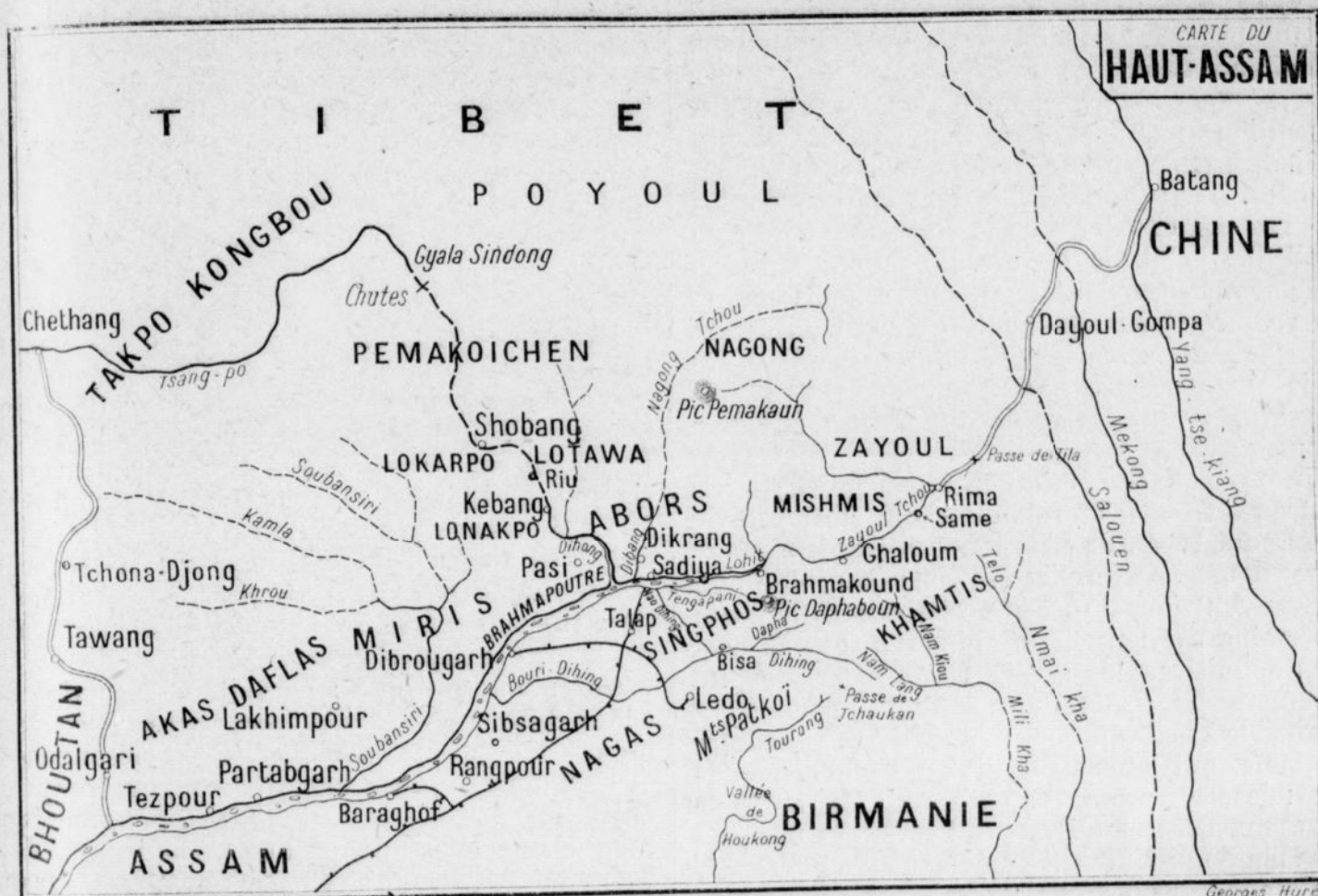
bliés sur les pentes de l'Himalaya, on peut les réunir en quatre groupes principaux allant de l'Ouest à l'Est : Akas, Daflas, Miris et Abors, auxquels il faut ajouter à cause du voisinage et de l'affinité de race : Mishmis, Singphos et Khamtis, qui occupent les vallées des grands affluents que le Brahmapoutre reçoit en sortant de la chaîne himalayenne, le Dibong, le Lohit et le Dihing.

\*\*\*

J'ai décrit ici même (1) la curieuse constitution physique du Bhoutan qui lui a permis de former un Etat centralisé sous un seul maharadjah, aujourd'hui vassal de l'Angleterre : à la frontière orientale de ses Etats qu'elle longe extérieure-

« les voleurs de coton », ce qui indique assez la nature des relations qui existent entre eux ; les premiers, en effet, étaient autorisés à lever sur chaque maison des villages de la frontière d'Assam placés au pied de leurs montagnes une pièce de vêtement, un écheveau de fil de coton et une écharpe ; l'administration anglaise, en 1852, a converti ce droit de razzia, qui pesait lourdement sur ses sujets, en une rente qu'elle paie annuellement aux différentes tribus himalayennes intéressées et qui est pour les Akas de 700 roupies.

Ces derniers se vantent de descendre du roi Bhalouka, qui avait sa capitale à Bhaloukpang, près de Balipara, où l'on voit encore les restes d'antiques fortifications à l'entrée de la plaine ;



Bulletin du Comité de l'Asie française

Georges Hure

ment, une route caravanière, partant du marché d'Odalgari au Nord du Brahmapoutre et continuant droit dans cette direction, rejoint le même fleuve dans son parcours du Tibet central, à Chethang en aval de Lhasa, après avoir traversé le district de Tawang, qui dépend de cette capitale, et les domaines de la lamaserie de Tchona-djong. C'est immédiatement à l'Est de cette voie de communication entre l'Inde et le Tibet que commence, avec le bassin supérieur du Soubansiri, affluent du fleuve précité, le territoire des tribus sauvages qui viennent d'être énumérées.

Les plus occidentales, les Akas ou Hrasso, sont divisées en deux groupes par les Hindous, qui les appellent respectivement Hazari Khawas, « les dimiers des mille foyers », et Kopaschors,

ce Bhalouka était le petit-fils du roi légendaire Ban rajah, qui, d'après le *Bhagavat* et le *Vishnou Pourana*, combattit contre Krishna lui-même. Il se peut, en effet, que ces Akas ne soient que les débris d'une ancienne population ayant habité la basse vallée et refoulée dans la montagne par les invasions ; dans ce cas, leurs razzias, comme celles des Moïs de l'Annam et des Lolos du Kientchang, représenteraient pour eux l'exercice d'un droit de représailles sur les détenteurs de leurs premiers domaines. Elles leur ont valu, en tout cas, de nombreuses difficultés avec l'autorité anglaise depuis que celle-ci s'est établie en Assam : le chef des « voleurs de coton », Tangi rajah, fut interné de 1829 à 1832, puis de 1842 à sa mort, pour ses attaques et ses meurtres ; en 1874-1875, le bornage de la frontière faillit amener un soulèvement des Akas et, en 1883, deux

(1) Un Etat himalayen : le Bhoutan et son développement historique, Bull. de novembre 1910.

autres chefs, Mehdi et Chandi, ayant enlevé quelques fonctionnaires indigènes, leurs villages furent occupés et la frontière bloquée jusqu'à leur soumission, qui eut lieu seulement en 1888.

\* \* \*

Leurs voisins et congénères de l'Est, les Daflas, qui portent aussi les noms de Dompila (1), Bangni ou Ni-sing, ne sont pas moins turbulents; dès le temps du Grand Mogol Aurengzeb, l'historien Mohammad Kasim écrivait sur eux : « Les Daflas sont entièrement indépendants du rajah d'Assam et pillent le pays qui touche leurs montagnes chaque fois qu'ils en trouvent l'occasion. » On les voit, en effet, en 1615, repousser avec succès une attaque du rajah Pratap Singh, qui voulait mettre fin à leurs attentats contre ses sujets; son fils et successeur sur le trône d'Ahom (Assam), Nariya rajah, envoya contre eux une nouvelle expédition qui, après le sac de plusieurs villages, dut battre en retraite devant leurs flèches empoisonnées. Le rajah en fut si furieux qu'il condamna les deux commandants de la colonne à porter en public des habits de femme. En janvier suivant, une seconde expédition fut plus heureuse et enleva aux Daflas, auxquels s'étaient joints les Miris voisins, un millier de têtes de bétail, après avoir détruit plusieurs de leurs villages et réserves de grains, ce qui amena la soumission des deux tribus.

En 1665, les Daflas s'allièrent encore aux Miris contre les troupes du rajah d'Ahom Chakradhvaj Singh, qui les battirent à nouveau et mirent à sac leurs villages. En janvier 1717, le rajah Sib Singh envoya contre eux une nouvelle expédition, qui se termina par leur soumission, et, pour se protéger définitivement contre leurs incursions, les Assamais (2) élevèrent une muraille de terre semblable à celle du Song-phong d'Annam contre les Moïs, qui longeait le pied de leurs montagnes; des forts y furent ajoutés en 1758, après de nouveaux actes de pillage, et l'accès des marchés de la plaine fut interdit aux Daflas. Les délégués qu'ils envoyèrent au rajah Rajesvar Sing furent emprisonnés, mais comme ils s'étaient saisis par représailles de 35 Assamais et de deux canons, un échange de captifs eut lieu, et les montagnards, à condition de cesser leurs incursions, furent autorisés à lever une contribution de riz et de *cauries* sur chaque famille habitant les *douars* ou portes, c'est-à-dire les débouchés de leurs vallées dans la plaine.

En 1795, une bande de Daflas, se joignant aux partisans d'une secte recrutée parmi les basses classes de l'Assam et nommée Moamaria, passa le Brahmapoutre à Silghat, mais fut repoussée par les troupes récemment organisées et armées pour la première fois de fusils à pierre que com-

(1) C'est vraisemblablement le nom primordial, dont Dafla serait la contraction.

(2) Assamais est, d'après les dictionnaires, le dérivé d'Assam; il serait plus rationnel de dire Assamois ou Assamite, comme Siamois de Siam ou Annamite d'Annam; Desgodins se sert de l'adjectif Assamien, que je n'ai pas retrouvé ailleurs.

mandait le célèbre général du rajah Kamalesvar Singh connu par son titre de Bourha Gohain. Ce dernier franchit à son tour le fleuve près de Tezpour, battit et soumit les Daflas et leurs alliés.

L'occupation de l'Assam par les Anglais n'arrêta pas ces incursions, qui ne prirent fin qu'en 1852 par l'attribution d'une rente annuelle payée, comme aux Akas, par l'administration anglo-indienne et se montant pour les Daflas à la forte somme de 4.130 roupies. En 1870 et en 1872 ces derniers donnèrent encore quelque inquiétude à leurs voisins par leurs luttes entre tribus: le blocus fut établi contre eux et une petite expédition envoyée dans la montagne obtint sans peine la délivrance des captifs faits au cours de ces rencontres. En 1896, une nouvelle opération, avec les mêmes résultats, fut dirigée contre les Apa-Tanangs ou Ankas qui habitent au-dessus de Lakhimpour et que Gait, l'historien de l'Assam, dit être une branche des Daflas, tandis que Waddell donne les Ankas comme un autre nom des Akas; leur situation géographique rend plus vraisemblable la première opinion.

\* \* \*

Par contre la tribu qui vit à l'Est des Daflas, celle des Miris ou Mi-shing, n'a jamais donné au gouvernement anglais la moindre difficulté, étant aussi paisible et inoffensive que ses voisins de la montagne sont turbulents et agressifs. Au recensement de 1881 on n'en comptait pas moins de 125.635 établis sur le territoire même de l'Assam, autour et au Nord de Lakhimpour: ils servent à communiquer avec les sauvages Abors de la frontière tibétaine et on leur donne en conséquence en Assam le nom d'*intermédiaires*. Il n'en était pas de même autrefois: le capitaine Neufville les décrit comme « une race assez barbare, sauvagement armée d'arcs et de flèches empoisonnées » et leur donne comme habitat la région comprise entre le district de Sisi et le Dihong, ce qui montre que depuis moins d'un siècle ils sont descendus sensiblement vers le Sud-Ouest. Quant à leur changement d'attitude, il suffit de rappeler l'expédition de 1616 signalée plus haut, où ils furent battus pour s'être joints aux Daflas. En 1655, comme ils avaient tué deux de ses sujets, le rajah Jayadhvaj Singh envoya contre eux d'autres troupes qui en massacrèrent 300 et brûlèrent douze villages: les Miris se soumirent et consentirent à payer un tribut annuel de buffles, de chevaux, d'écaillés de tortues, de sabres et de grains d'ambre. Une nouvelle incursion en 1665 amena la réapparition des soldats assamais et, bien que les Miris se fussent joints aux Daflas comme il a été dit et à la tribu semi-hindoue des Deori-Chutiyas pour former un corps de 7.500 combattants, ils furent complètement battus. Enfin, en 1685, après le pillage par eux de la maison du Khowa Gohain de Sadya, les troupes du rajah Gadadhar Singh leur infligèrent une nouvelle défaite et construisirent, pour les maintenir, deux forts reliés au fleuve par des routes surélevées et coupées de

portes. Comme à leurs voisins de l'Ouest, depuis 1852, le gouvernement indien paie une rente qui se monte pour eux à 4.118 roupies par an.

\* \*

Les Abors, qu'on trouve ensuite en continuant à suivre la montagne vers l'Orient, parlent un langage apparenté à celui des Daflas et des Miris, mais différent complètement des seconds par les mœurs en surpassant de beaucoup les premiers par la sauvagerie. Ce sont les plus intraitables de tous les aborigènes de la frontière, réfractaires non seulement à toute pénétration étrangère, mais au simple passage des voyageurs parmi eux, et on attribue à la terreur qu'ils inspirent la dépopulation de la partie de la rive droite du Brahmapoutre qui confine à leur territoire, de Dibrougarh à Sadiya. Cependant, en raison même de leur éloignement, ils n'apparaissent dans les chroniques d'Assam que depuis un siècle, lorsque les Khamtis établis dans cette dernière ville en furent chassés en 1800 par le Bourha Gohaïn, après une bataille où ceux-ci avaient été soutenus par leurs tributaires *shans*, les Naras et les Phakials, et aussi par les Abors voisins; peu auparavant, d'ailleurs, ces derniers avaient combattu et vaincu les Khamtis, qui voulaient se faire rendre plusieurs de leurs sujets Miris enlevés par les montagnards.

Les relations des Abors avec les agents anglais du Haut-Assam furent plutôt paisibles jusqu'en 1840, date à laquelle le capitaine Vetch, à la tête d'un petit détachement, pénétra chez eux pour délivrer des chercheurs d'or *kacharis* qu'ils avaient enlevés et brûla un village dont les habitants avaient attaqué son camp pendant la nuit. Depuis lors les hostilités n'ont presque pas cessé, et en 1858 les Abors vinrent saccager un village à peine distant de 10 kilomètres de Dibrougarh. Deux opérations de police ayant été dirigées contre eux sans succès, ils redoublèrent d'audace; une troisième, en 1859, les repoussa dans leurs montagnes et brûla plusieurs de leurs agglomérations, ce qui amena une soumission partielle. Les Anglais construisirent une route garnie de postes le long de leur frontière, et les Abors, en échange d'une promesse de se tenir en paix, reçurent un don annuel, non d'argent, mais de houes, de sel, de rhum, d'opium et de tabac.

En 1885, une amende de vingt bœufs leur fut imposée pour le meurtre de quatre Miris attirés hors de la frontière. En 1893, une attaque ayant été dirigée par eux contre des détachements de police, une expédition remonta le Dihong jusqu'à 160 kilomètres environ au Nord-Ouest de Sadiya, les présents annuels furent supprimés et le blocus établi, qui dura jusqu'en 1900, date à laquelle « une soumission générale fut faite », assure M. Gait : le massacre de la mission Williamson montre qu'elle n'était ni plus sérieuse, ni plus définitive que les précédentes.

Les Abors, que Waddell range parmi les mongoloïdes, se divisent d'après lui en sous-tribus : les Padam où Bor-Abors à l'Est du Dihong, les

Miyong [ou Minyong] à l'Ouest, les Pasi, les Doba ou Tegin(?). Pour d'autres, Padam serait le nom générique de la tribu, Abor étant celui que leur donnent les Assamais et qui signifie : indépendant (de *bori*, sujet); les Bor-Abors, la principale de leurs sous-tribus seraient : les grands Abors (de *bara*, grand). Les Tibétains les appellent : les sauvages noirs (Lo-nakpo de la carte du Tibet de la Société de géographie de Londres, qui porte au Nord Lo-Karpo, *les sauvages blancs*, et au Nord-Est Lo-Tawa); les missionnaires, à la suite du P. Krick, leur attribuent encore les noms de Lho-pa et de Lho-ka-tchra « parce que, dit Desgodins, leurs vêtements consistent surtout dans les tatouages ». Au-dessus des Pasi, qui ont sans doute donné leur nom au Pasi-ghat où a dû s'arrêter la colonne Bentinck, on trouve, en remontant le Dihong, les Pangi, de même race, qui sont en relation avec la ville tibétaine de Gyala Sindong; ils la nomment : Jambo (1), et le pays tibétain : Membo.

Le capitaine Neufville, qui a parlé le premier des Abors dans sa notice sur l'Assam parue en 1828, les décrit comme une « rude race de montagnards, nombreux et indépendants ». Le lieutenant Wilcox, en 1827, avait recueilli sur eux des détails plus abondants, qui rappellent singulièrement ce que nous savons des tribus aborigènes de la chaîne annamite : en lisant ce qu'il dit des difficultés de ses transactions avec ces sauvages à cause de leur absence de chefs, de leur caractère ombrageux et égalitaire, il m'a semblé revivre mes propres impressions de la traversée du pays moi accomplie pour la première fois entre Tourane et le Mékong en 1893. Williamson a signalé également l'étroite ressemblance des Abors avec ceux des Nagas qui habitent le cours supérieur du Dikhon, au Sud du Brahmapoutre : les Ao, les Lhota, les Semi, qui sont séparés d'eux par toute la largeur de la vallée d'Assam.

Malgré leur sauvagerie, les Abors (2) savent travailler les métaux, et c'est d'eux que les Miris tiennent leurs ustensiles et leurs armes, les cloches de métal avec inscriptions qui servent à certaines cérémonies de leur culte fétichiste, ainsi qu'une teinture extraite d'une plante appelée *manjit* qui est employée pour colorer leurs vêtements et leurs paniers de rotin. En échange, les Abors se procurent par les Miris les étoffes de coton d'Assam, la soie, le riz, le sel et aussi les esclaves. L'affinité de langue entre les deux tribus facilite ces trafics, ainsi que le caractère paisible et indolent des Miris que les Abors considèrent pratiquement comme leurs corvéables. Quant à la ville de Miri-Padam ou Mir-Padam que les cartes marquent sur le territoire des Abors, elle n'existe pas; c'est simplement le nom conjoint des deux tribus : Miri et Padam.

(1) C'est sans doute d'après ce nom : Jambo ou Yambo, qu'a été formé celui de Yam sinh raja que, d'après Neufville, ces aborigènes donnent au « pays du Lama », c'est-à-dire dépendant du gouvernement de Lhasa, qui s'étend au Nord du territoire des Mishmis.

(2) Le prince H. d'Orléans, qui a eu occasion de voir des Abors et des Mishmis à son passage à Sadiya en 1895, en a donné des descriptions dans son récit : *Du Tonkin aux Indes* (p. 335 et 345).

\* \* \*

Les Mishmis, qui séparent à l'Est les Abors de la province tibétaine du Zayoul, sont aussi sauvages et féroces que ceux-ci. Les Tibétains les connaissent sous le nom de Nahong; Dalton, dans son *Ethnology of Bengal*, les dit apparentés aux Miaotse de Chine. Gait les divise en Chulikata, Digaru, Miju et Bébéjia, Robinson en Nedhu (Chulikata en assamais) qui touchent à l'Ouest les Abors et dont le langage, différent de celui des autres sous-tribus, offre quelque affinité avec celui des Abors et des Miris, en Taying (Taen) ou Menu dont le territoire va de celui des Nedhu à la rive droite du Lohit, et en Mi-jhu ou Mei-jhu qui habitent sur la rive gauche et dont le dialecte est analogue à celui des Singphos voisins. Williamson, dans le récit de son précédent voyage, appelle ces deux dernières sous-tribus des Abors respectivement : Taroan et Miju ou M'ju, et fixe leur limite commune au village de Pangum, en observant toutefois que rien ne les distingue entre elles; sur la rive gauche du Lohit il a rencontré un autre clan de la même tribu, les Lamat, et celui des Pari ou Malu (sans doute les Bor Maluks du capitaine Neufville). Sur le territoire même de l'Assam, on ne comptait, au recensement de 1881, que 680 Mishmis établis de façon fixe.

L'éloignement des Mishmis avait déjà espacé leurs relations avec l'ancien royaume d'Assam; cependant sous le rajah Ramdhvaj (1673-75) ils firent sur son territoire une incursion qui amena l'envoi contre eux d'un détachement d'une centaine d'hommes: celui-ci fut cerné, mais à l'arrivée de forces plus nombreuses, conduites par le Bar Phoukan, les Mishmis se soumirent et livrèrent les coupables. En 1839, des Khamtis qui avaient attaqué la garnison anglaise de Sadiya se réfugièrent chez eux, où ils furent poursuivis et battus. En 1844, le capitaine Rowlatt fit une autre expédition au pays mishmi par le Lohit.

En 1854, un missionnaire français, le P. Krick, qui pour tenter de pénétrer au Tibet s'était fixé à Nowgong et avait l'année précédente poussé une pointe jusqu'au Zayoul, fut tué en essayant de renouveler sa tentative avec son compagnon de route, le P. Boury, par un chef mishmi du nom de Kaisha. Une petite colonne de *sepoys* sous la conduite du lieutenant Eden alla détruire Birakhou, le village du coupable, et saisit celui-ci qui fut pendu. Les attentats réitérés des Mishmis obligèrent d'ailleurs les Anglais à créer en 1866 une milice locale à l'aide de partisans khamtis, qui furent établis le long de la frontière avec leurs familles comme le *cordon* des Cosaques du Caucase, et reçurent une solde mensuelle d'une roupie. Cette mesure arrêta pour un temps les incursions des montagnards; cependant, en 1878, ceux-ci descendirent deux fois pour piller dans la plaine et furent poursuivis sans succès. En 1881 des troupes furent envoyées sur le Dibang, à Nizamghat, pour arrêter les hostilités entre Abors et Mishmis et, en 1899, les Bébéjia tuèrent trois Khamtis et enlevèrent des enfants, bientôt repris

par un détachement qui brûla les villages responsables de l'attentat.

On ne trouve chez les Mishmis aucune trace de bouddhisme, mais un culte animiste analogue à celui des Moïs; ils vivent d'ailleurs, comme ceux du versant occidental de la chaîne annamite, en de longues cases de bois qui abritent jusqu'à 80 personnes: aussi leurs villages se composent-ils de 7 ou 8 maisons. Ils sont armés du sabre, de la lance et de l'arbalète, et lient leurs cheveux sur le sommet de la tête en un chignon qui peut être l'origine de la *corne* des Lolos. Pour avoir plus aisément de l'eau, ils s'installent de préférence au bas des montagnes, où ils cultivent du maïs, un peu de riz, et élèvent des porcs et des poulets.

\* \* \*

Les Singphos ou Chingpos, qui, au Sud des Mishmis et du Lohit, occupent la région arrosée par le Bourri-Dihing, le Nao-Dihing et le Tenganpani confluant au Lohit près de Sadiya, tirent cette désignation d'un mot de leur langue qui signifie simplement: homme. Eux-mêmes se nomment entre eux Kakhyên ou Kachin et se divisent en deux sous-tribus: Khanam et Khakou (1); tous ces noms rappellent celui des Khas, par lequel les Laotiens désignent les tribus aborigènes que les Annamites appellent Moïs, et constituent une présomption de plus pour leur commune origine. Gait considère les Singphos comme une branche des Khamtis, qui occupent la région des sources de l'Irrawaddi et qui vivent, mêlés avec les premiers, sur le versant septentrional de la chaîne séparant ce fleuve du Lohit.

D'ailleurs les Singphos, qui ont sur l'origine de leur race des légendes analogues à celles de l'Eden et du déluge, disent eux-mêmes venir de la frontière chinoise, au Sud-Est de la plaine de Houkong, d'où ils auraient gagné la rivière Tourong, puis leur habitat actuel conquis sur les Assamais et les Khamtis. En 1798, le Bourha Gohain dont il a déjà été question les attaqua et les contraignit à la fuite dans les montagnes, comme il le fit en 1800 pour les Khamtis, qui s'étaient établis à Sadiya en 1794; mais, durant l'invasion de l'Assam par les Birmans, les Singphos firent cause commune avec ceux-ci et dépeuplèrent tout le haut pays d'où ils enlevèrent des milliers d'esclaves assamais, poussant leurs incursions jusqu'à Rangpour et à Jorhat, à l'Ouest de Sibsagar. Au nombre de 7.500, ils bloquèrent le chef khamti de Sadiya dans ses palissades et attaquèrent le Bar Senapati sur son territoire, situé au Sud de cette ville; ces deux chefs firent appel aux Anglais qui envoyèrent à leur secours; mais en juin 1825, une colonne de 600 Birmans apparut sur les monts Patkoï et les Singphos de nouveau se joignirent aux envahisseurs. Le capitaine Neufville, avec un détachement d'infanterie indigène, remonta le Nao-

(1) Le capitaine Neufville considère les Khakous comme une race inférieure et dit que les Singphos se divisent en quatre castes ou sous-tribus: Thengai, Mayang, Lubrang et Mirip.

Dihing et attaqua les Singphos dont il brûla les villages, tandis que les Birmans battaient en retraite : 6.000 captifs furent ainsi délivrés et rendus à l'Assam.

Le même officier fut chargé en 1828 de l'administration du Haut-Assam, où il organisa à l'aide des Khamtis un bataillon cantonné à Sadiya et destiné à la police des tribus de la frontière. Les Singphos vinrent faire leur soumission ; aucun tribut ne leur fut demandé, mais leur principal chef ou *Gaum*, celui de Bisa, fut tenu de surveiller la route d'invasion des monts Patkoï et de fournir en cas de besoin un corps de 80 partisans. Néanmoins, sous l'influence des Birmans, les Singphos s'agitèrent à plusieurs reprises, notamment en 1843 à l'instigation, dit-on, de Tipam rajah, qui appartenait à l'ancienne famille régnante d'Ahom et dont la sœur avait épousé le roi d'Ava. Les Anglais entreprirent une campagne qui dura plusieurs mois et se termina par la capture des chefs et une nouvelle soumission des Singphos. Depuis lors, l'ordre n'a plus été troublé de ce côté de la frontière, ce qu'on attribue à l'usage immodéré de l'opium qui a réduit complètement l'énergie première de la race.

Celle-ci était cependant très supérieure physiquement aux autres montagnards et, comme les Khamtis auxquels ils sont apparentés, les Singphos sont de haute taille et de fière allure, notamment dans la caste des chefs. Ils ont en apparence abandonné l'animisme pour suivre le bouddhisme birman, mais restent très ignorants des principes de leur nouvelle religion : on trouve bien dans leurs principaux villages des temples et des prêtres de Gautama, mais en fait leur culte est un mélange ou mieux une superposition de toutes les superstitions du pays. Ils adressent même des sacrifices aux mânes de l'ennemi tué par eux pour éviter sa vengeance posthume, et les crânes des animaux immolés sont, comme chez les sauvages d'Indochine, suspendus aux portes de leurs grandes maisons élevées sur pilotis. Ils sont armés du *dhao* analogue au coupe-coupe annamite, de l'arbalète, de la lance, avec quelques fusils et des boucliers de bois. Ils cultivent le riz, le maïs et la canne à sucre, mais l'impossibilité de se procurer des esclaves a pour un temps diminué leur faculté de produire, malgré la richesse du sol. Ils pratiquent la polygamie et brûlent les dépouilles des morts, sauf celles des chefs qui sont exposées deux ou trois ans dans la forêt et conservées ensuite dans la maison du défunt.

\* \* \*

Cette revue des aborigènes du Haut-Assam pourrait se continuer par celle des tribus qui habitent au Sud du Brahmapoutre les hauteurs limitant sa vallée et qui appartiennent surtout à la grande famille des Nagas, mais celles-ci ne sont point à proprement parler des tribus de frontière, étant adossées à des pays appartenant au système indien : Birmanie et Manipour. Par suite, leur rôle est tout intérieur et n'entre pas en compte dans les questions politiques d'Asie cen-

trale. Les tribus du Nord au contraire, comme on l'a vu, y ont tenu leur part depuis trois siècles par leurs incursions répétées, suivies de « punitive expeditions » pour employer l'expression anglaise, envoyées contre elles, tant par l'ancien royaume d'Ahom que par l'administration britannique qui lui a succédé.

Tel quel, ce bref exposé a permis de voir que les plus occidentales de ces tribus : Akas, Daflas, Miris, et sur la frontière occidentale, les Singphos et les Khamtis sont parvenus aujourd'hui à une tranquillité relative grâce surtout aux avantages qui leur ont été faits par l'administration anglo-indienne, tandis qu'au Nord, sur le Haut-Brahmapoutre, les Abors et les Mishmis continuent à opposer à la pénétration européenne une hostilité dont le massacre de la mission Williamson est le plus récent et tragique épisode.

Il est curieux que cette région, aujourd'hui encore presque inaccessible, ait été cependant une des premières de l'Inde connues de l'Occident, au moins par le nom de son principal cours d'eau : on admet en effet que le Deonas, cité par Ptolémée, n'est autre que le Dihong, c'est-à-dire le Brahmapoutre même ; sa connaissance a dû arriver jusqu'aux Grecs par les Brahmanes qui fréquentaient le célèbre pèlerinage de Brahmakound, où ils croyaient voir la source de ce fleuve ; c'est eux en tout cas qui ont donné au cours d'eau (en réalité un affluent) sur lequel se trouve le « lac de Brahma » ou Brahmakound le nom sanscrit de Lohit ou Lauhitya, *le Rouge*, que Lassen explique en disant que la rivière vient du soleil levant, tandis que Gait y voit une déformation de l'ancien nom indigène *Ti-lao* (*Ti* ou *di* signifiant *eau*). Les Pouranas de leur côté reproduisent une légende d'après laquelle l'eau serait rouge depuis que Parasouram y a lavé son corps sanglant.

Ce qui a été dit plus haut des expéditions envoyées par les rajahs de l'ancien Ahom contre les tribus du Haut-Brahmapoutre montre que leurs soldats s'étaient avancés assez loin, jusqu'à Sadiya, d'où ils avaient chassé en 1523 les princes Chutiya établis là depuis le XIII<sup>e</sup> siècle et d'où ils furent expulsés à leur tour en 1794 par les Khamtis.

Avant même d'établir leur administration sur le pays, les Anglais avaient commencé l'exploration de la haute région, et le lieutenant Wilcox, un des premiers qui y aient pris part, a résumé ces tentatives dans son *Memoir of a survey of Asam and the neighbouring countries*.

En janvier 1825, les troupes britanniques étaient maîtresses de Rangpou, centre de la domination birmane en Assam atteint précédemment par l'enseigne Wood, qui n'avait pu d'ailleurs, en raison des difficultés du voyage, réunir qu'un petit nombre d'informations géographiques. Le lieutenant Burlton, envoyé par M. David Scott, « agent to the governor general for the eastern frontier », réussit à remonter en barque le Brahmapoutre jusqu'à Sadiya où il aborda le 31 mars 1825, mais le manque de provisions l'empêcha de pousser plus avant. Son collègue Wilcox, envoyé la même année par le même chef, commença par

explorer le cours inférieur du Soubansiri, puis rejoignit à Sadiya le capitaine Bedford, qui venait de reconnaître la basse vallée du Dihong et du Dibang.

\* \* \*

Les deux officiers, en avril 1826, visitèrent pour la première fois le Bramakound sur le Lohit et, en octobre suivant, Wilcox et Burlton remontèrent encore plus haut cette dernière rivière jusqu'à Ghalum, au coude qu'elle fait du Sud-Est vers le Nord-Ouest, et où ils durent retourner devant l'hostilité des Mishmis. Une seconde reconnaissance les conduisit l'été suivant sur le Dihong chez les Abors, où ils furent arrêtés sur un affluent par un rapide situé au-dessus de Pasi. En mai 1827, les deux officiers remontèrent le Nao-dihing et atteignirent par le pays des Singphos et des Khamtis le cours supérieur d'une des branches de l'Irrawaddi, le Nam-kiou ou Mili-kha, qu'à leur grande surprise ils trouvèrent une toute petite rivière ; ils revinrent par le Dapha, affluent du Dihing, après avoir recueilli des informations sur le N'maikha, branche orientale du même Irrawaddi : c'est la même route que devait suivre entre ce fleuve et Sadiya le prince Henri d'Orléans. Le problème des sources de l'Irrawaddi se trouvait dès lors posé, sinon résolu, et Wilcox, dans son mémoire précité, réfute l'opinion de Klapproth qui le faisait descendre du Tibet et y voyait la continuation du Tsang-po. Le récit de Wilcox ne parut qu'en 1832 dans les *Asiatic Researches*, où dès 1828 le capitaine Neufville, assistant de M. David Scott pour le Haut-Assam, avait donné une esquisse géographique du pays nouvellement soumis à sa juridiction, où il avait conduit antérieurement des opérations de police.

D'autres notions sur le Haut-Assam sont dues au D<sup>r</sup> Griffith, qui accompagna en 1837-1838 la mission du capitaine Pemberton au Bhoutan (voir *l'Asie Française* de novembre 1910, p. 478) et ont été publiées dans son livre, *Journal of travels in Assam, Burma, etc.*, paru à Calcutta en 1847. D'autre part, l'expédition du capitaine Rowlatt chez les Mishmis, en 1844, vint augmenter aussi les connaissances déjà acquises sur la région du Bas-Lohit.

En 1847, un pandit hindou qui, parti de Sadiya, essayait de gagner le Tibet par Rima, fut tué à moitié route par les mêmes Mishmis (voir *l'Asie Française* de janvier 1911, p. 22).

\* \* \*

Le P. Krick, le missionnaire français déjà cité, avait fait aussi de 1851 à 1853 plusieurs tentatives pour pénétrer au Tibet, par le Bhoutan d'abord, puis par le pays des Abors et celui des Mishmis ; il repartit en 1854 avec son jeune collègue, le P. Boury, pour s'installer au Zayoul, jusqu'où il s'était déjà avancé deux ans auparavant. Les missionnaires vivaient à Samé depuis deux mois déjà quand un chef mishmi, Kaisha, se présenta à leur porte, escorté d'une bande de sa tribu, pendant que les Tibétains du village

étaient aux champs ; les sauvages se jetèrent sur le P. Boury et, l'ayant garotté, se mirent à la recherche du P. Krick qu'ils trouvèrent près d'un ruisseau et qu'ils jetèrent à l'eau après l'avoir décapité. Revenant à son compagnon, ils le massacrèrent et pillèrent la cabane.

Un chrétien assamais, qui avait réussi à se cacher, put non sans danger rejoindre son pays, et l'administration anglaise, avertie par lui et d'autres Mishmis, chargea le lieutenant Eden d'aller saisir les coupables. Avec 20 *sepoys*, 40 volontaires khamtis et quelques porteurs, il atteignit en huit jours de marches forcées Birkhou, le village de Kaisha qui l'attendait derrière ses palissades, ayant coupé le sentier avec des piquets de bambou empoisonnés. La petite colonne dut faire un long détour par la montagne pour forcer par l'arrière l'entrée du village, qui fut emporté. Kaisha, avec sa famille, fut amené à Sadiya où il passa en jugement et avoua tout : condamné à mort, il ne fit qu'une recommandation à sa famille, qui avait d'ailleurs déposé contre lui et était renvoyée libre, celle de bien soigner ses bœufs. Les missionnaires obtinrent pour lui du gouvernement anglais une commutation de peine, mais, comme avant de partir pour l'exil, Kaisha avait manifesté sa reconnaissance en assommant son geôlier avec ses propres chaînes, il fut pour cet exploit définitivement pendu.

Un autre missionnaire français, le P. Mazure, avait déjà fait, en 1850, un voyage dans le Haut-Assam sur lequel des détails ont paru dans l'*Année géographique* de 1862, mais notre connaissance du pays doit surtout à T. T. Cooper, qui voulut, lui aussi, gagner le Tibet en 1869 par le Lohit et les « Mishmee hills » qu'il a décrites dans son livre portant ce titre et paru en 1873 : on sait qu'après une nouvelle exploration sur la frontière sino-birmane cet agent anglais fut empoisonné à Bhamo par son cuisinier chinois (1878).

\* \* \*

En 1882, le célèbre pandit hindou désigné d'abord par les initiales A. K., mais connu depuis sous le nom de Krishna Das, descendit en revenant du Tibet oriental la vallée du Zayoul jusqu'à Samé, d'où il aurait pu regagner l'Inde par l'Assam si la crainte d'être pris ou tué par les Mishmis ne l'avait obligé à faire pour rentrer un détour considérable par le Tibet central. Trois ans après, un Sikkimite, K. P., de son vrai nom Kuntup, avait été chargé d'accompagner comme domestique un lama chinois ayant mission aussi de prendre des renseignements, mais qui n'eut rien de plus pressé que de s'enfuir en Chine avec l'argent à lui confié par ses instructeurs ; Kuntup acheva seul le voyage qui le conduisit sur le cours supérieur du Tsang-po, jusqu'aux chutes par lesquelles ce fleuve a creusé sa voie à travers la barrière himalayenne ; mais il ne put non plus atteindre par là la plaine, et les marques qu'il devait jeter dans le Tsang-po pour permettre de l'identifier définitivement au Bhramapoutre indien ne furent pas recueillis en Assam,

l'officier chargé de suivre cette curieuse expérience ayant été gelé dans les neiges de Kinchinjanga. M. Needham a d'ailleurs signalé l'inexactitude de certains renseignements rapportés par Kuntup, notamment à propos des villages qu'il place chez les sauvages, cet indigène n'ayant eu d'ailleurs, pour son excuse, ni la préparation, ni la sécurité nécessaires pour des observations meilleures (1).

Sans parler d'une reconnaissance de Woodthorpe et du major Mac-Gregor en 1884-1885 dans la direction de l'Irrawaddi déjà suivie en 1827 par Wilcox, c'est à Needham lui-même qu'on doit les renseignements complétant ceux des pandits : ce fonctionnaire qui a fait toute sa carrière aux Indes, et spécialement comme commissaire à Sadiya où il est resté jusqu'à sa retraite, a eu tout le temps d'y étudier les aborigènes avec lesquels il était en relations journalières. Parlant leurs différents dialectes, il a parcouru leurs territoires, allant à l'Est jusqu'à la vallée du Namkiou et, au Nord, avec Molesworth, remontant le Lohit pendant vingt-cinq jours jusqu'en vue de Samé (1885); son itinéraire rejoint donc celui de Krishna et, de ce côté, la route se trouvait entièrement explorée jusqu'au Seutchouen chinois, de Sadiya à Batang et à Tatsienlou.

En 1892-1893, un planteur de thé de l'Assam, J. Errol Gray, visita de nouveau la région qui s'étend jusqu'au Namkiou et publia son journal de route *to the Bor Khamti country and sources of the Irrawaddy*. Les itinéraires tracés dans cette direction ont été également reliés aux routes de Chine par le voyage du prince d'Orléans et de ses compagnons, l'enseigne Roux et M. Briffaud, en 1895. On connaît par leurs récits (2) comment, venus du Yunnan par les hautes vallées du Mekong et de la Salwen et marchant à travers la forêt dans la direction du Sud-Ouest, ils atteignirent pour la première fois à cette latitude la branche la plus orientale de l'Irrawaddi, le N'maikha, puis le Namkiou, à partir duquel leur itinéraire jusqu'à Sadiya ne s'écarte guère de celui du lieutenant Wilcox.

\* \*

En 1901, deux « surveyors » gourkhas, c'est-à-dire népalais, furent envoyés par M. Needham pour tenter de remonter la vallée du Dihong jusqu'au Tibet, mais ils ne purent dépasser Kebang, arrêtés par les Pasi-Minyong dont les villages nombreux s'étagent le long du fleuve. D'après ce qu'ils rapportèrent, la route serait aisée jusqu'à Gyala-Sindong et il n'y aurait pas de montagnes à traverser, ce qui ne concorde ni avec les renseignements de Kuntup, ni avec les inductions à tirer

(1) Cf. Général WALKER, *Four Years journeyings through Great Tibet, by one of the Transhimlayan explorers of the Survey of India, in Proceedings of the Royal Geographical Society*, février 1885, pour les voyages de Krishna. Avant ce dernier, et sans doute envoyés par le même service, quelques Khamtis notables avaient déjà, à trois reprises, cherché à relever la route de Sadiya à Rima, d'après WILLIAMSON (*Geographical Journal*, octobre 1909.)

(2) H. D'ORLÉANS, *Du Tonkin aux Indes*. Paris, 1898.  
E. ROUX, *Aux sources de l'Irrawaddi*, Paris, 1897.

du terrain puisque c'est précisément dans ce parcours que le fleuve fait la grande chute qui, du plateau central, l'amène à hauteur des collines d'Assam. Il est probable qu'ils ont conclu à tort d'après ce qu'ils ont vu dans la vallée inférieure qui en effet, d'après tous les voyageurs, ne présente pas de sérieuses difficultés de marche.

La solution définitive du problème aurait pu être acquise en 1904, si le gouvernement avait accueilli les suggestions de la presse anglo-indienne qui demandait à ce que l'on fit descendre toute la vallée du Tsangpo à l'un des régiments indigènes ayant pris part à l'expédition de Lhasa, la 8<sup>e</sup> Gourkha, qui a ses quartiers à Shillong, capitale de l'Assam, et les aurait regagnés par là (*Pioneer Mail*, 13 août 1904).

D'après le même journal (8 avril 1904), le célèbre Sarat Tchandra Das, dont on connaît le rôle dans les relations anglo-tibétaines, avait déjà proposé au gouvernement l'ouverture d'une route commerciale entre l'Inde et la Chine par Sadiya, Rima et Batang et l'exploration de la vallée de Zayoul, en représentant cette entreprise comme « un mouvement tournant contre les ambitions françaises au Yunnan, destiné en même temps à évincer tous les autres concurrents du commerce de la Chine occidentale ». Ce projet de route a été repris l'an dernier dans une lettre publiée par la *Manchester Guardian* et signée Jos. Stuart. Il est probable que la difficulté d'organiser les approvisionnements et la crainte de se heurter aux sauvages maîtres de la jungle empêcha en son temps d'employer la 8<sup>e</sup> Gourkha à une reconnaissance militaire et géographique qui, si elle avait réussi, aurait ouvert une voie nouvelle à l'action anglaise vers le plateau tibétain.

\* \*

En 1906, M. E. C. Young, parti du Yunnan (Tali) et ayant suivi jusqu'à la Salwen la route du prince d'Orléans, arriva, en continuant vers l'Ouest, au N'mai-kha, que les Chinois appellent Langsu ou Puma-kiang (rivière de Burma-Birmanie); la tribu des Langsu, qui habite près de ce cours d'eau et lui a fourni son nom précité, est, d'après ce voyageur anglais, apparentée aux Singhos, ayant les mêmes maisons longues, les mêmes cultures de thé, de riz, de tabac et d'indigo et le même goût pour l'opium. De leur territoire, il gagna le Haut-Assam, en traversant la vallée du Milikha, le pays des Khamtis, la passe de Tchaukan et en descendant le Dihing, route un peu plus méridionale que celle du prince d'Orléans; il assure qu'on pourrait construire sans difficulté un chemin de fer remontant cette dernière rivière jusqu'à Koumki, non loin du pied de la passe, et de là aux monts Patkoï et en bas à la vallée du Sinan-kha.

Après une interruption de plus de vingt ans depuis la tentative de Needham en 1886, l'exploration du Lohit devait être reprise par son successeur à Sadiya, qui était précisément M. Noël Williamson. Parti de ce poste avec le Choura Gohain, chef khamti influent qui avait déjà aidé

Cooper, M. Williamson remonta à Birakhou, détruit par l'expédition d'Eden, puis à Pangum, village du grand chef mishmi Dagresson, aujourd'hui mort, qui accompagna le voyageur; les marchands tibétains de Rima viennent jusque-là chercher la racine de la *copis tecta*, qui est utilisée comme drogue et qu'ils échangent contre l'opium chinois. La route, dit-il, est facile après le passage de la première crête, d'une altitude absolue de 2.000 mètres environ; elle remonte ensuite le long de la rivière bordée de gros blocs, et par là les plaines d'Assam ne sont qu'à 180 kilomètres de la frontière chinoise, à 80 même à vol d'oiseau. M. Williamson, dans le compte rendu de son voyage, proposait d'y faire passer une voie ferrée qui atteindrait la Chine par Rima et le col de Tila en franchissant ensuite la Salwen, le Mékong et le Yang-tse : c'était la réalisation par le rail de l'idée de Sarat Tchandra Das. Sir Thomas Holdich, dans son livre *Tibet the Mysterious*, a parlé de son côté d'un chemin de fer qui, partant aussi de Sadiya, remonterait la vallée du Brahmapoutre jusqu'au Tibet, avec un hôtel à Gyala-Sindong, ce qui, dit-il, ne serait pas plus extraordinaire que celui qui existe aujourd'hui aux Victoria Falls sur le Zambèze.

M. Williamson avait reçu l'ordre de ne pas franchir la frontière tibétaine : il s'arrêta donc le 28 décembre 1907 à deux jours et demi en aval de Rima, à Walung, premier village payant tribut aux Tibétains : la crainte de soulever des complications avec ceux-ci et aussi avec les Chinois fut sans doute la raison des instructions données par sir Lancelot Hare, gouverneur du Bengale oriental et promoteur du voyage.

\* \*

C'est évidemment le succès de cette première tentative qui encouragea M. Williamson à entreprendre cette année celle qui allait lui être fatale, non plus cette fois dans la direction du Lohit, où il était allé jusqu'à la limite permise par la situation politique, mais en remontant vers le Nord et le Tibet central la vallée du Brahmapoutre lui-même.

Un résumé télégraphique du premier rapport officiel sur le massacre de cette mission a été publiée par le *Times* du 19 avril dernier; il permet de se rendre compte des événements qui l'ont précédé.

M. Williamson, parti de Sadiya, comme il a été dit, avec le Dr Gregorson et trente porteurs népalais, avait sa base de ravitaillement à Jonakmukh, qu'il quitta le 19 mars pour atteindre, deux jours après, Siringakyepar, sur le Dihong, après un détour pour éviter des villages décimés par la petite vérole. Il passa sur la rive gauche à Sihsin, d'où il envoya les porteurs rechercher du riz à Jonakmukh, puis se remit en marche le 30, laissant à Sihsin le médecin et les malades.

Il se dirigeait sur Riu, dont le chef, Maddu Gam, s'était montré bien disposé à son égard dans une précédente reconnaissance faite par lui

à Kebang en 1909 (1); il avait, par suite, si peu de soupçons que son revolver était resté dans une caisse, parmi les bagages; ceux-ci furent déposés à terre à l'étape et les porteurs invités à boire dans une maison du village. Précédé par Maddu, l'explorateur avait déjà tourné l'angle de la maison quand son domestique Naga, qui le suivait, bondit sur la place du village en criant : « Le Sahib est tué ! » Les porteurs, frappés de panique, s'élançèrent hors de la maison, mais pour tomber à mesure sous les longs couteaux des Abors. Le Naga et le cuisinier de la mission avaient réussi à tirer des bagages deux fusils et quelques cartouches, qui leur servirent à protéger leur retraite : on ne sait ce que devint le premier, le second s'étant tué lui-même avec la dernière balle pour ne pas tomber vivant aux mains des sauvages.

Seuls survivants, cinq porteurs réussirent à gagner Sihsin, poursuivis par les Abors, qui les traquaient dans la forêt avec leurs chiens : ils n'y trouvèrent aucune trace de leurs camarades ni du Dr Gregorson, dont la tente même avait disparu : une nuée de corbeaux croassants planait sur le campement désert. On croit qu'ayant entendu les coups de feu le docteur s'était élancé au secours de son chef et qu'il fut tué sur le sentier entre Sihsin et Komsing, dans une embuscade tendue par les Abors; le chef porteur Lal Bahadour était resté avec lui : on vit, le 12 avril, son cadavre passer sur le fleuve à Pasighat, une flèche plantée dans la poitrine.

On dit que les Abors de Kebang, Rotung, Riu et Rigu avaient tenu conseil avant de décider le massacre, que l'auteur du rapport croit avoir eu lieu à Komsing plutôt qu'à Riu et dont les péripéties rappellent singulièrement celles du meurtre des deux missionnaires français rappelés plus haut. Ainsi vient de se terminer, en attendant que la répression annoncée intervienne, la dernière tentative anglaise pour pénétrer la jungle du Haut-Assam.

\* \*

M. Bacot a parlé ici même (janvier 1911, p. 23) d'un pays récemment découvert par les Tibétains non loin du Brahmapoutre, qui jouirait du climat et de la flore de l'Inde, et atteindre cette terre promise était un des objectifs de son dernier voyage, si bien mené jusqu'au Zayoul, mais qui a dû s'arrêter à hauteur des sources de l'Irrawaddi. J'ai suggéré que ce pays inconnu pourrait se trouver quelque part dans le Haut-Assam, et les détails rapportés par M. Bacot me confirment dans cette opinion. Son existence aurait été révélée par les écrits attribués à l'apôtre du bouddhisme au Tibet, Padma Sambhava, d'où son nom, Nepemakeu, tiré du tibétain Knas Padma Bskor; et la légende ajoute que les lamas

(1) Le compte rendu de cette reconnaissance vient d'être publié dans le *Geog. Journal* de juin 1911, par le colonel Lumsden, qui accompagnait M. Williamson avec le Rev. Jackman; il se termine ainsi : « Si le résultat a été mince, beaucoup a été fait pour préparer la voie à la prochaine entreprise. » On sait comment celle-ci s'est terminée.



doivent y trouver un suprême refuge quand leur religion aura disparu du reste de la terre et y maintenir la tradition et les livres sacrés. J'ai déjà eu occasion, à propos du Bhoutan (*l'Asie française*, novembre 1910, p. 471) de rappeler que Padma Sambhava, venu de l'Inde au VIII<sup>e</sup> siècle par le Népal, y est retourné par le Ladakh et n'a très probablement jamais visité la partie orientale des Himalayas; si son souvenir s'y localise aujourd'hui, c'est par une extension abusive de son hagiographie, chaque région du Tibet réclamant l'honneur d'avoir été directement évangélisée par lui; d'autre part, pour Nepemakeu, je ne puis m'empêcher de remarquer qu'il existe dans la même région du Brahmapoutre une province tibétaine portant presque le même nom: Pemakeu, de Padma-Skod d'après le dictionnaire de Sarat Tchandra Das qui donne la liste des lamaseries établies dans ses limites. Sur la carte de la Société de géographie de Londres ce district est marqué sous le nom de Pemakoi-chen et paraît dominé à l'Est par un pic appelé aussi Pemakaun. Le Pemakeu réel s'étend sur les deux rives du Brahmapoutre, au Nord-Est des vallées formées par les affluents du Soubansiri: cette dernière région, encore inexplorée, conviendrait assez pour y placer le mythique Nepemakeu, qui serait ainsi la sainte province de Pemakeu, *Ne* (*Knas*) étant le préfixe ajouté au nom des terres sacrées (*cf. Népal* formé avec le tibétain *Bal-po*).

Il y a cinq ans, les populations du Kia-tchirin, au Sud de la route de Batang à Litang (1), se mirent en marche vers cette terre promise pour fuir la conquête chinoise, sur la foi des lamas qui croyaient avoir retrouvé l'Eden annoncé par les livres saints; après un mois de marche environ, les émigrants arrivèrent à une vallée chaude, déserte et couverte de végétation tropicale, où ils furent rapidement décimés par les fièvres et les morsures de serpents. Le lieutenant Wilcox, le premier qui ait tenté l'exploration du Soubansiri, tenait précisément d'un chef miri que la région supérieure de ce bassin était formée de collines désertes et couvertes de brousse: « An uninhabited tract of hill and jungle. »

M. Bacot pense que l'Himalaya serait dans cette direction « assez peu élevé pour que les Tibétains l'aient franchi sans se rendre compte », mais si l'on admet qu'il s'agit de la région ci-dessus décrite, les émigrants n'auraient pas eu en fait de crête à franchir dans cette direction, ce qui confirme l'hypothèse: venus de la région de Batang par la vallée du Zayoul, ils ont dû à partir de Rima continuer vers l'Ouest, en passant au Nord du pays des Mishmis et des Abors auxquels ils ont par suite échappé, et au Sud de la ligne de partage des eaux qu'ils n'ont pas eu à franchir, et ils ont été se perdre dans la jungle déserte et hostile où coulent les rivières affluent au Brahmapoutre et descendant vers l'Assam: celles qui for-

ment le haut Soubansiri, étant orientées de l'Ouest à l'Est, ouvraient d'elles-mêmes leurs vallées à la marche des émigrés du Kia-tchirin, et c'est là qu'ils devaient s'arrêter et succomber, comme tous ceux qu'a tentés jusqu'ici le mystère du Brahmapoutre (1): *aggressi sunt Mare Tenebrarum quid in eo esset exploraturi.*

CHARLES-EUDES BONIN.

## Indochine

### L'enseignement indigène en Cochinchine.

— Le gouverneur de la Cochinchine a adressé, aux administrateurs chefs de province, la circulaire suivante:

Le Conseil colonial, lors de sa dernière session, se préoccupant de favoriser l'essor de l'enseignement indigène, en donnant aux enfants des villages éloignés des chefs-lieux les moyens de compléter leur instruction primaire, a émis un vœu tendant au rétablissement des internats dans les provinces.

Malgré tout l'intérêt que pourrait présenter cette réforme, il est impossible pour le moment de la réaliser, en raison des dépenses considérables que nécessiterait la construction des bâtiments devant servir de logements aux élèves.

Il serait possible cependant de donner satisfaction, en partie tout au moins, au désir exprimé par l'assemblée locale en généralisant une mesure qui a été appliquée dans certaines provinces, où elle a donné de bons résultats. Elle consiste à allouer, après concours, aux meilleurs élèves des écoles cantonales et communales, des bourses qui leur permettent de prendre pension dans les familles indigènes du chef-lieu et suivre comme externes les cours des écoles provinciales. C'est ainsi que procède le gouvernement local pour les boursiers de l'Ecole professionnelle et de l'Ecole normale de Giadinh, en attendant que ces établissements soient pourvus d'un internat.

Je vous serais, en conséquence, obligé de vouloir bien prévoir au chapitre de l'instruction publique de votre prochain budget un crédit spécial pour la création de bourses de ce genre. Le nombre de ces bourses devra être subordonné à l'importance des ressources de votre province et au degré d'instruction des élèves des écoles cantonales et communales. On ne pourra, évidemment en accorder qu'aux élèves en mesure de suivre avec fruit les cours des écoles provinciales.

**Les recettes des Douanes et Régies pendant le premier trimestre.** — Les recettes des Douanes et Régies pendant le premier trimestre de cette année se sont élevées à 8.898.509 piastres et comme les trois douzièmes échus étaient de 8.128.500 piastres, la plus-value est de 770.009

(1) C'est d'ailleurs une idée ancienne qu'il existait dans cette direction un royaume mystérieux, plus puissant que l'Assam et servant d'intermédiaire entre lui et le Tibet. Le capitaine Neufville, qui en avait entendu parler, écrivait en 1828 dans les *Asiatic researches*: « Le pays à l'Est du Tibet et au Nord de Sadiya s'étendant sur la plaine au delà des monts, est la possession d'une puissante nation, celle des Kolitas ou Kultas, qu'on décrit comme ayant atteint un haut degré de civilisation. » Il existe encore en Assam des Kolitas, caste supérieure de *soudras* hindous qui se rattachent à la caste Kayastha, mais peut-être ne faut-il voir dans ce royaume Kulta qu'un souvenir mal placé de la puissance et des conquêtes de l'ancienne Birmanie.

(1) Pour la description du Kia-tchirin et les derniers événements dont il fut le théâtre, cf. *Le Tueur de Lamas*, par Ch.-E. BONIN, *Revue de Paris*, 1<sup>er</sup> avril 1910.

piastres, ce qui est des plus rassurants pour le budget 1911, et en complète contradiction avec les bruits pessimistes que l'on avait répandus.

Le fait le plus remarquable est que la plus-value provient presque exclusivement de la régie de l'alcool en Cochinchine et en Annam-Tonkin, voilà qui ruine complètement les dernières prétentions de la Compagnie générale du Tonkin et du Nord-Annam qui prétendait qu'en dehors d'elle il n'y aurait point de salut ; malgré les hésitations et les difficultés d'application d'un régime nouveau, dès le premier trimestre celui-ci donne des plus-values importantes ; nous sommes donc rassurés pour l'avenir et édifiés sur le passé.

La seule moins-value importante constatée porte sur l'opium, elle est de 139.420 piastres, les causes en sont, on le sait, indépendantes de la situation économique de la colonie, mais il faudra évidemment enregistrer en fin d'année un déficit considérable sur la régie de l'opium, et dans les budgets futurs nous devons nous montrer des plus réservés sur les ressources à attendre de cet impôt.

**Les nouvelles taxes de magasinage sur le sel.** — Un décret a été pris le 3 juin dernier qui approuve l'arrêté du 8 février 1911 du gouverneur général établissant de nouvelles taxes de magasinage sur le sel. Celles-ci ne constituent pas, comme on pourrait le croire, un nouvel impôt, mais il était nécessaire de refréner la spéculation : aux époques de crise quiconque pouvait acheter du sel qu'il laissait dans les magasins de la régie, n'en prenant livraison que lorsque le marché se trouvant dépourvu, il pouvait le revendre avec un très fort bénéfice. Le contribuable devra dorénavant enlever le sel acheté dans les trois jours qui suivront celui de la délivrance de la quittance, et passé ce délai, il ne pourra plus l'enlever qu'après acquittement d'une taxe de magasinage s'élevant à :

- 0 p. 05 par tonne pendant le 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> jour ;
- 0 p. 10 par tonne pendant le 6<sup>e</sup> jour ;
- 1 piastre par tonne et par jour à partir du 7<sup>e</sup> jour.

Si le sel n'a pas été enlevé le 12<sup>e</sup> jour la vente est résolue de plein droit.

**La suppression du congé après un séjour de deux ans.** — Réalisant la promesse qu'il avait faite à la tribune de la Chambre, le ministre vient de supprimer le congé au bout de deux ans pour les fonctionnaires indochinois, et le décret du 12 juin 1911 qui modifie à cet égard celui du 2 mars 1910 revient à l'ancien régime du congé après trois ans. On sait comment cette réforme injustifiable était survenue par surprise, aussi dans l'exposé des motifs du nouveau décret il n'a pas été nécessaire d'expliquer bien longuement le retour au passé.

Il me semble absolument indispensable, déclare le ministre, de porter de deux à trois ans le séjour normal du

personnel au Sénégal et en Indochine. L'une et l'autre de ces colonies, en effet, sont occupées depuis longtemps. Les installations y sont suffisantes, les formations sanitaires y sont nombreuses. Surtout elles comportent un certain nombre de postes salubres et confortables où le personnel peut se reposer des fatigues éprouvées dans les zones moins favorisées. Il est à remarquer que lorsque le séjour normal sera fixé pour le personnel d'Indochine à trois ans (ce qui existait d'ailleurs avant 1910) il sera encore de beaucoup inférieur à celui du personnel en séjour dans les colonies étrangères voisines.

Nous ne pouvons qu'applaudir vivement à ce nouvel acte du ministre prouvant qu'il veut, et cela dans l'intérêt même des fonctionnaires en cause, faire la guerre à tous abus ; pour que la réforme soit complète il serait nécessaire aussi d'atteindre ceux pour lesquels les règlements ne comptent pas et qui à défaut de congés administratifs, profiteront de congés de convalescence trop largement distribués par le service de santé. Si cette catégorie de congés remplissait bien le but pour lequel ils ont été institués on pourrait par contre faire cesser une inégalité choquante, suivant laquelle seuls les fonctionnaires célibataires peuvent en pratique profiter des congés de convalescence puisque les fonctionnaires mariés doivent dans ce cas payer le voyage de retour dans la colonie, de leur famille.

On n'a pas en effet encore modifié l'article 33 § 2 du décret du 3 juillet 1897 sur les passages qui dispose :

Le droit au passage pour la femme et pour les enfants est renouvelé lorsque le chef de famille est envoyé en France ou dans une autre colonie ou pays de protectorat par suite de changement de destination, ou lorsqu'il obtient un congé administratif.

Si l'on réglementait l'obtention du congé de convalescence, ou si plus simplement les gouverneurs veillaient à ce que le conseil de santé ne les délivrât qu'aux fonctionnaires qui en ont réellement besoin, on pourrait sans aucun risque disposer que le droit au passage pour la femme et les enfants est aussi bien renouvelé lorsque le chef de famille obtient un congé de convalescence.

Il est certain que même avec le congé au bout de trois ans la situation des fonctionnaires indochinois est à cet égard plus favorable que celle de leurs collègues des Indes anglaises et néerlandaises, qui doivent accomplir des séjours de huit ou de dix ans, mais dans ces colonies des sanatoria sont bien mieux installés qu'en Indochine, où ils n'existent pas encore à proprement parler. Il vaudrait bien mieux prolonger la durée du séjour des fonctionnaires et consacrer les économies ainsi réalisées à l'établissement de sanatoriums, au Lang-Bian notamment, puisque ce plateau a été reconnu comme donnant toutes les conditions atmosphériques exigées d'un établissement de ce genre et que le moment est proche où on pourra y accéder en une journée en partant du rail, qui atteindra bientôt le pied de la montagne.

**Inventaire de la propriété publique en Cochinchine.** — Le lieutenant-gouverneur de la Cochinchine vient de prescrire l'établissement d'un inventaire de la propriété publique de la colonie. Dans la circulaire qu'il a adressée à ce sujet aux chefs de province il s'exprime ainsi :

Il m'a paru nécessaire de faire établir un inventaire aussi exact que possible de la propriété publique existant dans la colonie. Cet inventaire devra comprendre les immeubles, routes, quais, appontements, etc., avec mention de leur valeur, des frais qu'à nécessités leurs construction, des dépenses qui incombent annuellement aux divers budgets pour leur entretien, etc.

Il vous sera envoyé, à cet effet, par le service des travaux publics, une série d'états qui devront être remplis avec une scrupuleuse exactitude par les agents des travaux publics placés sous vos ordres.

**L'exportation du maïs de l'Indochine en 1910.** — Les statistiques établies par la direction générale des Douanes et Régies de l'Indochine donnent pour l'année 1910 un chiffre de 84.280 tonnes de maïs exporté des différents pays d'Indochine.

Sur ce total 64.333 tonnes reviennent au Tonkin, 14.903 tonnes à la Cochinchine et au Cambodge et 5.042 tonnes à l'Annam. Les exportations avaient été en 1909, respectivement de 59.876 tonnes pour le Tonkin, 25.398 tonnes pour la Cochinchine et le Cambodge et 7.431 tonnes pour l'Annam, formant un total de 92.725 tonnes en 1909 contre les 84.280 tonnes de 1910.

C'est la France, cette année encore, qui a été le principal acheteur du maïs indochinois exporté en 1910.

La récolte du maïs en France est loin de suffire aux besoins de la consommation métropolitaine, c'est un fait qu'il est bon de rappeler aux producteurs indochinois qui occupent jusqu'ici la première place, parmi les producteurs des colonies françaises, comme fournisseurs de cet article.

Les importations annuelles de maïs en France ont été de 365.270 tonnes en 1906 — 427.600 tonnes en 1907 — 244.300 tonnes en 1908 — et 284.500 tonnes en 1909, laissant au maïs de l'Indochine la possibilité d'augmenter largement ses exportations.

**Les exportations de minerais du Tonkin en 1910.** — Voici, d'après les statistiques publiées par M. Goubier, entrepreneur des docks du port d'Haiphong, le relevé comparatif des exportations de minerais du Tonkin en 1910 et 1909 (quantités en kilogrammes) :

MINERAIS	1910	1909
Zinc.....	18.834.556	14.022.619
Etain.....	179.033	196.041
Antimoine.....	48.000	»
Cuivre.....	32.460	40.017
Wolfram.....	24.579	17.045
Divers.....	»	317
<b>Totaux.....</b>	<b>19.118.628</b>	<b>14.276.039</b>

Le relevé suivant établit la progression des exportations de minerais du Tonkin depuis 1904 :

1904.....	5.468	kilogrammes
1905.....	35.387	—
1906.....	1.670.384	—
1907.....	4.735.442	—
1908.....	9.388.861	—
1909.....	14.276.039	—
1910.....	19.118.628	—

**Étude de l'assainissement de la ville de Hanoï.** — M. Gabriel Lambert, directeur du laboratoire d'hygiène de l'Indochine, a fait paraître dernièrement une étude très documentée et fort intéressante sur l'assainissement de la ville d'Hanoï. Voici quelques-unes des indications données par cet ouvrage et que nous empruntons au *Courrier d'Haiphong*.

La ville d'Hanoï, située par 21°58 de latitude Nord et 103°29 de longitude Est, s'étend sur la rive droite du fleuve rouge sur une longueur d'environ 4 kilomètres et occupe une superficie de 945 hectares 25 ares 49 centiares. Elle est ceinturée par une zone suburbaine d'une largeur moyenne de 3 kilomètres.

Capitale de l'Indochine, siège du gouvernement et de tous les services généraux, elle a pris dans ces dernières années un développement considérable. C'est ainsi que depuis 1899 le nombre des maisons européennes a plus que doublé et qu'il s'est construit plus de 2.000 maisons annamites.

La population se compose de :

3.000 Européens environ.
2.150 Chinois.
60 Japonais.
50 Indiens.
60 à 80.000 Annamites.

La population asiatique est très dense. La population européenne au contraire est répartie sur une superficie considérable. Chaque maison, sauf dans quelques rues, est entourée d'un jardin et de longs boulevards ne sont bordés que par quelques habitations.

De l'étendue exagérée de la ville (sa superficie est de 1/8,25 de celle de Paris) résultent de sérieuses difficultés pour l'assainissement. Pour établir dans toutes les rues des chaussées et des trottoirs parfaitement entretenus, une distribution d'eau pure abondante, une canalisation pour l'écoulement des eaux usées, etc., il faudrait en effet de grands sacrifices d'argent.

Il a été fait à Hanoï d'importants travaux d'assainissement. Les mares du centre de la ville ont été comblées. Celles qui existent encore autour du centre urbain servent actuellement de régulateurs pour recevoir les grosses pluies d'été.

Tous les quartiers urbains ont été exhaussés, nivelés.

Un réseau d'égouts d'une longueur de 26 kilomètres ayant entraîné une dépense approximative de 1.300.000 fr. a été construit. Ce réseau qui par suite de sa faible pente ne peut recevoir que les eaux ménagères et les eaux de pluie est fort insuffisant. La ville indigène surtout est mal desservie et quelques quartiers, tel le quartier Gambetta, sont souvent inondés à la saison des pluies.

Les eaux ménagères provenant des cuisines, cabinets de toilette, salles de bains, les eaux industrielles, sont généralement envoyées à l'égout dans les rues desservies par le réseau. Dans le reste de la ville elles sont jetées sur le bord de la chaussée ou répandues sur les terrains qui avoisinent l'habitation.

Les eaux de pluie après avoir lavé les toits et le sol sont évacuées par l'égout lorsque celui-ci existe. Dans le cas

contraire, elles se rendent dans les parties basses de la ville qu'elles inondent parfois.

Les eaux des égouts s'écoulent difficilement après leur sortie des réseaux. Celles qui s'échappent du collecteur du boulevard Carnot donnent naissance à un ruisseau, le Song-Tô-Lich, qui longe la route du village du papier; ce ruisseau dont le cours est très lent est utilisé par les indigènes pour laver leurs légumes et faire leurs ablutions. Les eaux qui viennent du boulevard Félix Faure forment tout d'abord une mare où les Annamites cultivent des plantes comestibles; elles se perdent ensuite sur les terrains avoisinants.

On voit tous les dangers que présente cet état de choses et combien ces dangers seraient augmentés si les égouts recevaient les eaux vannes.

## Levant

**Les chemins de fer.** — *La question de la Section du Golfe.* — On n'a aucune nouvelle des négociations engagées entre l'Angleterre et la Turquie pour arrêter les conditions dans lesquelles se construira la section Bagdad-golfe du Bagdadbahn, à laquelle la compagnie allemande a fructueusement renoncé par ses accords de mars dernier avec le gouvernement de Constantinople. Rien n'a été publié sur ces négociations : il est certain que le Foreign Office ne saurait accepter les propositions turques dont nous avons parlé et qui réservaient aux Allemands et aux Turcs 60 0/0 dans la compagnie qui construira la section du golfe. Sans exiger la formation d'une compagnie exclusivement anglaise, l'Angleterre ne peut demander moins qu'une compagnie constituée de telle manière qu'une majorité allemande ne puisse dominer la Section du Golfe.

Cette question est rendue plus épineuse parce qu'elle se complique de celle de Koueit. Les Turcs désireraient que leur souveraineté soit reconnue sur ce port contesté, sur lequel une sorte de protectorat britannique a été établi voici onze années. Quelques Anglais voudraient qu'en aucun cas le chemin de fer de Bagdad n'aboutisse à Koueit et estiment qu'il peut se contenter du terminus de Bassorah. D'autres pensent au contraire que, pour avoir un terminus sur lequel s'exercerait une influence anglaise, il serait utile de profiter des droits que l'Angleterre s'est assurés sur Koueit en les conciliant avec les aspirations de la Turquie. Si on pouvait s'entendre sur Koueit, on s'assurerait que les Turcs ne pousseront pas le rail vers quelque autre port du golfe, ce qu'il serait bien difficile pour l'Angleterre d'empêcher sans employer de très grands moyens, et la politique anglaise n'aurait pas à regretter sans doute de reconnaître la souveraineté ottomane sur Koueit, d'y laisser enfin arborer le drapeau turc, à la condition qu'une compagnie anglaise construise et exploite le port.

Peut-être l'influence allemande s'emploierait-elle à empêcher de s'établir entre l'Angleterre et la Turquie une bonne harmonie nuisible à cer-

tains desseins germaniques à longue portée. Mais la Turquie a bien des raisons de s'entendre avec l'Angleterre, surtout à un moment où, comme on le verra plus loin, les mouvements arabes sont loin de cesser de lui causer de l'inquiétude et où les dépenses nécessitées par les campagnes d'Arabie et d'Albanie rendent plus désirable que jamais pour le gouvernement de Constantinople d'obtenir le consentement des puissances à un relèvement de 4 0/0 des droits de douane. Or, il est à croire que l'Angleterre n'y consentira pas tant qu'elle n'aura pas satisfaction en ce qui concerne la Section du Golfe. On a dit à tort qu'elle se montrait intransigeante sur ce point parce qu'elle veut éviter de laisser occuper par des adversaires des positions d'où ils pourraient préparer une attaque des Indes. C'est présenter les choses d'une manière beaucoup trop matérielle. L'achèvement jusqu'au golfe d'un Bagdadbahn, allemand de la même manière que le reste de la ligne, ne préparerait certes pas l'attaque de l'empire indien dans un avenir assez prochain pour que l'on ait à s'en préoccuper. Mais l'Angleterre ne peut laisser diminuer son prestige dans le golfe Persique où trafiquent un grand nombre de ses sujets indiens. C'est l'investissement moral de l'Inde que la politique anglaise ne peut tolérer, surtout à une époque où le monde asiatique fermente et où le panislamisme a tant de partisans dans la Jeune-Turquie. Aussi ne peut-elle consentir facilement à abandonner l'attitude qu'elle a prise dans la question de la Section du Golfe.

*Les projets français.* — On n'a pas plus de nouvelles des projets français que des négociations anglo-turques. Nos lecteurs savent qu'il a été question de concéder à nos nationaux un important réseau dans la région de la mer Noire. Le consentement de la Russie paraissait assuré et l'on disait que, à la suite des conventions du 21 mars qui avaient assuré aux Allemands les ressources financières nécessaires à gager les emprunts pouvant assurer la construction du chemin de fer jusqu'à Bagdad, le gouvernement turc était décidé à accorder à l'activité française la construction d'un réseau important dans le Nord de l'Anatolie. Un fort emprunt aurait été émis pour assurer cette construction ainsi que celle de quelques lignes complémentaires au réseau français de Syrie. La France, recevant cette satisfaction, aurait consenti au relèvement de 4 0/0 des droits de douane. Mais tout cela semble pour l'instant en suspens comme tant d'autres choses de Turquie.

En ce qui concerne les entreprises françaises on ne peut dire qu'une chose positive, c'est que l'embranchement Homs-Tripoli, concédé, on le sait, à la Société du chemin de fer de Damas-Hamah et prolongements, vient d'être achevé.

Nous avons dit que la construction du chemin de fer de l'Yemen avait été confiée à une entreprise française et que les travaux étaient même commencés. La Chambre des Lords s'est récemment occupée de cette question. Lord Beauchamp,

premier commissaire des constructions et travaux publics, a expliqué, répondant à une question, qu'avec l'autorisation de la Turquie, des ingénieurs italiens et français ont terminé, à la fin de 1910, pour le compte d'un syndicat, des relevés topographiques de la ligne du chemin de fer Hodeïdah-Sanaa. Le syndicat proposait de construire un port à Ras-el-Ketib et une ligne de chemin de fer Ras-el-Ketib-Mefak-Sanaa-Amran, soit 243 kilomètres, dont le coût aurait été de 44.700.000 francs.

La Turquie refusa d'accorder cette concession à des étrangers.

Le syndicat français se chargea alors de construire, pour le compte de la Turquie, le port en question et un chemin de fer Ras-el-Ketib-Hodeïdah-Hougdjoula. En outre, le syndicat doit faire des relevés topographiques entre Hodeïdah et Faiz et aussi entre Faiz et Sanaa, afin de savoir si la ligne pourrait être établie jusqu'à Sanaa.

Le gouvernement anglais, a déclaré lord Beauchamp, surveillera attentivement tous les projets de voies ferrées passant par l'arrière du pays d'Aden. La politique britannique ne consiste pas à accroître ses responsabilités dans cette région, pourvu que la Turquie y observe strictement le *statu quo*.

*Les lignes allemandes.* — La Compagnie des chemins de fer d'Anatolie paraît bien, comme le bruit en courait, être sur le point d'obtenir la concession d'une ligne d'Adabazar (entre Ismid et Eski-Chéhir) à Bolou, sur le littoral de la Mer Noire. On dit que des garanties d'intérêt seraient accordées, comme pour le chemin de fer de Bagdad. La Chambre des députés a voté la convention avec la compagnie d'Anatolie par 84 voix contre 44. Le texte a été aussitôt transmis au Sénat, mais la haute assemblée l'a renvoyé pour examen à sa commission financière, c'est-à-dire qu'elle a pratiquement ajourné la question à sa session prochaine.

Puisque nous parlons des entreprises allemandes, il n'est pas sans intérêt de dire quelques mots du trafic du chemin de fer de Bagdad — on sait que pour l'instant le Bagdadbahn proprement dit commence au terminus du chemin de fer d'Anatolie, à Koniah, et va jusqu'à Boulgourlou, à l'entrée du Taurus. On annonce l'ouverture prochaine d'un prolongement de Boulgourlou à Ouloukicha, sur une quarantaine de kilomètres. D'autre part, la section traversant la plaine d'Adana devrait être ouverte à la fin de l'année courante, mais sans être reliée à Boulgourlou — comme nous l'avons déjà dit, la traversée du Taurus demandera plusieurs années. Pour en revenir au trafic de la ligne actuelle, soit 200 kilomètres, il a donné en 1910 une recette brute de 514.286 francs contre 387.344 francs en 1909. Les transports de voyageurs se sont élevés à 292.346 au lieu de 229.777 et les transports de marchandises à 216.220 au lieu de 153.437. Les recettes kilométriques ont été de 2.571 francs en 1910 contre 1.937 en 1909. Le nombre des personnes transportées a été de 71.665 contre 57.026 ;

la quantité de marchandises de 27.756 tonnes contre 15.364. Cet accroissement semble dû surtout à ce que la récolte a été très bonne l'an dernier en Anatolie. Il ne semble pas, de toutes manières, qu'au moins pour le transport des marchandises, la section Koniah-Boulgourlou doive beaucoup gagner au percement du Taurus. Les marchandises venant de l'Est n'aborderont assurément pas la traversée de la montagne et seront acheminées vers Mersina et surtout vers Alexandrette où, en vertu des conventions du 21 mars dernier, la compagnie doit établir un port qui sera relié par un embranchement à Osmanieh, sur la ligne principale.

Notons en passant que, malgré l'accroissement du trafic et pour des raisons de finance les bénéfices nets de la Compagnie du Bagdad ont été, en 1910, de 549.108 francs contre 970.799 en 1909.

*Le projet Chester.* — Les dépêches de Constantinople ont annoncé qu'à la fin de sa session, la Chambre avait commencé l'examen du projet de l'Américain Chester, proposant la construction de 2.000 kilomètres de chemins de fer à voie de 1 m. 05, dans les régions orientales de l'Asie Mineure. L'exécution de ce projet ne demanderait pas de garanties kilométriques, mais d'importantes concessions minières. Il paraît inspirer une assez forte défiance à l'opinion publique.

Les lignes demandées iraient de Sivas à Van, en passant par Kharpout, Argana, Diarbékir et d'un point à déterminer sur le tracé Diarbékir-Van à Mossoul, Kerkouk et Souleymanié. L'énoncé général de ce projet suffit à montrer quelles richesses les Américains voudraient exploiter : c'est, pour ne parler que des plus connues, les magnifiques gisements de cuivre d'Argana et les nappes pétrolifères dont l'existence a été constatée dans la région de l'Est de Mossoul.

Les lignes seraient concédées pour quatre-vingt-dix-neuf ans, avec la concession exclusive pendant vingt ans et ensuite le droit d'exploitation de toutes les mines ou minières se trouvant dans une zone de 20 kilomètres à droite et à gauche des chemins de fer construits. Pendant les quinze premières années, les mines et les minières se trouvant dans cette zone et étant exploitées par le concessionnaire, seraient exemptes du paiement des redevances proportionnelles prévues par le règlement des mines actuellement en vigueur en Turquie. A partir de la seizième année, si les recettes brutes du chemin de fer étaient égales à 12.500 francs par kilomètre et par an, le concessionnaire paierait la totalité des redevances proportionnelles moyennes afférentes aux mines exploitées par lui. Si, au contraire, lesdites recettes brutes étaient inférieures à 12.500 francs par kilomètre, le concessionnaire ne paierait ces redevances qu'après déduction de la somme nécessaire pour parfaire, à 12.500 francs, le chiffre des recettes brutes kilométriques.

Tel est, dans ses grandes lignes, le projet Chester. Ses partisans ottomans — qui en ont peut-être inspiré l'idée aux Américains — font surtout ressortir que dans l'état actuel des finances

de la Turquie, il est impossible de songer à accorder encore beaucoup de garanties kilométriques, tandis que, pour des raisons de stratégie et de paix publique, il est urgent que le rail pénètre dans les régions orientales de l'empire. A l'heure qu'il est, disent-ils, les garanties kilométriques coûtent environ 800.000 Ltqs pour les chemins de fer en exploitation. En outre, il faudra supporter la très lourde charge du chemin de fer de Bagdad, qui sera d'environ 1 million de Ltqs pour la première période d'exploitation. Cette dépense pourra être un peu atténuée du fait qu'une partie des sommes à payer pour le Bagdadbahn n'arriveront à échéance qu'au fur et à mesure de l'ouverture des lignes à construire et que les dîmes sur lesquelles les garanties doivent être prélevées rapporteront beaucoup plus lorsque les provinces les payant seront desservies par la voie ferrée. Ce fait s'est produit partout à mesure qu'avancait le rail. Néanmoins, la charge entraînée par le Bagdadbahn restera très lourde. Il faut ajouter que si l'on veut construire dans des pays très peu peuplés — l'Anatolie orientale ne compterait pas plus de 10 à 15 habitants par kilomètre carré — les quelques 1.500 kilomètres destinés à relier à Sivas et à Trébizonde la région d'Erzeroum que les dirigeants turcs veulent atteindre le plus vite possible par le rail, il en coûtera une charge annuelle considérable. En décembre 1908, le ministère des Travaux Publics présentait au Parlement un rapport disant que le déficit kilométrique annuel de l'exploitation de ces lignes ne serait sans doute pas inférieur à 388 livres turques.

Telle est l'argumentation des amis et associés ottomans du projet Chester. Ils montrent que, sans qu'il en coûte rien au trésor obéré, on pourrait créer 2.000 kilomètres de chemins de fer nouveaux dans des régions que leur isolement menace de dangers, entre autres de nouveaux massacres arméniens. Mais une bonne partie de l'opinion ne se laisse pas séduire; elle craint que de vastes étendues du pays soient livrées aux exploitants de mines américains. Elle redoute de leur faire un cadeau démesuré et qu'on ne saurait calculer avant qu'il soit trop tard. Le moins qu'on puisse dire, c'est que le projet Chester ne saurait être voté sans de vifs débats.

**Les révoltes en Arabie.** — L'Arabie continue à donner beaucoup de fil à retordre au gouvernement de Constantinople. Si les affaires des Turcs ne semblent pas en mauvaise passe dans l'Yémen, la situation paraît fort inquiétante un peu plus au Nord, dans l'Assyr. Une dépêche de Hodeïda, venue via Aden, a annoncé que les troupes turques avaient subi un grave échec près de Guezan, un petit port de la côte de l'Assyr : à Constantinople on a, à vrai dire, nié avoir reçu aucune nouvelle mauvaise, mais on a admis cependant que les troupes du chérif de la Mecque, auxiliaires de l'armée régulière turque, ont été battues, ce qui semble bien prouver que, de

toutes manières, il est arrivé quelque chose de fâcheux.

Quoi qu'il en soit, voici le résumé des nouvelles arrivées de l'Assyr. D'une part, une dépêche de Hodeïda a annoncé que la capitale de l'Assyr, Abha, avait été prise par les insurgés et que le chérif de la Mecque avait subi un échec sérieux alors qu'il essayait de débloquer la ville. D'autre part, comme nous venons de le dire, un autre télégramme de Hodeïda a parlé d'un grave échec infligé aux troupes turques elles-mêmes près de Guezan où les Arabes auraient surpris l'avant-garde de Mohamed Ali Pacha forte de 4 bataillons et de 4 canons. Les Turcs auraient perdu 1.000 tués et 500 blessés, presque tous frappés à l'arme blanche. Les survivants se seraient réfugiés dans Guezan poursuivis par les rebelles. Les Arabes, obligés par le feu d'une canonnière de quitter la ville, auraient néanmoins emmené 4 canons, 2 mitrailleuses, 2.000 fusils et une quantité de munitions et de provisions. Les conduites d'eau qui alimentent Guezan ont été coupées et le vali qui s'est rendu dans ce port avec des renforts a dû emporter plusieurs centaines de tonnes d'eau. Le choléra qui a éclaté sur toute la côte rend la situation des Turcs encore plus difficile.

L'état-major aurait l'intention de renforcer de 10 bataillons les troupes du chérif de la Mecque tandis qu'une force turque s'avancerait de Kounfouda vers Abha. Rien n'annonce d'ailleurs que le gouvernement ottoman vienne rapidement à bout de l'insurrection de Saï Idriss qui tient à l'heure qu'il est tout l'Assyr, et, si le succès ultime des opérations militaires ne paraît pas douteux à la condition qu'elles soient poursuivies assez longtemps, on ne saurait éviter de concevoir des inquiétudes de plus en plus grandes pour les finances turques qui se trouvaient déjà en déficit lorsqu'elles n'avaient pas à faire face à ces opérations étendues en Arabie, opérations que les événements imposent, en même temps que la répression, sans doute beaucoup moins nécessaire, tout en étant fort coûteuse, que les Turcs exercent actuellement en Albanie.

## Extrême-Orient

### CHINE

**L'emprunt de la réforme monétaire.** — Nous avons déjà exposé ce qu'était l'emprunt de 250 millions de francs dont le contrat a été signé entre le gouvernement de Pékin et les représentants des groupes anglais, français, allemand et américain, et qui doit servir à la réforme monétaire de la Chine et à certains travaux destinés à développer la Mandchourie. Voici la traduction d'une partie de ce contrat.

Le gouvernement chinois, désireux de réformer et de transformer la circulation monétaire, conformément à

un programme qui a été préparé, et d'entreprendre certains travaux industriels en Mandchourie, se propose de négocier un emprunt pour ces objets et de le représenter par des titres de la dette impériale chinoise dont le montant total ne dépassera pas 10 millions de livres sterling.

ART. 3. — Le produit de l'emprunt sera employé, comme il est exposé ci-après, pour les objets suivants :

- a) Pour assurer les fonds nécessaires à la réforme et à l'unification du système des monnaies impériales chinoises.
- b) Pour assurer les fonds nécessaires à la promotion et à l'extension d'entreprises industrielles dans les trois provinces de Mandchourie.

L'article 5 constitue en gage aux prêteurs les recettes suivantes :

- a) Les droits sur le tabac et l'alcool dans les trois provinces de Mandchourie, dont le montant total s'élève à 1 million de kouping taëls par an.
- b) La taxe de production dans les trois provinces de Mandchourie, s'élevant à 700.000 kouping taëls par an.
- c) La taxe de consommation dans les trois provinces de Mandchourie, s'élevant à 800.000 kouping taëls par an.
- d) La nouvelle surtaxe sur le sel dans toutes les provinces de Chine (autorisée par un édit impérial de la 5<sup>e</sup> lune de la 34<sup>e</sup> année de S. M. I. Kouang Hsiou), s'élevant à 2.500.000 taëls par an.

Les revenus donnés ainsi en gage s'élèvent donc à 5 millions de kouping taëls par an.

L'article 7 autorise les banques à publier les prospectus de l'emprunt aussitôt que possible après l'accomplissement des conditions de l'article 8 qui est ainsi conçu :

1<sup>o</sup> Dès la signature de cet arrangement, le ministère des finances remettra aux banques :

- a) Le règlement pour l'unification de la circulation monétaire sur la base de l'argent autorisé par l'édit impérial et qui s'appellera dorénavant « le programme de la réforme monétaire ».
- b) Une déclaration montrant en quelles proportions le produit de l'emprunt sera appliqué aux différentes dépenses devant résulter de la réalisation du dit programme.
- c) Une déclaration spécifiant la nature des entreprises projetées en Mandchourie et montrant quelle proportion du produit de l'emprunt doit leur être appliquée.

2<sup>o</sup> Le programme et les deux déclarations susdites seront remis aux banques à la date de la signature du contrat. Les banques auront un délai ne dépassant pas six mois à partir de ladite date pour examiner et discuter toutes ces matières, et elles émettront l'emprunt dans le public aussitôt que possible après qu'elles auront notifié au ministère des Finances qu'elles consentent à faire des dits programmes et déclarations la base de l'émission des titres dont il est ci-après parlé.

3<sup>o</sup> Le prix des obligations du Gouvernement Impérial Chinois sera de 95 0/0 de leur valeur nominale. Les souscriptions seront ouvertes par les banques en Chine, aux Etats-Unis et en Europe dans des conditions égales, la préférence étant donnée aux souscriptions du Gouvernement Impérial Chinois, pourvu que ces souscriptions soient faites entre les mains des banques au moins quatre jours avant l'appel au public :

4<sup>o</sup> Au cas où le Gouvernement Impérial Chinois aurait besoin immédiatement de fonds pour le commencement de quelque une des entreprises projetées en Mandchourie, les banques signataires, aussitôt qu'elles auront été mises en possession d'une déclaration satisfaisante en ce qui concerne la nature de ces entreprises et les sommes qui

doivent leur être consacrées, consentent à tenir en Amérique et en Europe, à la disposition du gouvernement impérial chinois, la somme de 1 million de livres sterling et à avancer cette somme ou la portion qui pourra en être demandée sur les ordres du ministère des Finances.

5<sup>o</sup> Les banques s'engagent en outre, aussitôt qu'elles auront remis au ministère des Finances la notification mentionnée dans la section 2 du présent article, et avant d'émettre l'emprunt dans le public, à tenir, en Amérique et en Europe, à la disposition du gouvernement impérial chinois, une autre somme de 1 million de livres sterling qui, en tout ou en partie, pourra être tirée par le ministère des Finances pour les dépenses préliminaires de la réforme monétaire, ainsi qu'il est stipulé par la section 5 de l'article 9 ci-après.

6<sup>o</sup> Les avances susmentionnées s'élevant à un total de 2 millions de livres sterling ou à la partie de cette somme que le gouvernement chinois aura prélevée en une ou plusieurs fois portera intérêt au taux de 6 0/0 par an à partir de la date à laquelle les sommes auront été retirées des banques par le ministère des Finances, et ces avances seront remboursées aux banques avec les intérêts sur les premiers produits de l'emprunt, lorsqu'il aura été émis ou, en tout cas, dans les 18 mois de la signature du présent contrat, à moins qu'il n'intervienne un nouvel arrangement entre le ministère des Finances et les banques.

L'article 9 contient la clause suivante :

Le ministère des Finances fera, conformément aux besoins du Gouvernement Impérial tels qu'ils sont spécifiés dans les déclarations relatives à la réforme monétaire et aux dépenses de Mandchourie, des transferts des fonds de l'emprunt tenus à sa disposition par les banques en Chine au crédit du « Compte de la réforme monétaire » ou du « Compte du développement de la Mandchourie », qui seront ouverts dans les succursales de Changhaï ou de Pékin de telles banques chinoises que le ministère des Finances pourra, lorsqu'il le jugera bon, désigner pour être ses agents pour financer les opérations projetées conformément au présent contrat.

L'article 11 est intéressant en ce qu'il inaugure un nouveau système des rapports financiers du gouvernement chinois.

Désireux d'assurer les banques dans l'intérêt des porteurs, que les fonds de l'emprunt sont bien dépensés pour les objets désignés dans le présent contrat, le ministère des Finances s'engage, jusqu'au moment où les produits de l'emprunt auront été dépensés, conformément aux déclarations relatives à la réforme monétaire et aux dépenses de Mandchourie, à remettre aux banques, dans un délai de 30 jours après l'expiration de chaque période de quatre mois du calendrier chinois :

a) Un rapport en chinois et en anglais montrant quels ont été les débours résultant de l'application du programme de réforme monétaire du gouvernement impérial chinois.

b) Un rapport en chinois et en anglais montrant les dépenses faites pour la promotion et le développement de l'industrie dans la Mandchourie. Ces rapports, distribués quatre fois par an, doivent être dans une forme qui sera spécifiée dans les déclarations relatives à la réforme monétaire et aux dépenses de Mandchourie. En outre de ces rapports, le ministère des Finances remettra aux banques une copie du rapport annuel qui doit être publié pour l'information de l'Assemblée nationale impériale ou du Parlement impérial chinois.

Le remboursement de cet emprunt doit com-

mencer la onzième année de l'émission et être terminé la quarante-cinquième.

Ce contrat est signé par le syndicat financier américain à la tête duquel sont MM. J. P. Morgan et C<sup>ie</sup>, par la Hong-kong and Shanghai Banking Corporation, par la Deutsch Asiatische Bank de Berlin et la Banque de l'Indochine.

On remarquera que le contrat ne prévoit aucune forme de contrôle étranger établi au bénéfice des porteurs, bien que cette condition ait primitivement été déclarée essentielle par les Etats-Unis, mais on sait qu'il s'est élevé à cet égard un dissentiment, les puissances européennes se montrant peu désireuses de laisser nommer un contrôleur américain dans une fonction qui pourrait, en raison d'extensions que l'état financier et les besoins de la Chine permettent de prévoir, devenir un jour celle de contrôleur général des Finances chinoises. Le correspondant du *Times* à Pékin fait observer en outre qu'il n'est pas extrêmement rassurant de voir le gouvernement de Pékin stipuler qu'il remettra à des banques chinoises les fonds provenant de l'emprunt. Ce système a déjà donné lieu à de graves abus lorsqu'il s'est agi d'employer les fonds de récents emprunts à des chemins de fer. Il ajoute que ce contrat « montre les besoins grandissants du gouvernement chinois d'une part, et, de l'autre, la complaisance grandissante de la finance cosmopolite ». Il est certain que jusqu'à présent, et bien que les groupes financiers des quatre pays se soient mis d'accord dans le but déclaré de ne pas faire à la Chine de conditions meilleures que celles que mériterait son crédit, rien n'a été fait par les établissements financiers qui se chargent des emprunts chinois pour assurer que ceux-ci seront dépensés d'une manière plus rassurante à la fois pour l'emprunteur et pour les porteurs de titres.

Enfin, nous avons dit qu'une autre question se pose, d'ordre politique et non pas financier. Avant que l'émission publique de cet emprunt puisse avoir lieu, tout au moins en France, il faut être certain que l'opération ne soulèvera pas d'opposition déclarée de la part de la Russie et sans doute aussi du Japon, parce que les gouvernements de Tokyo et de Saint-Petersbourg paraissent désireux d'agir désormais de concert, qu'ils le déclarent ou non, dans les affaires de Mandchourie. Or cette opposition se produit. Les deux gouvernements ont protesté à Paris et à Londres contre les termes du dernier paragraphe de l'article 16 qui déclare qu'un droit de priorité sur les futurs emprunts analogues est reconnu aux mêmes groupes de banques. La Russie et le Japon considèrent qu'il y a là un droit de préférence qui les exclut des futures opérations financières de Mandchourie malgré les intérêts spéciaux qu'ils ont dans ce pays, et qui est, ils le font observer d'une façon qu'il est permis de trouver légèrement ironique, contraire au principe de la porte ouverte.

Les deux gouvernements veulent-ils simplement faire supprimer cette clause ou faire ouvrir une discussion à la faveur de laquelle ils espèrent

réussir à empêcher la conclusion de l'emprunt? On ne le sait, mais en attendant il est impossible que nous ne tenions pas compte des désirs exprimés par nos alliés avec lesquels l'état des affaires européennes montre de plus en plus que nous sommes solidaires.

**La culture de l'opium.** — Nous avons assez longuement parlé dans notre dernier numéro du nouvel arrangement anglo-chinois pour n'avoir pas à revenir sur la politique adoptée par l'Angleterre à l'égard des efforts de la Chine pour mettre fin à la production et à la consommation de l'opium. Un rapport de sir Alexander Hosie, consul général, qui vient de faire une enquête sur la culture du pavot dans plusieurs des principales provinces chinoises, a certainement contribué à décider le gouvernement britannique à consentir à une diminution encore plus rapide que ne le prévoyait l'arrangement de 1907, des exportations de l'opium indien en Chine. On vient de publier, comme document parlementaire, ce rapport qui montre que si le gouvernement britannique ne peut encore considérer comme résolu le problème de la production de l'opium, il n'en a pas moins eu raison de reconnaître que les efforts de la Chine étaient sérieux et qu'il devenait de plus en plus impossible de les ignorer et de ne pas leur donner son concours.

Sir Alexander Hosie a visité les provinces du Chansi, du Chensi, du Kansou, du Seu-tchouan et du Yunnan. Toutes étaient auparavant des centres importants de production de l'opium. L'enquêteur anglais a constaté que la culture du pavot avait complètement cessé dans le Chansi; les fumeurs d'opium de la province ne peuvent plus se procurer la drogue qu'en prélevant sur des réserves anciennes ou en achetant l'opium importé en contrebande des provinces voisines. Plus à l'Ouest, dans le Chensi, les choses sont bien moins avancées. Alors que les mandarins prétendent que la culture du pavot y a diminué de 80 ou au moins de 60 0/0, sir Alexander Hosie déclare que la réduction peut être de 30 et certainement n'est pas de 50 0/0. Dans le Kansou la situation est encore moins bonne puisque la réduction ne serait que de quelque chose comme 25 0/0. Mais il faut noter que ces provinces relativement éloignées et qui, surtout la dernière, contiennent des populations assez turbulentes, doivent obéir moins vite que les autres aux ordres du gouvernement central. Au Seu-tchouan la suppression de la culture du pavot a été imposée avec le plus grand succès. Dans le Yunnan, qui venait avec le Seu-tchouan parmi les principaux pays producteurs d'opium, on trouve encore çà et là quelques cultures de pavot, mais sir Alexander Hosie estime que la réduction de ces cultures n'est pas inférieure à 75 0/0 pour l'ensemble de la province.

**Le service des postes.** — Comme nous l'annoncions dans notre dernier numéro, le service chinois des postes a été transféré, le 28 mai, de



l'administration des Douanes impériales au You-tchouan-pou, le ministère des Communications. Celui-ci, créé par l'édit de réorganisation gouvernementale du 6 novembre 1906, devait prendre en main les chemins de fer, les télégraphes, la navigation à vapeur et les postes. Ce ministère a actuellement pour président Cheng Hsouan Houai, qui est considéré comme un des Chinois les plus capables avec lesquels les étrangers aient à traiter des affaires.

Mais, comme nous l'avons dit, M. Piry, qui a déjà organisé le service des postes doit rester à la tête de cette administration tandis que son chef titulaire sera Li Tehing Fang, qui était récemment ministre de Chine à Londres.

La présence de M. Piry à la tête de ce service ne nous laisse aucune occasion de revendiquer les droits qui nous ont été conférés par l'échange des notes du 9 et du 10 avril 1898, par lesquelles le gouvernement chinois prenait l'engagement ainsi conçu : « Lorsque le gouvernement chinois organisera un service postal régulier et placera à sa tête un haut fonctionnaire, il se propose de se solliciter le concours d'un agent étranger, et se déclare résolu à prendre en considération les recommandations du gouvernement français en ce qui concerne le choix du personnel de ce service. » Cet engagement avait été confirmé et rendu plus précis par des notes d'août 1902 échangées entre le prince Tching, président du ouai-wou-pou et M. Casenave, alors chargé d'affaires de France.

Si le maintien de M. Piry nous donne satisfaction, il n'est pas moins agréable aux 120 employés étrangers du service, lesquels appartiennent à 12 nationalités et qui n'ont eu qu'à se louer de la direction de notre compatriote.

Le Dr Morrisson, correspondant du *Times* à Pékin, dont on connaît la compétence, donnait par une lettre du 3 mai à son journal les renseignements suivants sur le développement du service postal chinois :

Créé par un édit impérial du 20 mars 1896, le service des postes n'a cependant commencé à exister réellement qu'après le mouvement boxeur de 1900. Ses progrès sont de ceux qui appartiennent à ce qu'il y a de plus extraordinaire dans le développement industriel moderne. En 1901, il y avait 176 bureaux ouverts, et en 1910 5.352. En 1901, le service transportait 10.500.000 articles et en 1910 355 millions. En 1901 126.800 courriers postaux étaient transportés, et en 1910 ce nombre s'était élevé à 3.766.000. Les barrières provinciales tendent à disparaître sous l'effort de cette administration qui, différente du service télégraphique, un des plus coûteux du monde et dont les tarifs augmentent selon le nombre des provinces traversées, a adopté le principe de l'uniformité. Ses taxes sont les meilleur marché du monde. Maintenant elle étend son fonctionnement de la mer Jaune à Kachgar et de l'Amour aux pays limitrophes du Tonkin, et l'établissement d'un service de Pékin à Lhassa vient d'être organisé.

De nouvelles lignes ont été créées en Mandchourie dans les districts les plus écartés des bords de l'Amour ; le Koukou-nor, sur la frontière du Tibet, a un excellent service. De Honan-fou une chaîne continue de courriers marchant jour et nuit traverse le Chensi, le Kansou, passe à Tchiayou-kouan la fameuse barrière de la Grande-Muraille et aboutit à Kachgar dans le Turkestan chinois. C'est la ligne

de courriers la plus longue du monde. A Lhassa le bureau de poste est confié à un Chinois nommé Teng Ouei Pin, excellent organisateur qui parle l'anglais et le français. Maintenant des lignes de courriers s'étendent de Lhassa à Yatoung sur la frontière du Sikkim, de Gyantse à Chigatse et une nouvelle ligne va être créée sur les 1.498 kilomètres qui séparent Lhassa de Tchamdo.

De Hankéou à Tchentou la capitale du Seutchouan et de là à Ta-tchien-lou, sur une distance totale de 2.172 kilomètres, il y a maintenant un service régulier de courriers marchant nuit et jour. Des lettres de Hankéou sont arrivées à Tchentou en douze jours ; de Ta-tchien-lou le service doit être étendu sur 595 kilomètres nouveaux jusqu'à Bantang, la ville principale des marches tibétaines et la résidence du commissaire de la frontière. Ensuite une nouvelle extension de 133 kilomètres jusqu'à la frontière tibétaine reliera cette ligne de courriers avec la ligne principale de communications. Lorsque ceci sera achevé, d'ici quelques mois, il y aura un service direct du chemin de fer de Pékin jusqu'à Lhassa. Quand la télégraphie sans fil sera établie au Tibet, comme elle doit l'être bientôt, peu de mystères de cette terre interdite resteront à révéler.

Les bateaux postaux franchissant les gorges du Yang-tseu entre Itchang et Tchouking ont fait l'année dernière 50 0/0 de plus de voyages que dans l'année précédente. Ils portaient 29.500 sacs pesant en tout 960 tonnes. Six de ces bateaux chavirèrent ou furent brisés sur des rochers, un homme se noya, mais un seul sac postal fut perdu. Quiconque a fait le voyage d'Itchang à Tchouking en franchissant ces dangereux rapides appréciera à sa réelle valeur la conduite de ces équipages. Pendant la peste de Mandchourie le service n'a pas été interrompu. Des 700 courriers portant les lettres dans la zone infestée un seul mourut. Aussi bien sur la frontière du Yunnan que dans les provinces écartées du Kouei-tcheou, le service se développe remarquablement, dans la dernière province sous un excellent maître des postes, un Parsi, au service du gouvernement chinois.

Il est certain que ce développement des communications et toutes les facilités qui en résultent feront plus que beaucoup de théories et de discours pour l'unification et la pacification des dix-huit provinces de la Chine et même des possessions extérieures du gouvernement de Pékin.

**Phobie antiétrangère.** — Les réclamations russes en Mongolie, les mouvements de troupes anglaises sur la frontière sino-birmane, à Hpi-mao, où il existe, comme nous l'avons expliqué, un petit territoire contesté entre l'Angleterre et la Chine, ont accentué dans la population chinoise l'état de malaise, d'inquiétude qu'avaient déterminé l'an dernier l'annonce de la signature du traité russo-japonais et de l'annexion de la Corée. La Chine, aujourd'hui, semble vivre dans les transes ; à ses yeux, le moindre fait confirme les pires suppositions ; et les rumeurs les plus extravagantes s'accréditent dans tous les milieux.

Avec un luxe de détails inouï, les journaux chinois ont récemment annoncé que les puissances avaient décidé de se partager la Chine. La nouvelle a été lancée par une feuille réformatrice, le *Min-li pao*, qui prétendait avoir reçu un télégramme de Pékin daté du 6 avril et ainsi conçu : « Les ministres chinois en Angleterre et en France ont tous deux télégraphié que, à l'issue d'une conférence secrète, dans laquelle toutes les

grandes puissances étaient représentées, le partage de la Chine avait été décidé sur les bases suivantes : à la Russie, la Mongolie, le Sin-kiang, le Kan-sou, l'Ili, le Chen-si, le Tche-li; au Japon, les provinces de Moukden, de Kirin, d'Héi-long-kiang et le Fou-kien; à l'Allemagne, le Nganhueï, le Kiang-pei, le Chan-tong; à la France, le Yun-nan, le Kouei-tcheou, les deux Kouang; à l'Angleterre, la part du lion, en proportion avec son commerce; le Kiang-si, le Tcheu-kiang, le Kiang-sou, les deux Hou, le Seu-tchouan et le Tibet. Le Chan-si et le Ho-nan seraient laissés à la dynastie régnante. Le *Min-li pao* ajoutait que le projet avait été révélé par suite de l'opposition qu'il a rencontrée de la part des Etats-Unis.

Le *Nord China Daily News* se moqua de la feuille réformiste, en faisant remarquer qu'elle se montrait, en donnant cette nouvelle, tout à fait au courant des avantages des méthodes modernes de réclame; l'autre répliqua qu'il n'oserait pas se permettre de plaisanter sur le sort de sa patrie, qu'ayant reçu la nouvelle d'un ami digne de foi, il aurait manqué de patriotisme s'il ne l'avait pas fait connaître. Quelques jours après, le journal chinois le *Temps d'Extrême-Orient* annonça que les Etats-Unis, l'Italie et l'Autriche étant opposés au projet de partage dans l'intérêt de la paix universelle, il devenait irréalisable, mais cet organe avait soin de souligner que la Russie, le Japon et la France étaient les promoteurs de l'affaire, bien que leurs ministres eussent protesté au ouai-wou-pou.

Cette nouvelle se répandit rapidement parmi le peuple; elle devint un sujet de conversation dans les échoppes et les maisons de thé; les membres du Tseu-tchen-yuan s'en émurent, si bien que le Grand Conseil exprima son intention de charger le ministre de l'Intérieur de la démentir.

De son côté, le ouai-wou-pou envoya une circulaire à tous les vice-rois, leur ordonnant de poursuivre les individus qui s'entretiendraient du partage de la Chine; il niait avoir reçu aucun rapport à ce sujet et affirmait qu'aucune conférence n'avait été tenue à Paris. Les mêmes bruits cependant continuèrent à circuler; des télégrammes alarmistes arrivèrent du Yunnan, disant que la France amassait des forces considérables sur la frontière. Enfin, le bouquet: le ministre de France à Pékin, racontait-on, venait d'introduire une demande auprès du ouai-wou-pou à l'effet d'obtenir la cession de la province du Yun-nan tout entière, et l'on ajoutait que le ministre des Affaires étrangères, très embarrassé, avait réuni ses collègues pour discuter de la réponse qu'il convenait de faire.

Les étudiants chinois au Japon, ainsi qu'ils l'avaient déjà fait en des occasions semblables, accusèrent de trahison les gouvernants et déclarèrent que la Chine ne pouvait être sauvée que par le peuple, groupé en des sociétés militaires et civiques. Et, passant de la parole à l'action, ils formèrent la « Société du peuple » dont l'objet est « d'assurer le salut du pays dont la perte paraît proche »; ils envoyèrent ensuite six délé-

gués en Chine pour faire une campagne « d'agitation et d'éducation » et pour demander aux assemblées provinciales la création d'une « armée volontaire ». Le gouvernement chinois a ordonné l'arrestation de ces délégués.

Les conseillers provinciaux n'avaient nullement besoin de cet excitant. Tout, pour ces politiciens de la nouvelle Chine, étant motif à agitation. Ils ne manquèrent pas de manifester leur part d'émotion devant la tournure des affaires extérieures. Neuf assemblées, dès février, réclamèrent la convocation du « Sénat provisoire » pour examiner la situation. Celle du Chan-si demanda cette session extraordinaire sous forme de requête télégraphique au Grand Conseil: « Les étrangers deviennent de plus en plus agressifs; le peuple s'alarme, nous vous prions de réunir sans délai le Tseu-tchen-yuan. » Le prince Pou Loun, président de cette dernière assemblée, ne put obtenir à ce sujet une réponse nette des grands conseillers. Son successeur, Che Hin (nommé par décret président du Tseu-tchen-yuan le 22 mars, Pou Loun ayant été nommé ce même jour ministre des voies et communications) ne fut pas plus heureux. Les membres du « Sénat provisoire » présents à Pékin se réunirent alors; il y avait parmi eux les représentants les plus qualifiés des deux grands partis de l'assemblée, de l'« Association pour l'étude des questions politiques » et de l'« Association pour la réalisation des progrès du gouvernement impérial constitutionnel »; les adhérents du premier parti sont désignés sous le nom de bleus, parce qu'ils se servent du papier bleu pour voter, et les adhérents du second sous le nom de rouges pour la raison contraire.

Bleus et rouges préparèrent une pétition au trône demandant une session extraordinaire pour régler les quatre affaires suivantes: relations extérieures, emprunts en cours de discussion, réforme des codes. Ils dirent que la situation est périlleuse, que, si la discussion de ces questions est renvoyée jusqu'à l'automne, il sera trop tard pour sauver le pays du partage. Ainsi ces premiers parlementaires de la Chine ajoutaient foi aux bruits absurdes qui circulaient. Mais quelle était leur sincérité? Pour faire triompher leur politique, pour arriver à leur but, qui est la réunion immédiate de l'Assemblée nationale, ils se croient obligés de manifester le pessimisme le plus sombre, de contribuer à propager les nouvelles les plus alarmantes. La pétition fut mise en circulation pour réunir des signatures et atteindre le quantum exigé par les règlements. Le 11 avril, la moitié des membres avait signé; on connut alors l'opinion du prince King, suivant laquelle il est dangereux de discuter publiquement les questions de politique étrangère; aussi, pour enlever au Grand Conseil toute raison de rejeter la pétition, décida-t-on d'exclure de l'ordre du jour proposé la discussion des affaires étrangères. Mais dès lors la session extraordinaire n'avait plus de raison d'être. Afin de justifier leur demande, les pétitionnaires présentèrent la situation créée à

Canton par l'assassinat du maréchal tartare comme très grave. Leur adresse fut présentée au trône, le 26 avril, par le président du Tseu-tchen-yuan ; elle fut repoussée le 10 mai par un décret qui fixa la réouverture du « Sénat provisoire » au 23 octobre prochain.

## PERSE

**La situation intérieure.** — Une crise ministérielle s'est ouverte de façon fort inattendue : le Régent et le medjliss recevaient le 16 juin une lettre du sipahdar leur annonçant qu'il partait pour raisons de santé. Sans donner sa démission de président du conseil, le sipahdar avait ostensiblement quitté Téhéran pour une destination encore inconnue d'Europe. Ce brusque départ du premier, a suscité comme bien l'on pense de nombreux commentaires. La veille le medjliss venait de repousser à l'unanimité ses propositions relatives à la liste civile du Régent : était-ce là le motif ? D'aucuns croient qu'il est parti parce que le medjliss s'était refusé à entrer dans ses vues ; d'autres enfin parce qu'il lui répugnait de se soumettre au contrôle rigoureux et étendu des financiers américains. D'accord en effet avec le Parlement, M. Morgan Huster, le trésorier général américain doit avoir la haute main absolue sur toutes les opérations financières et fiscales du gouvernement persan, la perception de toutes les recettes, le contrôle de toutes les dépenses et carte blanche quant au choix du personnel et à l'organisation des bureaux. On n'est pas encore fixé sur les vraies raisons de la décision du sipahdar. La légation de Perse à Londres a simplement envoyé à la presse anglaise au lendemain de la fuite précipitée du Premier persan le laconique communiqué suivant : « Le premier ministre est parti pour l'Europe pour soigner sa santé, ainsi que celle de son fils. Tout autre bruit est sans fondement. » Le medjliss a voté le 1<sup>er</sup> juin la suppression de la taxe sur le sel qui avait fait tant de mécontents sans produire d'appréciables revenus.

De graves désordres se sont produits au début du mois au consulat d'Angleterre à Chiraz. Un régiment de soldats persans a tenté d'y pénétrer ; quelques-uns d'entre eux en franchirent l'entrée en tirant des coups de feu ; la garde consulaire riposta et finalement chassa les assaillants. Au cours de la bagarre un d'entre eux fut tué et deux mortellement blessés. Un *sonor* du consulat avait été légèrement atteint. On raconte que l'intention première du régiment persan aurait été de se réfugier au consulat pour protester auprès du gouvernement de Téhéran contre le non-paiement de sa solde. A en croire au contraire des renseignements particuliers, cet incident aurait eu pour cause la détention au consulat d'un des Kavars, vis-à-vis de qui l'on n'a pas oublié l'attitude énergique du gouverneur général du Fars, Nizam es Sultaneh.

## ASIE ANGLAISE

**Les chemins de fer de l'Inde.** — Le rapport administratif publié par le ministère indien des chemins de fer montre que 968 kilomètres de lignes nouvelles ont été ouverts en 1910, ce qui porte le total du réseau de l'empire indien à 82.042 kilomètres. La somme totale dépensée pour ce réseau s'élève maintenant à plus de 298 millions de livres sterling (7.450.000.000 de fr.). Si on ne tient pas compte de l'amortissement du capital, le bénéfice net laissé au budget de l'Inde pour l'exploitation des chemins de fer de l'Etat en 1910 a été de 71.750.000 francs. Le bénéfice net sur tous les chemins de fer de l'Inde a produit un intérêt de 5,50 0/0 du capital au lieu de 4,81 en 1909. Le nombre total des voyageurs s'est élevé à 371 millions contre 329 millions de l'année précédente. Le tonnage des marchandises a été de 65 millions contre 60 millions l'année précédente. La moyenne de la distance couverte par la tonne de marchandises transportée s'est élevée de 246 kilomètres à 296 kilomètres. Ces chiffres font apparaître que, comme on devait s'y attendre, le réseau ferré a participé à la prospérité générale dont les statistiques commerciales de l'Empire indien pour le dernier exercice font foi.

## AUSTRALASIE

**Le recensement australien.** — On sait que l'Australie a plus de 7 millions de kilomètres carrés. Or, les résultats du recensement qui viennent d'être publiés constatent qu'elle a en tout 4.449.495 habitants. C'est une très légère augmentation sur les chiffres précédemment publiés. Sur ces chiffres la Nouvelle-Galle-du-Sud a 1.648.212 habitants, le Victoria 1.315.000, le Queensland 603.908, l'Australie du Sud 441.461, l'Australie Occidentale 280.316 et la Tasmanie 190.898. Il s'agit donc d'une bien petite population pour peupler tout un continent, et on s'explique les préoccupations que le développement des affaires de l'Asie Orientale inspire aux Australiens, beaucoup plus portés depuis quelque temps à se militariser que les habitants des autres grandes colonies autonomes de l'Angleterre et qui, depuis quelques années, au lieu de décourager systématiquement l'immigration, même européenne, comme ils le faisaient jusqu'ici pour empêcher le prix de la main-d'œuvre de baisser, commencent à chercher au contraire à attirer autant que possible des immigrants des Iles-Britanniques. Ils y ont réussi en partie, bien que le courant qui se porte sur l'Australie reste singulièrement inférieur au flot humain qui se déverse maintenant sur le Canada et continue à se déverser sur les Etats-Unis.

## NOMINATIONS OFFICIELLES

### MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Beau (J.-B.-P.), est nommé ambassadeur près de la confédération helvétique ;  
 M. Klobukowski (A.-W.), est nommé ministre plénipot. à Bruxelles ;  
 M. Frandin (J.-H.), est nommé ministre plénipot. à Bogota ;  
 M. Chayet est nommé consul général à Sydney ;  
 M. Choublier (M.-E.-A.), est nommé consul à Stuttgart ;  
 M. de Peretti de la Rocca est nommé vice-consul à Colon ;  
 M. Zarzecki (S.-E.-T.-J.), est nommé vice-consul à Van ;  
 M. Blanchet (L.-L.), est chargé de la chancellerie du consulat de Salonique ;  
 M. Fiez (M.-Z.-R.), est chargé de la chancellerie du consulat de Casablanca ;  
 M. Arqué (L.-F.-H.), est chargé de la chancell. du consul. général de Moscou ;  
 M. Weiller (J.-J.-R.), est chargé de la chancellerie de la légation de Christiania ;  
 M. Lelorrain (G.-F.-N.), est nommé vice-consul à Iquique ;  
 M. Lecoutour (C.-M.), est nommé vice-consul à Benghazi ;  
 M. du Fayet de la Tour est chargé de la chancell. du consul. général de Gênes.

Sont nommés attachés d'ambassade :

MM. Labouret, à Constantinople ; Helleu, à Berlin ; Lévêque de Vilmorin, à Constantinople ; René Thierry et Brugère, au cabinet du ministre ; Marete de Lagarenne, à Madrid ; Gentil, à Vienne.

Sont nommés élèves vice-consuls à la direction des affaires politiques :

MM. Lavondès et Margarot.

M. Miniscloux est chargé des fonctions de troisième secrétaire à Lisbonne.

### MINISTÈRE DE LA GUERRE

#### Troupes métropolitaines.

##### INTERPRÈTES MILITAIRES

**Nouvelle-Calédonie.** — M. Courcier, officier interprète de 2<sup>e</sup> cl. est désig. pour le service pénitentiaire.

#### Troupes coloniales.

##### INFANTERIE

**Chine.** — M. le *lieut.* Boulangé est désig. pour le 16<sup>e</sup> rég.

**Indochine.** — M. le *capit.* Bastide est désig. pour l'Indochine.

**Annam-Tonkin.** — MM. les *chefs de bataill.* Gesland et Bénézech ; le *capit.* Fröchen et Hitier et les *lieut.* Bergin, Loyot et Defontaine sont désig. pour le Tonkin.

##### ARTILLERIE

**Cochinchine.** — M. le *lieut.* Chaix est désig. pour la Cochinchine.

##### Officiers d'administration.

**Cochinchine.** — M. l'*offic. d'admin.* Peugon est désig. pour la Cochinchine.

##### CORPS DE L'INTENDANCE

##### Officiers d'administration.

**Chine.** — M. l'*offic. d'admin. de 2<sup>e</sup> cl.* Neyret est désig. pour le corps d'occupat.

### MINISTÈRE DE LA MARINE

##### ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

**Extrême-Orient.** — M. le *lieut. de vaiss.* de la Taille est désig. pour les torpilleurs de Saïgon ;

M. le *capit. de vaiss.* Morin de la Rivière est nommé au command. du *Montcalm* ;

M. le *capit. de vaiss.* Chéron est nommé au command. du *Dupleix* ;

M. le *capit. de fréq.* Voisin est nommé au command. de la *Manche* ;

M. le *capit. de fréq.* Bertrand est désig. pour le *Kléber* comme second.

### MINISTÈRE DES COLONIES

M. Sarraut (Albert), député, est nommé gouverneur général de l'Indochine ;

M. Malan est nommé résident supér. en Indochine et mis à la disposition du gouvern. général ;

M. Duprat est nommé gouvern. des Etablissements français dans l'Inde ;

M. Rognon, gouvern. des colonies est nommé directeur de l'Office colonial ;

MM. Ponnaya-Rasson, membre titulaire et Vinayagapoullé, membre suppléant du conseil des Etablissements français dans l'Inde sont maintenus dans leurs attributions pour une nouvelle période de deux années.

Sont nommés :

Juge suppléant au tribunal de première instance de Cantho (Indochine), M. Dupré ;

Conseiller à la Cour d'appel de la Nouvelle-Calédonie, M. Le Paisant ;

Attaché au parquet du procureur général de l'Indochine, M. Garrigues ;

Greffier du tribunal de première instance de Chandernagor (Inde), M. Dubos.

## Bibliographie

**Les chemins de fer en Chine**, par EDOUARD DE LABOULAYE, préface de ROBERT DE CAIX. Paris, Emile Larose, éditeur, 11, rue Victor-Cousin. Prix : 7 fr. 50.

Nous avons à peine besoin de signaler à nos lecteurs l'intérêt de cet ouvrage, dont un long résumé a été publié par l'*Asie Française*. On a pu y voir comment l'auteur a su montrer par quelles phases successives a passé la politique de la Chine à l'égard des chemins de fer que les Etrangers proposaient d'établir sur son territoire ou qu'elle essayait de construire par ses propres moyens. Mais nous n'avons pu reproduire tous les textes sur lesquels se fonde l'historique de M. de Laboulaye : il cite intégralement tous les contrats et fait l'historique des négociations qui les ont précédés. Cet exposé s'étend jusqu'à nos jours puisqu'il traite même du contrat d'emprunt pour les chemins de fer de Han-keou au Kouang-toun et de Han-keou au Seutchouan qui n'a été signé qu'il y a quelques semaines.

En outre, M. de Laboulaye donne un résumé de l'exécution des contrats : prix de construction des lignes, longueur kilométrique, écartement des voies, etc. Il indique encore sous quel régime chaque ligne a été construite et comment elle est actuellement administrée. Enfin, l'ouvrage se termine par un exposé des projets de chemins de fer qui ont été conçus pour l'extension du réseau chinois.

Ce sujet est du plus grand intérêt pour les capitalistes, les industriels, les financiers et cet intérêt peut devenir bien plus grand encore dans l'avenir où l'activité de la Chine augmente. Or, il n'avait été traité jusqu'ici dans aucun ensemble, du moins en langue française. Et il n'existe rien, même à l'étranger, d'aussi complet et documenté sur la question des chemins de fer de la Chine.

### SOMMAIRE DES REVUES DU MOIS

**Revue des Français** (25 juin). BIARD D'AUNET : Ce qui se passe dans le monde. La rentrée des Chambres. Les côtés diplomatiques de l'affaire marocaine. Marine française et marine allemande. Les traités d'arbitrage international. — SIR THOMAS BARCLAY : Le roi Georges V et ses domaines. — JULES HARMAND : La situation de l'Indochine. Situation financière. Situation économique. Les fonctionnaires. Le remède aux fautes et aux difficultés. — DANIEL ZOLLA : L'enseignement agricole. — MARYLIE MARKOVITCH, La poétesse du désert.

**Questions Diplomatiques et Coloniales** (16 juin. — H. TANIF : La situation de nos escadres au point de vue de leur réparation et de leur ravitaillement. — (1<sup>er</sup> juillet). J. DO-ROBANTZ : Le sens politique chez les Jeunes Turcs.

**Revue politique et parlementaire** (10 juin). — AUERBACH : Le problème indien devant l'opinion anglaise.

Le Gérant : A. MARTIAL.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.